

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE



TOME LII

1925

QUIMPER

IMPRIMERIE A. JAOUEN -- M^{ME} J. BARGAIN, Succ^r

1925

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

*Présidents
d'honneur :* { M. le PRÉFET du Finistère.
M^{gr} L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.
M. le chanoine ABGRALL, doyen du chapitre,
ancien aumônier de l'hospice de Quimper
(M. F.).

Président : M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.

Vice-Présidents : { M. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-
du-Bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
M. le docteur L. LAGRIFFE, directeur de
l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
M. le docteur Charles PICQUENARD, 19, rue
de Brest, Quimper.

Secrétaires : { M. Noël DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY,
quai de l'Odet, Quimper.
M. Jean SAVINA, 15, rue du Pont, Douarnenez.
M. Louis OGÈS, instituteur public à Sainte-
Marine en Combrit.

Trésorier : M. Louis LE GUENNEC, conservateur de la bibliothèque municipale, Quimper.

- ABARNOU (Jules), notaire, 15, rue Traverse, Brest.
- ABJEAN (abbé), vicaire, Plomeur.
- ALAVOINE (M^{lle} Marie-Joseph), 32, quai de l'Odet, Quimper.
- ALIZON (M^{me}), rue du Palais, Quimper.
- ALLIER (M^{me}), 1, rue Keréon, Quimper.
- ALLIER (M^{lle} Jehanne), 24, impasse de l'Odet, Quimper.
- ANSQUER (M^{me}), 14, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- ARHAN (abbé), recteur de Lanildut.
- ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
- AUDREN DE KERDREL (M^{me}), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
- AUFFRET (chamoine), curé-doyen de Douarnenez.
- AUFFRET (docteur), rue Laënnec, Quimper.
- AVRIL (Gustave), manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.
- BABLET (M^{lle}), Clair-Logis, allée de la Palestine, Quimper.
- BALAY (Eugène), pharmacien à Moëlan.
- BARBE, notaire à Moëlan.
- BARGAIN (Jules), imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.
- BARRAL, inspecteur général des Poudres, 128, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).
- BAULARD, ingénieur des mines, 96, rue de Paris, Brest.
- BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
- BÉLÉGUIC (Raphaël), à Douarnenez.
- BÉLÉGUIC (M^{me} Raphaël), à Douarnenez.
- BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil, en Fouesnant, et 11, rue de Milan, Paris (9^e).
- BERNARD (Daniel), commis des P.T.T., service des câbles, Bizerte (Tunisie).
- BERNARD (E. G.), 43, boulevard de l'Océan, Saint-Nazaire.
- BERTOT (Jean), rédacteur en chef du *Lexovien*, Lisieux (Calvados).
- BÉZIERS (M^{me} Paul), Douarnenez.
- BLOCH (père), place Terre-au-Duc, Quimper.
- BLOUET (abbé), recteur de Melgven.
- BODOLEC (M^{me} Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
- BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70^{bis}, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
- BOLLORÉ (Louis), boulevard de Kerguélen, Quimper.

- BORIÈS (Marcel), avoué, 3, rue Amiral-Réveillère, Brest.
- BOSSENNEC (abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.
- BOUILLOUX-LAFONT (M^{me}), 92, avenue Henri-Martin, Paris (16^e), et Bénodet.
- BOURDE DE ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
- BRÉMOND D'ARS-MIGRÉ (marquis de), 21, quai Malaquais, Paris (6^e).
- BREST (Bibliothèque de la ville de).
- BRICHE (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
- CABON (Charles), 19, rue Élie-Fréron, Quimper.
- CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5^e).
- CALVEZ (abbé François-Marie), vicaire à Irvillac.
- CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.
- CANET (Antoine), 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- CANET (M^{me}), même adresse.
- CARADEC (Maurice), courtier maritime, place du Château, Brest.
- CARAËS (docteur), Lannilis.
- CARIOU (Pierre), Kerascouët, en Pluguffan.
- CARNÉ (comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plome-lin (M. F.).
- CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château du Marhallac'h en Plonéis.
- CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.
- CARRÉ (docteur), Plouescat.
- CASTEL (docteur), Daoulas.
- CERCLE PÉTAÏN, caserne La Tour d'Auvergne, Quimper.
- CHABAY, 33, rue Keréon, Quimper.
- CHAMPION (Édouard), libraire-éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (6^e).
- CHANCERELLE (Gaston), Douarnenez.
- CHANGARNIER, directeur de l'Usine à Gaz, Douarnenez.
- CHARETEUR (Louis), président de la Société des Amis des Arts, 48, rue Jean-Jaurès, Brest.
- CHASSÉ (Charles), prof^r au Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine.
- CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historiques, rue du Couëdic, Quimper.

CHAUVEL (docteur F.), 13, rue Laënnec, Quimper.

CHAUVEL (M^{me} F.), même adresse.

CHEFFONTAINES (marquise de), château de Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant.

CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.

CHENADEC, rue René-Madec, Quimper.

CHRISTIEN, 4, place La Tour d'Auvergne, Quimper.

CIVEL (M^{me}), rue Jean-Macé, Brest.

CLOUARD (Robert), 30, quai de l'Odét, Quimper.

COATAUDON (Ch. de), professeur-adjoint au collège de Saumur (Maine-et-Loire).

COCHERIL (docteur), Fouesnant.

COGNET (Léon), 32, rue du Printemps, Toulouse.

CORCUFF (Charles), commandant de gendarmerie, Place la Tour d'Auvergne, Quimper.

CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morbihan).

CORNIC (M^{lle} Élisabeth), rue Feuntenic-al-Lez, Quimper.

CORNOU (chanoine), 3, place Saint-Mathieu, Quimper.

CORRE (Adolphe), 22, boulevard Thiers, Brest.

CORRE (Jean), 21, rue Gambetta, Roscoff.

CORVEN, sculpteur, Le Faouët (Morbihan).

COTONNEC (M^{lle} Anna), rue Feuntenic-al-Lez, Quimper.

COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.

COULOMMIER, entrepreneur, 48, rue Neuve, Quimper.

CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.

CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odét, Quimper.

CROUAN, notaire, maire de Quéménéven.

CUILLANDRE, professeur au Lycée, rue Ornou, Brest.

DAMEY (docteur), 8, rue Jean-Bart, Douarnenez.

DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.

DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'École d'Industrie de Brest, Crozon.

DARVES (M^{lle}), professeur au lycée Briseux, Quimper.

DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.

DEROUX (M^{me}), 53, rue Keréon, Quimper.

DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.

DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, 36, rue du Port, Lorient.

DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry (Seine-et-Oise).

DIZOT (colonel), commandant le 118^e de ligne, Quimper.

DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.

DRILLIEN, courtier maritime, quai de l'Odét, Quimper.

DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).

DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, en Pont-l'Abbé.

DU FEIGNA DE KERANFORÊT, 31, avenue de la gare, Quimper.

DUJARDIN (docteur), Saint-Renan.

DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.

DU PARC (vicomte), château d'Herzèle, Flandre orientale (Belgique).

DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2, rue Félix-Faure, Paris (15^e).

DUQUESNE, secrétaire de mairie, Concarneau.

DU VERGIER DE KERHORLAY (M^{lle}), rue Mescloaguen, Quimper.

ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190^{bis}, boulevard Péreire, Paris (17^e).

FAY (M^{me}), rue de Brest, Quimper.

FEILLET (Jean), avocat. 50, quai de l'Odét, Quimper.

FERRAND (Marcel), agent d'assurances, 27, rue Jules-Noël, Quimper.

FIEUL, artiste-peintre, rue Saint-Mathieu, Quimper.

FOULON (Robert), 41^{bis}, rue Vandrezanne, Paris (13^e).

GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris (6^e) (M. F.).

GAUDE (M^{lle}), place Mescloaguen, Quimper

GAUDIN (Philbert), Les-Moutiers-les Maufaits (Vendée).

GAUMÉ (docteur), 18, rue de Brest, Quimper.

GAUTIER (Prosper), place Terre-au-Duc, Quimper.

GÉLÉBART (M^{me}), 7, rue Amiral-Linois, Brest.

GOURCUFF (Auguste), maire du Trévoux, par Bannalec.

GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.

GRANGIER, secrétaire de l'Inspection académique, rue de Brest, Quimper.

GRAVELOTTE (docteur), 5, rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.

GRIMAUD (Elie), 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GRIMAUD (Georges), 10^{bis}, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GUÉBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉGAN (abbé), professeur au Collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (abbé), recteur de Laneuffret.

GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, Rouen.

GUIAS (Barthélémy), pharmacien, Pont-l'Abbé.

GUIOMAR (Julien), chirurgien-dentiste, 15, place Thiers, Morlaix.

GUIOMAR (Charles), négociant, quai de Cornouaille, Landerneau.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).

HALNA DU FRETAY (général), château de Lesguen en Plouguin, par Pouldamézeau.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue de Kergariou, Quimper.

HARMOIS (A. L.), conservateur du musée de la Société Pré-historique de France, 34, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris (1^{er}).

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HÉNAFF (Corentin), industriel, Pouldreuzic.

HENRAS (abbé), vicaire, Combrit.

HERLAN (M^{lle} Emma), artiste-peintre, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

HERRY (abbé), recteur de Meilars, par Pont-Croix.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermaria, Pont-Aven.

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16, quai de Léon, Morlaix.

HUBERT (Jean), manoir du Mesmeur, en la Forêt-Fouesnant.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4, rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28, rue Elie-Fréron, Quimper.

JADÉ (Jean), député du Finistère, conseiller général, Audierne.

JAOUEN (M^{me}), rue du roi Gradlon, Quimper.

JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.

JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.

JEHANNIN, notaire, 5, rue Sainte-Catherine, Quimper.

JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec par Pont-l'Abbé.

JONCOUR, bijoutier à Brasparts.

JÉZÉQUEL (M^{me}), rue de l'Hospice, Quimper.

JONCOURT, marbrier à Quimperlé.

JULIEN (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.

JULIEN, professeur de musique, place Locronan, Quimper.

KERALLAIN, (M^{me} René de), rue de la Mairie, Quimper.

KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.

KERBIRIOU (abbé), professeur au Collège de Lesneven.

KERGUÉLEN (M^{me} la vicomtesse de), 6, place La Tour d'Auvergne, Quimper.

KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4, rue de l'Hospice, Quimper.

KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre, Châteaulin.

KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).

KERSAUZON (comte Guy de), château de Kerjean-Mol, en Trébabu, par le Conquet.

LABARRE (M^{lle}), directrice du Lycée Brizeux, Quimper.

LA BOIXIÈRE (M^{lle} Flore de), 54, boulevard Gambetta, Brest.

LABOURET, peintre-verrier, 42, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).

LA CAZE DE KERGUVELEN (M^{me}), usine de conserves, Concarneau,

LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 10, rue Quentin-Beauchard, Paris.

LA MÉNARDIÈRE (de), 25, rue Voltaire, Brest.

LARGILLIÈRE (René), avocat, 1, place Girard, Beauvais.

LA SABLIERE (M^{lle} de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.

LAURENT (Docteur C.), 19, rue d'Algésiras, Brest.

LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LE BAIL, député du Finistère, conseiller général, 15, rue Duret, Paris (16^e), et rue du Palais, Quimper.

LE BARS (B.), professeur de dessin à l'Ecole Normale, Villa des Roses, en Penhars.

LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

LE BASTARD (M^{lle} Marie), même adresse.

LE BERRE (Léon), directeur de l'*Union Agricole*, Quimperlé.

LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.

LE BOLLOC'H, receveur honoraire de l'Enregistrement à Quimper.

LE BON (Hubert), receveur particulier des Contributions indirectes, rue Vis, Quimper.

LE BIHAN (M^{lle}), 36, quai de l'Odét, Quimper.

LE BOURHIS, négociant, quai Brizeux, Quimperlé.

LE BRAS (Edouard), 17, rue des Reguaires, Quimper.

LE BRIS, 16, rue Edouard Corbière, Brest.

LE CALLOC'H, avoué, Brest.

LE CHAT (M^{lle} Germaine), 17, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

LÉCLUSE (Emmanuel de), Le Gwelmeur, Douarnenez.

LÉCLUSE-TÉVOÉDAL (M^{me} Emile de), Audierne.

LE COZ (chanoine), rue Verdelet, Quimper.

LE CORRE (Emile), industriel, Le Guilvinec.

LECZINSKA (M^{lle}), surveillante générale au lycée Brizeux, Quimper.

LE DANT, facteur-receveur. Saint-Marc (Finistère).

LE DOARÉ (Jean), clerc de notaire, Plomodiern.

LE FEBVRE (Yves), juge au Tribunal civil, Amiens.

LE FLOCH, maire de Plonévez-Porzay.

LEGGE (M^{me} la comtesse de), château de Kerriou, en Gouézec, et 39, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7^e).

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37, rue Emile-Zola, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7, rue Saint-François, Quimper.

LE GUILLOU DE PENANROS (Louis), ancien sénateur, Douarnenez.

LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), à Douarnenez.

LE GUIQUET (Stanislas), 21, rue des Potagers, Bellevue (Seine-et-Oise).

LE GUYADER (Frédéric), bibliothécaire honoraire de la ville de Quimper, Kerfeunteun.

- LE JONCOUR (M^{me}), 5, place du Château, Brest.
LE MAIGRE (M^{lle}), rue Toul-ar-Laër, Quimper.
LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.
LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.
LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay.
LE MOIGN (Julien), industriel, Pont-l'Abbé.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31, rue de Douarnenez, Quimper.
LEMOINE (Pierre), 12, rue de Brest, Quimper.
LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.
LE MOING (Robert), 15, rue Laënnec, Quimper.
LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.
LE NOBLE (Georges), 38, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
LÉON, notaire à Landerneau.
LE PAGE, profes^r à l'Ecole Primaire Supérieure, Concarneau.
LE PENNEC (Henri), conservateur des hypothèques, Quimper.
LE PENNEC (Paul), conservateur des hypothèques, Châteaulin.
LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
LE ROUX (Nicolas), sous-directeur des chemins de fer de l'Etat, 24, rue de Varenne, Paris (7^e).
LE ROUX (M^{me}), institutrice publique, Riec.
LE ROY (chanoine), rue du Frout, Quimper.
LE ROY, directeur des P. T. T. à Quimper.
LE RUMEUR (Jean), agent-voyer en retraite, Le Huelgoat.
LESAGE (M^{lle}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
LE SAOUT (abbé), vicaire à Kerfeunteun.
LE SAYEC (M^{me}), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
LESCOET (M^{me} la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LE THEUFF (M^{lle} Charlotte), 22, rue du Parc, Quimper.
LIVINEC (Désiré), près la gare des marchandises, Morlaix.
LORHO (M^{me}), 1, rue Neptune, Brest.
LOYER, libraire, 37, rue Keréon, Quimper.
LUCAS (Attilus), avoué-licencié, 6, rue Vis, à Quimper.
LULLIEN (Jules), juge au Tribunal de Commerce, 7, rue Traverse, Brest.

- MAITROT DE VARENNES (M^{lle}), rue du Parc, Quimper.
- MANACH (M^{lle}), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale de jeunes filles), Quimper.
- MANIÈRE (Paul-Clément), 58, quai de l'Odéon, Quimper.
- MARSILLE (Joseph), Quimperlé.
- MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, Morlaix.
- MASSABIAU, 11, rue Laënnec, Quimper.
- MASSERON (Alexandre), avocat, 34, rue de la Rampe, Brest.
- MAUBRAS (Félix), architecte à Pont-l'Abbé.
- MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (M^{me} la comtesse Alphonse de), château de Keraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).
- MÉNEZ (François), professeur à l'Ecole normale, Quimper.
- MENNEREUL (docteur), Douarnenez.
- MERLET, professeur au Collège Saint-Yves, Quimper.
- MESGUEN (abbé), supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creiker, Saint-Pol-de-Léon.
- MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.
- MÉVEL (docteur), Douarnenez.
- MICHEL (M^{me}), 6, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- MILLIO (Auguste), 18, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.
- MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.
- MOCAER (Pierre), conseiller général, 40, boulevard Gambetta, Brest.
- MONFORT (abbé), vicaire, Pleyben.
- MONOT (Georges), place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.
- MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.
- MOREL (commandant), 29, rue Emile-Zola, Brest.
- MORGAND (docteur), 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.
- MORLAIX (Bibliothèque de la ville de).
- MORVAN (capitaine), rue de Brest, Quimper.
- MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.
- NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31, rue Voltaire, Brest.
- NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.
- ODEYÉ (docteur), Lesneven.
- OLIVIERO, chimiste, 87, rue Denfert-Rochereau, Paris (14^e).
- OLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, 17, rue de Brest, Landerneau.

PARC-CHANCERELLE (M^{me}), 171, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berk-Plage (Pas-de-Calais).

PAVILLON (M^{me}), 16, rue Vis, Quimper.

PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.

PENSEC, négociant, Douarnenez.

PERQUIS (docteur Jean), 1, rue Grécourt, Tours.

PÉRENNÈS (chanoine), aumônier de l'hospice, Quimper.

PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.

PERROT (abbé), directeur de *Feiz ha Breiz*, vicaire à Plouguerneau.

PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Inf^{re}).

PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue de Courcelles, Paris (8^e).

PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean-Macé, Brest.

PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 19, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

PIERRE (M^{lle}), institutrice publique à Poullan.

PILVEN (docteur), rue de l'hospice, Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, Quimper.

PLÆUC (marquis de), château de Kérambleïs, en Plomelin.

POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère Electrique, Quimper.

POMPERY (vicomte de), château de Trémarec, en Landudal.

POULIQUEN (M^{me}), 46, rue d'Aiguillon, Brest.

POULPIQUET (Jacques de), manoir de Kernot, en Mellac.

QUÉINNEC (François), avoué, rue des Gentilshommes, Quimper.

QUÉINNEC (Guillaume), moulin de Lestrémélar, Saint-Cadou, Sizun.

QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.

QUÉINNEC (M^{lle} Marguerite-Marie), rue Saint-Guénal, Landivisiau.

QUILLIEN, 18, rue Faidherbe, Lille.

QUIMPER (Bibliothèque de la ville de).

QUINIOU, instituteur à Bolazec (Finistère).

QUINIOU (M. l'abbé), recteur de Penmarc'h.

RAISON (Etienne), 26, chaussée de la Madeleine, Nantes.

- RENAULT (docteur), rue René-Madec, Quimper.
- RIVARD (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux. Quimper.
- RIVERIEULX (Robert de), avocat, 18, rue Jean-Macé, Brest.
- ROBERT (Ernest), 13, rue des Orfèvres, Vannes
- RODALLEC, propriétaire à Kerlisquidic, en Riec.
- ROLLAND (abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.
- ROLLAND, entrepreneur, rue du Frou, Quimper.
- ROSMORDUC (comte de), Trémel (Côtes-du-Nord).
- ROULL (M^{gr}), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
- ROUSSEAU (docteur), 33, rue du Château, Brest.
- ROUXEAU (docteur Alfred), professeur à l'Ecole de Médecine
3, rue de l'Héronnière, Nantes.
- RUER, architecte à Douarnenez.
- SAINT-LAURENT (lieutenant-colonel de), 79, avenue Bosquet,
Paris (7^e).
- SAINT-POL (vicomte Thibault de), 70, rue aux Laines,
Bruxelles (Belgique).
- SALAUN (M^{lle} Aline), 22, rue Vis, Quimper.
- SALIN (Y.-M.), villa Kérentré-en-Mer, Moëlan.
- SAUVAGE (M^{me}), institutrice publique à Douarnenez.
- SCHEMIDT, négociant, 21, rue Laënnec, Douarnenez.
- SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet, et 89, rue de la Pompe,
Paris (16^e).
- SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine, en Combrit,
et 3^{bis}, rue Cassini, Paris (14^e).
- SIMOTTEL (René), 91, rue Jean-Jaurès, Brest.
- STÉPHAN (M^{me}), institutrice publique, 34, rue Le Déan,
Quimper.
- SUPÉRIEUR (le) du Grand-Séminaire, à Quimper.
- SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25, place des Halles,
Morlaix.
- TABURET (H.), négociant, Saint-Renan.
- TARACOLE (M^{lle}), directrice de l'Ecole pratique d'Industrie
et d'Enseignement ménager, Brest.
- TASSIN, architecte, rue de Douarnenez, Quimper.
- THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Plouescat.
- TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes,
Concarneau.

- TOULEMONT (Léon), receveur de l'enregistrement, Plouescat.
TOZZA (M^{lle} Angèle), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
TRAON (abbé), à Saint-Pol-de-Léon.
TRÉAL (Hugues), commis des P. T. T., Morlaix.
TRÉMINTIN, député du Finistère, maire de Plouescat.
TRÉVIDIC (Alphonse), place Saint-Mathieu, Quimper.
TRISTANI (M^{me}), rue de Rosmadec, Quimper.
TROADEC (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
TROALEN (M^{me}), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.
TROCHET, rue de la Mairie, Quimper.
TURGY (M^{me} la baronne de), rue du Palais, Quimper.
UGUEN (abbé), supérieur du Petit-Séminaire, Pont-Croix.
VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Saily, 1, rue du Capitaine-Scott, Paris (15^e).
VÉRANT (Jean), notaire, rue de Paris, Morlaix.
VÉRON (M^{lle}), 6, rue du Château, Brest.
VEY (M^{lle}), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.
VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kerminihy, Rosporden.
VINCE (commandant), 24, rue du Parc, Quimper.
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à Quimper.
VOURCH (docteur), Plomodiern.
WHIDDEN (M^{lle} H.), au Porsmeur, Morlaix.
WIMEL (Pierre), employé des P. T. T., Quimper.
-

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquitaires de Normandie, Caën.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper

Gard. — Académie de Nîmes

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer (8^e arr.)

Société française d'Archéologie, 8, rue Châteaubriand (8^e arr.).

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1^{er}).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall (Truro, Cornwall).

Cambrian Archaeological Association, Saint-Asaph, N. Wales.

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).

Revue Mabillon publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligegé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution. Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande. Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la Province de Côme.

Società piemontese di archeologia e belle arti, via Nazione, 2, Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 29 Janvier 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

MM. le Dr Picquenard et Savina se sont fait excuser.

M. l'abbé Henras, vicaire à Combrit, est admis dans la Société sur la présentation de MM. Waquet et l'abbé Quiniou.

M. le Président a reçu de notre confrère, M. Joncour, de Brasparts, deux photographies représentant le calvaire de Nestavel-Bihan, en Brennilis. Ce calvaire, très peu connu, est intéressant par son élégance et la disposition des personnages. Il sera proposé pour le classement.

M^{me} Stéphan communique une photographie de la statue dérobée en décembre 1922 dans la vieille église de Quimerc'h et mystérieusement remise en place après une assez longue absence.

M. le Président rappelle que Flaubert, outre le voyage dont il a relaté ses impressions dans *Par les champs et par les grèves*, fit en Bretagne en 1875 un long séjour durant lequel il habita surtout à Concarneau. Un article du *Journal de Rouen*, dont M. le Dr Lagriffe donne lecture, rapporte, d'après la correspondance du grand écrivain, plusieurs détails intéressants sur ce séjour, que, du reste, commémore une plaque apposée le 27 avril 1908, grâce à l'initiative de M. le Dr Lagriffe, sur l'hôtel des Voyageurs.

M. de Kerallain fait don à la bibliothèque de la Société d'un beau volume, *The voyages of Jacques Cartier*, comprenant, publiés avec un soin extrême par M. H. P. Biggar, archiviste en chef pour le Canada en Europe, les textes originaux des relations des trois voyages accomplis en 1534, 1535 36, 1541 par le célèbre navigateur malouin. Ce volume, illustré de nombreuses cartes de géographie et de fac-similés de manuscrits, est fondamental pour l'histoire de la marine bretonne.

A cet envoi M. de Kerallain a joint une petite note rectificative concernant l'état-civil généralement attribué à René du Louët, qui fut évêque de Quimper de 1640 à 1668. D'un texte publié en 1894 (p. 440) dans le *Bulletin* de la Société, il résulte qu'il était né le 21 octobre 1583 à Kerancoat en Loperhet, de Jean du Louët et de Marie de Brézal.

M. le Président signale la publication par M. le chanoine Pérennès d'une brochure sur *La Mort en Basse-Bretagne*, tableau d'ensemble qui apporte quelques compléments au grand ouvrage de M. A. Le Braz.

M. Jullien, professeur de dessin au collège de Lesneven, a envoyé des croquis et dessins représentant une demeure ancienne située à Kerastang en Plourin-Morlaix et dont la conservation semble très souhaitable.

M. René Largillière, avocat à Beauvais, communique une curieuse note relative à un archidiacre de cette ville. M. de Bridieu, qui fut, pour cause de jausénisme outré, d'abord arrêté et enfermé à la Bastille, puis exilé en 1690 à Quimper. En 1693, il adressait au Roi une supplique tendant à faire cesser son bannissement, mais qui ne fut pas accueillie. car, en 1695, on le rencontre comme témoin d'un mariage à Landrévarzec. Il ne rentra à Beauvais qu'en 1698.

Après un exposé, fait par M. le Président, de l'état de l'affaire du tombeau dit de Troilus de Montdragon, il est

décidé qu'une souscription sera ouverte par les soins de la Société afin de contribuer dans la mesure du possible à l'achat pour le musée départemental d'archéologie de ce superbe monument qui a été si malencontreusement soustrait au Finistère en mai 1923. Malgré la situation très précaire de ses finances, la Société s'inscrit dès maintenant pour 200 francs et fait appel à tous ses membres pour qu'ils veuillent bien adresser leur souscription au trésorier.

Il est donné lecture de l'étude, qui sera publiée dans le *Bulletin*, de M. l'abbé Quiniou sur les manoirs et rues de Penmarc'h. Cette étude est le premier chapitre d'une monographie que l'érudit recteur de Penmarc'h se propose de consacrer à sa paroisse.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bollettino della società piemontese di archeologia e belle arti, 1924, n. 3-4.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1924, n^{os} 2 et 3.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon, janvier-février 1925.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1925.

CHRONIQUE

Les *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne contiennent dans le tome V (1924, 2 vol.), deux articles sur lesquels il y a lieu d'appeler l'attention des historiens du Finistère. M. René Largillière, qui s'est attaché à suivre sur le terrain les traces des saints bretons des premiers siècles, montre tout ce que *La topographie du culte de saint Gildas* révèle en ce qui concerne non seulement l'origine des établissements qui portent le nom d'un même saint, mais encore les voies par lesquelles s'effectuait la diffusion d'un culte. L'abbaye de saint Gildas de Rhuys était peut-être, avant sa restauration en 1008, le seul établissement où ce saint fût connu. Les lieux où il est honoré portent tous un nom formé, soit avec l'adjectif *saint*, soit avec le préfixe *loc* ; ni *plou*, ni *lan*, ni *tré* ; or, les noms de lieux en *loc* n'apparaissent pas avant le XI^e siècle. Dans le Finistère, M. Largillière relève : 1^o sur la côte 9 *Loqueltas* ou *Saint-Gildas* ou *Saint-Veltas* ; à quelque distance (15 kilomètres au plus) des côtes, 4 noms analogues.

C'est aussi une étude de géographie historique que l'article de M. F. Le Lay sur *La mort de Salomon, roi de Bretagne*. Tout le monde s'entendait jusqu'à présent pour fixer au 25 juin 874 la date de l'assassinat du neveu et second successeur de Noménoé, assassin lui-même de son cousin Erispoé. Sur l'endroit il y avait désaccord. La Borderie indiquait La Martyre, près de Ploudiry, d'autres, avant lui et avec moins de vraisemblance, Plélan-le-Grand. M. Le Lay, interprétant les textes d'après la connaissance approfondie qu'il possède de la région du Poher voisine du Brouéroc, se décide pour le village du Merzer, en Langoëlan, près de Cléguérec. Et son argumentation est vraiment décisive.

★
★★

Dans un ordre d'idées assez voisin, mais concernant une

époque plus ancienne, on lira avec grand profit dans la *Revue archéologique* (année 1924), les remarques faites par M. J. Loth au sujet des mots *Fanum et simulacrum* dans la *vie la plus ancienne de saint Samson*. Admettant, avec M. Reinach, que les menhirs ont été appelés en latin *simulacra* dès la conquête de la Gaule, M. Loth estime que la présence d'un *simulacrum* auprès d'un sanctuaire (*fanum*) pouvait être très fréquente ; l'ensemble constituait sans doute un *nemeton* celtique. En Irlande, en tout cas, le fait est des mieux constatés. Or, le mot *nemeto-n* se retrouve dans la toponomastique néo-celtique ; nous l'avons dans le nom de la forêt de Névet (au XI^e siècle : *Német*), voisine de Locronan. Le mot *nemed* désignant en vieil irlandais un sanctuaire chrétien avec le terrain qui lui appartenait, on peut penser que nos *minihy*, étant semblables aux sanctuaires chrétiens irlandais, ont succédé à des *nemeta* païens. Les croix y ont remplacé les menhirs. A Locronan, sur le parcours de la grande Troménie, l'énorme pierre appelée chaise de saint Ronan et aussi, d'un nom plus ancien, d'origine païenne, la « jument blanche », peut fort bien être regardée comme un dernier vestige de l'antique *nemeto-n*. Du reste l'institution du *nemeto-n* n'est pas d'origine druidique ; elle se rattache à des traditions remontant probablement aux époques néolithiques.

H. W.



A deux reprises, dans le courant du mois de janvier et le 1^{er} février, notre département a ressenti une légère secousse de tremblement de terre. La seconde a même provoqué à Morlaix la chute d'un vieux mur décrépit. D'autres mouvements sismiques plus anciens ont laissé leur trace dans la mémoire des personnes âgées et dans les documents d'archives. Notre vénéré président d'honneur, M. le chanoine Abgrall, me racontait que sa mère, alors très jeune, vit un jour les épis de la récolte frissonner sur l'aire que secouait une vibration souterraine. Celase passait à Lampaul-Guimiliau.

VIII

Et voici ce qu'on trouve, inscrit sur les pages de garde de deux registres d'état-civil du début du XVII^e siècle, à la mairie de Morlaix. Ces deux notes, d'ailleurs presque identiques, sont de la main de Maître Goulven Goff, vicaire-perpétuel de Saint-Melaine de 1598 à 1613.

« Le dix neuffiesme jour de decembre lan mil six centz ung, ennviron unze heures en nuict se trova ung trablement de terre si epoventable et (qui) estoit si terrible que les chandelliers, bacins sonoient, les chambres trembloient, et fut un grand épouventement au peuple. Dieu nous donne sa grâce d'éviter toutz les périls et le paradis en fin. »

« L'an mil six centz ung le mercredy a soir entre unze et douze heures en nuict dix neuffiesme jour de decembre fut ung trablement de terre telle que les chandelliers, bacins et litz sautoient, lequel fut ung (*déchiré*) au peuple Dieu nous doibt sa grace (*déchiré*)... fin. Amen. »

L. LE G.

Séance du 26 Février 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. Marcel Ferrand, agent d'assurances à Quimper, est admis dans la société, sur la présentation de MM. Le Guennec et Fieul.

M. le Président a le regret d'annoncer la mort d'un de nos confrères quimpérois, M. Jenkin Jones, pasteur de l'Eglise réformée. M. Jones suivait attentivement les études et recherches de la Société archéologique dont il était membre depuis 1886. Gallois d'origine, il s'intéressait beaucoup à la philologie, aux traditions et à la littérature bretonnes et particulièrement aux questions d'étymologie.

M. le Président apporte quelques rectifications à la liste imprimée des adhérents. L'une d'elles concerne M. Bouilloux-Lafont, député du Finistère et vice-président de la Chambre ; c'est bien Monsieur qu'il faut lire et non Madame, comme il a été laissé par erreur. A ce propos, M. le Président rappelle que M. Bouilloux-Lafont s'est déjà, à diverses reprises, très aimablement et très efficacement employé près des pouvoirs publics en faveur des antiquités du Finistère.

Il a été récemment procédé au classement comme monuments historiques des édifices ou objets suivants :

les ruines de l'église Saint-Colomban, à Quimperlé ; — un panneau de bois sculpté et peint, du ^{xvi}^e siècle, figurant des scènes de la vie de saint Edern, à Lannédern ; — le retable de saint Sébastien, en l'église de Guiclan ; — une statue en bois de saint Yves (^{xvi}^e siècle), située dans l'église de Pouldergat ; — une peinture murale datée de 1677 et représentant la Trinité, dans le croisillon sud de l'église de Rosnoën.

M. Waquet indique l'intérêt de ces monuments, dont le plus beau est le retable de Guiclan, lequel comporte une superbe statue de saint Sébastien exécutée au début du ^{xviii}^e siècle dans la manière du Bernin.

M. Savina donne lecture de la première partie de son étude sur *Nos vieux grands chemins et la corvée* en Cornouaille et en Léon à la fin de l'ancien régime.

M. Le Guennec, trésorier, présente le compte de l'année 1924 qui se solde par un excédent de recettes. Le nombre des adhérents est en progression constante. La situation est donc bonne et permet, pour l'instant, le maintien de la cotisation au taux actuel. Il est décidé en principe que le premier fascicule de l'année 1920, dont le tirage fut trop réduit par rapport aux nombreuses adhésions ultérieures et qui manque déjà aux collections, sera prochainement réimprimé. Le bureau de la Société serait reconnaissant aux personnes qui, ayant des exemplaires inutiles de ce fascicule, consentiraient à les lui céder.

M. le Président rend compte de l'incendie du clocher de Saint-Jean-du-Doigt, allumé par la foudre le 24 février. La flèche de plomb a été détruite, mais l'église elle-même, heureusement, a pu être préservée.

La souscription organisée pour contribuer à l'achat du tombeau dit de Troïlus de Montdragon est d'ores et déjà ouverte. Si, contre toute probabilité, le but visé ne pouvait être finalement atteint, les souscripteurs auraient la

faculté de rentrer dans leurs fonds. Il sera prochainement publié dans le Bulletin une vue de cette importante œuvre d'art dont il ne faut pas que le Finistère reste privé.

M. Le Guennec présente deux belles gravures sur bois de M. Foulon, qui figurent l'entrée du cimetière de Laz et le calvaire ruiné de Kerbreuder, en Saint-Hernin ; des dessins coloriés du vicomte de la Messelière montrant divers aspects des vieux manoirs de Kerlan, en Sibiril, et de Keramprat, en Santec, et deux vues du manoir de Guicquelleau, au Folgoët, exécutées par M. Jullien, professeur de dessin au collège de Lesneven.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, mars-avril 1925.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, années 1921, 1922, 1923.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre de 1924.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1924.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série, n^o 46, 1917-1921.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, deuxième série, t. IX, 1^{er} fasc., 1924.

Revue Mabillon, janvier-mars, 1925.

Nombre de Sociétaires
au 1^{er} Janvier 1925 :

363

Société Archéologique du Finistère

Exercice financier 1924

RECETTES

Cotisations des Sociétaires	5.325 ^f »
Subvention du Département.. . . .	500 »
Intérêt des bons de la Défense Nationale	36 »
Intérêt du titre de Rente	15 »
Intérêt du titre de l'emprunt 6 %	60 »
Intérêt du livret d'Epargne.	1 »
Vente des collections, bulletins, cartulaire . . .	459 70
Produit net de l'excursion	70 »
Don de M. de Saint-Pol.	85 »
TOTAL.	6.551 ^f 70

DÉPENSES

Impression du Bulletin.	4.873 ^f 15
Clichés et impressions diverses.	168 80
Frais de recouvrement, timbres et ports	108 35
Brochage du Bulletin.	24 50
Préparation de la salle des séances	30 »
Etrennes et pourboires.	10 »
Honoraires du trésorier	200 »
— du sous-bibliothécaire	100 »
Dépenses diverses (papier et ficelle)	15 75
Confection de la table analytique du Bulletin. .	100 »
Facture Naëlou	13 »
Total.	5.643 ^f 55

Report du total des recettes. 6.551^f70

Dépenses d'autre part. 5.643 55

Excédent des Recettes. 908^f15

Actif au 31 décembre 1924 :

Livret de Caisse d'Epargne.	18 ^f 50
Titre de rente 3 %	500 »
Bons de la Défense Nationale	500 »
Titre de l'emprunt 6 %	1.000 »
Espèces	976 78
Total.	2.995 ^f 28

L'actif au 31 décembre 1924 est de 2.995^f28

L'actif au 31 décembre 1923 était de 2.087 13

Différence égale à l'excédent des dépenses. 908^f15

Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission des Finances.

Ch. CHAUSSEPIED, F. PLATEAU, D^r LAGRIFFE.

Séance du 26 Mars 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait observer qu'une petite erreur d'impression est restée dans le texte du rapport du trésorier. A la 5^e ligne à partir du bas il faut lire : *Différence égale à l'excédent des recettes* (et non *des dépenses*).

M. le Dr Picquenard rappelle que le regretté M. Jenkin Jones est l'auteur d'un recueil de cantiques bretons, *Telenn ar C'hristen*, dont plusieurs morceaux sont des plus intéressants.

M. le Président fait part de la mort, survenue le 14 mars, de M. le Vicomte Charles de Jacquelot du Boisrouvray, l'un des membres les plus anciens et les plus vénérés de la Société. Il avait publié dans le Bulletin en 1887 le compte-rendu de la *Fouille et ouverture d'un tumulus en Loqueffret* et raconté dans le *Clocher breton*, d'après ses papiers de famille, les fêtes celtiques qui eurent lieu en 1838 à Abergavenny et où son oncle, l'érudit Louis de Jacquelot, donna lecture au nom de Lamartine dont il était l'ami, du fameux toast aux Gallois que le poète avait spécialement écrit pour cette circonstance. Esprit distingué et cœur généreux, M. de Jacquelot jouissait du respect de tous ; tous s'associeront aux regrets qu'inspire sa disparition à ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher.

Sont admis dans la Société : MM. le Dr Alexandre Morvan, de Quimper, présenté par MM. le chanoine Abgrall et le Dr Lagriffe ; Marcel Miossec, de Châteaulin, présenté par MM. Abgrall et Le Guennec.

MM. les D^{rs} Auffret et Lagriffe communiquent une ordonnance autographe de Laënnec, datée de 1818, et deux lettres de son oncle Guillaume Laënnec, médecin attaché aux hôpitaux de la marine à Brest, lettres adressées de Brest en 1778 au père de l'illustre praticien et donnant de curieux détails sur l'esprit public dans le grand port de guerre au cours de la guerre de l'Indépendance américaine.

M. le Président, se référant à une communication faite à la dernière séance sur le séjour de Flaubert à Concarneau en 1875, signale un article très détaillé que notre confrère M. Chassé a publié sur ce sujet dans le fascicule de décembre 1924 de la *Grande Revue*.

A propos du sort des collections de Kernuz, M. le Président donne connaissance des vœux par lesquels les Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, archéologique d'Ille-et-Vilaine, d'Émulation des Côtes-du-Nord s'associent à celui qu'a émis dès le mois de décembre la Société archéologique du Finistère afin d'obtenir le maintien en Bretagne d'une part importante des collections. La Société polymathique du Morbihan s'est également prononcée dans le même sens. Ces démarches fortement motivées, appuyées par MM. Bouilloux-Lafont et Lancien au nom des intérêts du département, par M. Joseph Loth, membre de l'Institut, au nom des véritables intérêts de la science, ont déjà obtenu un résultat. M. le Président a reçu la promesse que le menhir à figures de Plobannalec et le bétyle de Kermaria seront confiés au musée d'antiquités de Quimper.

M. l'abbé Rolland, recteur de Bourg-Blanc, soumet le

plan d'un édifice ancien, probablement romain, dont il a reconnu des vestiges au lieu dit Tourroussel dans la dite commune ; c'est une enceinte carrée de 9 mètres 50 de côté, divisée en quatre pièces. Aux angles Nord-Ouest et Sud-Ouest se voient les traces de deux tourelles isolées. Des renseignements et précisions supplémentaires seront demandés à M. l'abbé Rolland.

M. le Président présente de la part de M. Jarno une curieuse collection de photographies d'anciens costumes masculins et féminins des communes de Châteauneuf, Langolen, Bannalec, Scaër, Ploaré, Plogonnec, Pont-Croix, Plozévet. M. Waquet complète cette exhibition par celle de photographies analogues, de format plus grand, qu'il a fait exécuter pour le musée d'après d'anciens clichés de M. Villard.

M. Le Guennec communique la copie d'une charte latine de 1297, dont l'original se trouve aux archives de Lesquiffiou, et qui mentionne un Hervé de *Sylva Combusta* (Coëlosquet), chevalier, le plus ancien du nom, lequel possédait alors des terres à Kaerberiou en *Ploëiber-Rivaut* (Pleyber-Christ).

M. le Président présente deux nouvelles publications dues à des membres de la Société : les *Mélanges d'hagiographie bretonne*, où M. Largillière agit avec une critique habile les difficiles problèmes relatifs à saint Ethbin et saint Idunet, l'*Histoire et géographie du Finistère*, de M. le chanoine F. Cornou. Ce dernier ouvrage, quoique rédigé pour les écoles, est à noter comme fournissant un très bon tableau d'ensemble de l'histoire du département ; moins bien illustré, sous le rapport des cartes, que le livre analogue de notre confrère M. Ogès, il le complète sur beaucoup de points, principalement en tout ce qui touche à l'archéologie. De tels livres, remarque M. Waquet, sont d'excellents auxiliaires pour l'œuvre

d'exploration et de sauvegarde à laquelle notre Société consacre ses efforts.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire empêché :

Le Trésorier,

Le Président,

L. LE GUENNEC.

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1923, 2^e livraison

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Congrès de 1921 et de 1922.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, Mars-Avril 1925.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1925.

Nécrologe des cordeliers de Quimper (1681-1787), publié par H. Waquet.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1923.

Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como. Indice generale. Annate 1902-1922.

Smithsonian Institution. Report of the United States national museum, 1924.

L'Estourbeillon (marquis de), *La Nation bretonne* (conférence faite au congrès panceltique de Quimper, le 8 septembre 1924).

Annexe au Procès-Verbal

LE TOMBEAU DE TROÏLUS DE MONDRAGON

Le plus beau des anciens tombeaux à effigie du Finistère était sans conteste celui de Troïlus de Mondragon, qui se voyait encore, il y a deux ans, au pied du vieux clocher isolé de Beuzit-Conogan, près de l'Élorn, en aval de Landerneau, sous les ombrages du parc de Kerloreec. Sur ce magnifique mausolée de fin kersanton s'allongeait la statue couchée, en grand costume de guerre, de l'illustre seigneur dont elle abritait les restes. A la tête, aux pieds et sur les deux faces latérales, des arcades du gothique le plus fleuri encadraient les armoiries de sa famille et de ses alliances. Les solerets cuirassés de l'homme d'armes s'appuyaient au flanc d'un lion, et un petit ange était assis sur son épée nue posée près de lui.

A vrai dire, on sait fort peu ce que fut jadis Troïlus de Mondragon. L'héroïque sonorité de son nom enchantait José-Maria de Hérédia, et notre cher poète Frédéric Le Guyader lui a consacré, dans sa *Chanson du Cidre*, une complainte savoureusement fantaisiste qui le montre bien moins fidèle — quoiqu'il rachète sa vie orageuse par une vaillante mort — au service de Mars qu'à celui de Vénus. D'après les généalogies, Troïlus serait issu d'Antoine de Mondragon, bâtard lui-même d'une fameuse lignée castillane, l'un des capitaines espagnols envoyés par Ferdinand et Isabelle au secours de la duchesse Anne en 1488, à moins qu'il ne fût fils de Jean de Mondragon, vicomte de Loyaux, capitaine de Nantes et de Rennes en 1510. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Mondragon se qualifiait de seigneur du Hallot et vicomte d'Auteville en Normandie, et commandait un régiment de 4.000 hommes de pied au service de la France, lorsqu'il vint, vers 1520, épouser au fond de la Basse-Bretagne,

XVIII

une riche héritière landernéenne, Françoise de La Palue, dame de La Palue, en Beuzit-Conogan, de Trésiguidy en Pleyben et des Salles près Guingamp.

La maison de La Palue se prétendait branche cadette ou « ramage » des sires de Léon, dont elle portait sur son écu le lion héraldique surmonté d'un « lambel » en signe de « juveigneurie ». Olivier de La Palue, vivant en 1460, avait épousé Jeanne Guiomar, dame de la Petite-Palue (manoir tout voisin, passé plus tard aux de La Fitte, Le Borgne de Trévidy et du Rozel) dont le blason, *un poisson sur un semis de billettes*, charge l'un des écussons du tombeau. Leur fils Hervé de La Palue, sénéchal de Léon, qui se fit peindre au début du xvi^e siècle sur la maîtresse vitre de l'église de Saint-Divy, paraît avoir eu pour femme l'héritière des Trésiguidy, vieille race cornouaillaise connu surtout par le champion qu'elle fournit en 1351 à l'immortel combat des Trente. Les armes des Trésiguidy, *trois pommes de pin*, se remarquaient aussi sur la face sud de la tombe, pleines et écartelées d'un écu chargé de sept meubles d'une forme particulière, 2, 3, 2, ressemblant à un T renversé. A côté, un autre écusson était chargé des *cinq fusées en faxe* de la maison de Bouteville, qui se rapportaient sans doute à une alliance antérieure.

Sur la face Nord du mausolée se voient les armes de la famille de Mondragon, *un lion accosté de deux arbres*, pleines, écartelées *d'un chevron accompagné de trois coquilles*, et mi-parti de la Palue ; et celles des La Palue mi-parti a écartelées de Trésiguidy, écartelées elles-mêmes des sept pièces mentionnées plus haut. Enfin, le grand écusson timbré d'un heaume et chargé des armoiries des Mondragon, qui décore l'extrémité de la tête du tombeau offre sur ses lambrequins les blasons de Léon, de Bouteville, du Lech, de Bretagne, de Kerret et Guiomar.

Le manoir de La Palue dresse encore ses hauts pignons et son pavillon d'angle, où s'ouvre à la base une belle porte gothique. Les seigneurs du lieu étaient « fondateurs » de l'église de Beuzit et y possédaient des sépultures sur les-

quelles Troïlus de Mondragon fit ériger de son vivant cette belle tombe. Quand son tour vint d'y reposer, il ne laissa qu'une fille unique, Jeanne de Mondragon, dame du Hallot, La Palue, Trésiguidy, marié avant 1543 à François de Montmorency, seigneur de Bouteville.

Aujourd'hui le monument de Troïlus a quitté les rives de l'Elorn. Vendu par le châtelain de Kerlorec à deux antiquaires parisiens, il git démonté dans quelque coin de la banlieue, attendant un acquéreur. Celui-ci ne pourra d'ailleurs le transporter hors de France, les actives démarches de M. Desmars, préfet du Finistère, ayant fait prononcer en temps utile le classement de ce mausolée. La meilleure solution serait sans doute le retour en Bretagne dudit tombeau, auquel le musée départemental de Quimper offrirait dans ses salles basses, déjà peuplées de sépultures de chevaliers ou d'évêques, un asile à souhait. Mais cette question est purement financière. Le musée, avec ses faibles ressources ordinaires, ne peut rien ; d'autre part le modeste budget de la Société archéologique ne lui permettrait que de contribuer d'une petite somme à ce rachat si désirable. Du moins son bureau adresse-t-il un pressant appel à la générosité des membres de la Société et de toutes autres personnalités finistériennes et bretonnes désireuses de s'associer à eux dans ce but. Il y a lieu d'espérer que le Conseil Général voudra bien également témoigner de son intérêt pour le patrimoine d'art du Finistère. Ce patrimoine, naguère si riche, subit en ce moment de cruelles, d'irréparables pertes. Il est grand temps d'intervenir. Nos vieilles chapelles, abandonnées, pillées impunément, croulent de toutes parts ; les marchands de biens rasant nos futaies séculaires ; des collections d'antiquités sont transportées dans la région parisienne. En présence de telles constatations, il n'apparaît que plus urgent encore de travailler au sauvetage de ce qui peut être encore préservé et défendu. En récupérant le tombeau de Troïlus de Mondragon, nous aurons assuré la conservation, aussi près que possible de son lieu d'origine, de ce chef-d'œuvre de la statuaire basse-bretonne du xvi^e siècle, et

donné la meilleure des leçons aux collectivités comme aux individus qui, par ignorance, négligence, ou cupidité, se laissent si lamentablement déposséder de ce qu'ils possèdent souvent de plus précieux et de plus respectable, et sans avoir toujours essayé de le vendre dans le pays même.

L. LE GUENNEC.

Séance du 30 Avril 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. l'abbé Saluden, professeur à l'école de N.-D. de Bon-Secours à Brest, est admis dans la Société, sur la présentation de Mgr Roull et de M. le chanoine Le Roy. M. Saluden est l'auteur d'un bon livre, récemment paru à Brest, et que M. le Président présente à la Société. Il a pour titre : *Une figure brestoïse du XVIII^e siècle. Claude Laporte.*

M. le Président présente également le *Livre d'Or de Frédéric Le Guyader*, publié à l'occasion des représentations théâtrales destinées à honorer « le poète de la Cornouaille ». Ce *Livre d'or* contient une notice biographique suivie de l'appréciation de divers auteurs bretons. M. Waquet rend justice à l'œuvre trop peu connue de Frédéric Le Guyader et estime que l'ouvrage qui lui survivra le plus longtemps est cette admirable *Chanson du cidre* où s'expriment à chaque page la gaîté de bon aloi, quoique parfois un peu grasse, de la chatoyante Cornouaille.

M. le Président complète en les rectifiant les notes récemment publiées par un journal de la région sur la vente aux enchères de la chapelle ruinée et du calvaire de Coatquéau en Scrignac. Il est malheureusement vrai

que cette mise aux enchères a eu lieu et l'on ne saurait trop déplorer l'indifférence, du reste assez maladroite pour leurs propres intérêts, avec laquelle trop de municipalités laissent à l'abandon de précieuses œuvres d'art. Mais rien ne sera emporté à l'étranger, ni même hors du département. L'acheteur, qui est un industriel Finistérien, a fait remonter le calvaire dans une propriété des environs de Quimper, le sauvant ainsi d'une ruine certaine et prochaine ; quant aux ruines, elles seront consolidées dans la mesure du possible afin de conserver au site de Coatquéau tout son charme de pittoresque. La question des anciennes chapelles a été souvent débattue dans les séances de la Société ; c'est une question qui ne saurait être résolue pleinement que par la bonne volonté intelligente des collectivités propriétaires.

Un excellent exemple vient d'être donné à cet égard par la municipalité de Locronan qui, à la suite des démarches obstinées du maire, M. Daniélou, sous-secrétaire d'État à la Marine marchande, a obtenu le classement de sa vieille place. Cette nouvelle est accueillie avec la plus vive satisfaction par notre Société qui, il y a déjà plusieurs années, avait émis un vœu en ce sens.

M. Savina continue la lecture de son mémoire sur les vieux grands chemins de la Cornouaille.

M. Le Guennec présente une vue cavalière du manoir de Kerouartz en Lannilis, qui offre un des plus beaux types de grande gentilhommière bretonne du début du XVII^e siècle.

M. Waquet présente une épreuve d'une gravure sur cuivre, dont la planche existe dans la réserve du Musée départemental breton et représentant Olivier Jégou de Kerlivio, évêque de Tréguier de 1694 à 1731, le seul évêque breton qui ait donné dans le mouvement janséniste. Cette gravure, œuvre d'un artiste nommé Montbard

qui semble avoir peu produit, est signalée dans l'*Iconographie bretonne* du marquis de Surgères. Le portrait a un accent de vie qui lui donne un grand intérêt.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales).
Congrès de 1921 et de 1922.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1924, n° 4.

Recueil de la commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-avril 1925.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1923.

Revue Mabillon. Avril-Juin 1925.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 6^e livraison de 1925.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, 1924.

CHRONIQUE

Dans son livre : *Une figure brestoïse du XVIII^e siècle*, Claude Laporte, M. Saluden, révèle au public un personnage éminemment respectable et de vie édifiante, mais qui, il faut bien le constater, n'a rien fait ni même essayé de remarquable. Ce fut un prêtre pieux et instruit qui, né à Brest en 1734, périt martyr de sa foi lors des massacres de septembre 1792 à la prison des Carmes de Paris. L'intérêt du sujet a été très exactement compris par M. Saluden ; c'était de replacer

Claude Laporte dans les divers milieux par lesquels il se trouva passer tour à tour ; c'est ce qu'exprime la première partie du titre : *Une figure brestoise du XVIII^e siècle*. Fils d'un maître perruquier qui, au N^o 8 de la rue de la vieille Corderie, faisait « la barbe et le poil », tenait « bains et étuves », le jeune Claude entra au noviciat des jésuites à Paris en 1753 ; il devint régent de 6^e en 1757, de 5^e en 1758, de 4^e en 1759 au collège Louis Le Grand. Il occupait depuis peu de temps la chaire de rhétorique du collège d'Orléans quand la dissolution de la Compagnie le rendit à la vie séculière. C'est à cette époque seulement qu'il reçut la prêtrise. Peu après il devint prêtre-attaché à la paroisse Saint-Louis de Brest. De 1776 à 1786 il remplit les fonctions d'aumônier auprès de la compagnie de Brest des gardes de la marine, cette espèce d'école navale où l'on faisait plus de tapage que de travail sérieux et où François-René de Chateaubriand, engagé dans cette voie sur le désir d'un père impérieux, passa inutilement quelques mois de sa vie. Nommé prêtre-sacristain de Saint-Louis après la suppression des compagnies des gardes, Laporte en devint « curé », c'est-à-dire vicaire, le 1^{er} juin 1790. Ayant refusé le serment, il fut arrêté le 28 juin 1791. Relâché, il s'enfuit à Paris, où il fut arrêté une seconde fois et définitivement le 17 août 1792.

La boutique du père, le noviciat des jésuites, la vie paroissiale de Saint-Louis, les gardes de la marine, M. Saluden a recueilli des traits qui aident à mieux connaître et comprendre tout cela ; le personnage dont-il s'occupe s'en trouve un peu relégué au second plan, mais le livre y gagne en variété : c'est une sorte de tableau, fragmentaire mais animé, de la vie brestoise au XVIII^e siècle. Une douzaine de planches hors-texte, dessins et photogravures, illustrent comme il convient cet ouvrage très méritoire. M. Saluden a commencé l'année dernière dans le *Bulletin diocésain* une série d'études sur Landerneau pendant la Révolution qui, espérons-le, feront un digne pendant à ses études sur Brest.

H. W.

Séance du 28 Mai 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu à deux observations de M. le Président :

1° L'affaire de la vente de la chapelle ruinée et du calvaire de Coatquéau en Scrignac, a été exposée par un quotidien régional en termes inexacts. La solution intervenue a au moins l'avantage de conserver à notre département les monuments en question ;

2° Des journaux locaux semblent attribuer le mérite du classement de la place de Locronan à une personnalité quimpéroise. Il convient de remarquer que la demande initiale a été faite par la Société archéologique, et que le classement est dû aux démarches et à l'influence personnelle de M. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, maire de Locronan.

M. Waquet fait part du décès de deux de nos confrères : MM. A. Trévidic, négociant à Quimper et H. Tréal, fonctionnaire des P. T. T. à Morlaix ; M. Trévidic, qui appartenait à une famille très honorable et bien connue de négociants quimpérois, suivait volontiers les séances et les travaux de la Société ; M. Tréal, à qui son éloignement de Quimper ne permettait pas de venir aux séances, était un photographe habile qui s'intéressait principalement aux monuments du Nord-Finistère.

M^{lle} Le Lez, directrice d'école publique à Quimper, est

admise dans la Société, sur la présentation de M^{me} Stéphan et de M. Savina.

Sur la proposition de M. Waquet, il est décidé en principe l'organisation de deux promenades d'études : l'une dans la région de Pont-Aven, l'autre en juillet dans les environs de Plomelin. Les dates et conditions en seront ultérieurement déterminées.

Le Conseil général a décidé de faire un sérieux effort pour l'achat du tombeau de Troïlus de Mondragon. Des négociations vont être entamées avec le propriétaire actuel afin d'obtenir qu'il diminue ses prétentions ; on sait que le monument, étant classé, ne peut être exporté. Afin d'aider au succès, M. le Président fait appel aux membres de la Société archéologique pour la souscription ouverte. Il espère que la somme recueillie grâce à une participation active de nos sociétaires, jointe au crédit voté par le Conseil général, sera suffisante pour l'achat du tombeau.

M. Savina donne lecture de la dernière partie de son étude sur *Nos vieux grands chemins*. Puis il présente une monnaie d'or d'Edouard III trouvée par l'un de ses élèves dans la partie sud du port de Douarnenez.

Le barde Rolland, de Guerlesquin, a fait don au Musée de cinq pièces de monnaies romaines en bronze, trouvées à Carhaix. Ces monnaies sont aux effigies des empereurs Néron, Septime Sévère, Alexandre Sévère et Tétricus.

M. le docteur Odeyé, de Lesneven, communique trois bronzes, romains également, provenant de l'important établissement gallo-romain de Kerilien, en Plounéventer. Deux de ces pièces représentent Crispina, concubine de Marc Aurèle. M. Waquet fait observer que nous savons fort peu de choses sur l'occupation romaine dans le Finistère. Des fouilles faites à Kerilien mettraient peut-être à jour des vestiges intéressants.

M. Schmidt a communiqué à M. Le Guennec un dessin et une inscription figurant sur une pierre tombale située dans le cimetière de Guiler. A en juger par les caractères et par l'image du Sacré-Cœur qui y est gravée, cette pierre, malgré son caractère fruste, paraît assez récente.

M. Surel a envoyé des croquis d'escaliers anciens et de manoirs situés aux environs de Morlaix.

M. le Président lit une étude de M. le Dr Lagriffe, commentant et expliquant les termes techniques et les formules de l'ordonnance autographe de Laënnec que l'on trouvera dans ce Bulletin.

Lecture est donnée de l'une des « Légendes du Bro-Pagan » recueillies dans la région de Plounéour-Trez, par M. Quiniou, instituteur à Bolazec.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

CHRONIQUE

M. Pierre Le Roux, chargé du cours de Langue et littérature celtiques à la Faculté des Lettres de Rennes, a entrepris en 1910 la préparation d'un *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, travail énorme qui fait honneur à son courage autant qu'à sa science. Le 1^{er} fascicule est maintenant en vente ; il contient un avant-propos relatif à la méthode observée, une carte physique de la Basse-Bretagne et 100 cartes indiquant en breton, d'abord les noms des communes sur lesquelles a porté l'enquête, puis diverses formes de mots ou de phrases choisis parmi ceux et celles qui ont paru à M. Le Roux se prêter le mieux à une enquête : haleine, la clef, ici, là-bas, la soirée, des messieurs, vent, tombe, vivre, mon frère, etc. Les

centres urbains, où les dialectes sont presque toujours mêlés, ont été laissés de côté. Dans la campagne, 90 communes, y compris le Bourg de Batz, ont été choisies de façon que l'enquête s'étende à toutes les parties du pays bretonnant sans privilège pour aucune région. Autour de Quimper, par exemple, M. Le Roux a opéré à Plogoff, Sein, Ploaré, Plouhinec, Plomeur, Pluguffan, Clohars-Fouesnant, Névez, Elliant, Etern, Lennon, Plomodiern. C'est un très beau livre qu'étudieront avec passion tous les celtisants et amis de la langue bretonne. Mais pourquoi les proportions et contours du pays ont-ils été grossièrement déformés par le dessinateur de la carte type ?

H. W.

Séance du 25 Juin 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce le récent décès de M. Chabay, industriel à Quimper, membre de la Société depuis plusieurs années. Interprète des sentiments de l'assemblée, il adresse à la famille de notre regretté confrère l'expression de nos vives condoléances.

M. le colonel Dizot, commandant le 118^e d'infanterie, vient d'être élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur; la Société, à laquelle il a donné tant de marques d'attachement, se réjouit de cette haute distinction; elle espère que M. le colonel Dizot, bien que quittant le service actif, ne s'éloignera pas définitivement de Quimper.

Sont admis dans la Société : M^{lle} Le Nair, de Quimper, présentée par M. Le Guennec et M^{lle} Allier; M. Bolloré, industriel à Quimper, présenté par MM. Abgrall et Waquet; M. Béchet, inspecteur de l'enseignement primaire à Châteaulin, présenté par MM. Savina et Fr. Ménez; M. Le Séach, directeur d'Ecole publique au Pont-de-Buis, présenté par M. Savina et M^{me} Stéphan.

Au sujet d'une récente délibération du Conseil municipal de Quimper, tendant à changer le nom de la rue Neuve, M. Waquet fait remarquer que cette appellation, qui semble moderne et insignifiante, est en réalité un

nom historique qu'il conviendrait de maintenir, puisqu'il est question dans les titres du XIV^e siècle de ce *Vicus novus*, sans doute la première rue créée hors de l'enceinte de la ville close de Quimper. Il faut noter d'ailleurs que les noms des vieilles rues de Quimper sont un régal pour les amateurs du passé. Pourquoi ne pas conserver ou même reprendre ces noms évocateurs, de rue de la Vieille-Cohue, (pour la rue Laënnec), et de rue du Rossignol, (pour la rue Saint-Mathieu)? Qu'on attribue des noms nouveaux, à la mode du jour, aux voies nouvelles, soit ; mais qu'on laisse aux anciennes voies leur dénomination séculaire. La morsure continue du temps fait tant de ravages sur nos anciens monuments et les bâtisses neuves défigurent si vite nos vieilles cités qu'il serait regrettable que nos municipalités aident à la destruction d'un passé plein de poésie et de charme discret.

M. le Président entretient la Société des démarches poursuivies en vue de l'acquisition du tombeau de Troïlus de Mondragon. Les nouvelles sont excellentes : nous approchons de la solution désirée, grâce à de précieux concours, notamment à celui de la société « La sauvegarde de l'Art français », qui a promis une aide pécuniaire très importante. Nous devons à cette société une vive reconnaissance pour le zèle dévoué qu'elle met à sauvegarder, d'une manière générale, les richesses artistiques et, en ce qui nous touche tout particulièrement en ce moment, pour avoir permis au Finistère de récupérer bientôt, nous l'espérons, un chef-d'œuvre en péril. Dans ce sauvetage, la Société archéologique aura surtout le mérite de l'initiative. Toutefois, nous souhaitons un peu plus. La souscription que nous avons ouverte a déjà donné des résultats satisfaisants. Elle sera continuée et M. Waquet engage tous les amis de l'art local à lui apporter leur obole, afin que la part de la Société soit aussi honorable que possi-

ble. Toute cotisation continuera donc à être reçue avec reconnaissance ; elle doit-être adressée au trésorier de la Société, M. Le Guennec, rue Louis Hémon, à Quimper. (Compte de chèques postaux 60-30, Nantes).

M. le Président donne quelques indications sur l'excursion d'étude, fixée au dimanche 28 juin, dans la région de Rosporden, Cadol, Melgven, Nizon, Pont-Aven, Riec, Le Moustoir (Kernével) et la Trinité (Melgven).

Lecture est donnée d'une biographie, composée par M. Ch. de Coataudon, sur son arrière grand-oncle, le chevalier Vincent de Coataudon, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, qui, servant à l'escadre de Brest, prit part à la guerre de l'indépendance américaine. Le chevalier de Coataudon et trois de ses frères émigrèrent, deux en Angleterre et deux autres dans l'armée des Princes. Le chevalier se trouva à l'expédition de Quiberon. Blessé au cours de l'action, il fut fait prisonnier ; dirigé sur Vannes, il y fut condamné à mort et fusillé sur la Garrenne, en thermidor an III.

M. Waquet fait une rapide analyse de la belle thèse de doctoral ès-lettres soutenue récemment par notre confrère M. René Largillière sur *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*. M. Largillière, élève de M. J. Loth, l'éminent professeur au Collège de France, a écrit une œuvre remarquable qui s'impose à l'étude des travailleurs bretons.

M. le Docteur Picquenard, qui a représenté notre Société au récent congrès de l'Association bretonne, à Rennes, rend compte de ce congrès. Il analyse succinctement les travaux qui y ont été présentés et appelle particulièrement l'attention sur les mémoires publiés par cette Association. à la suite de son congrès de Saint-Brieuc, en 1924, parmi lesquels il s'en trouve deux qui ont pour auteurs MM. Waquet et Le Guennec.

La société d'histoire et d'archéologie de Bretagne tiendra son assemblée générale annuelle à Quimper, vers la fin de septembre. Cette assemblée sera suivie d'une excursion à laquelle sera associée la Société archéologique.

M. Le Guennec présente deux croquis de M. Surel, peintre-décorateur à Morlaix, représentant, l'une un Ecce homo, ou plutôt un Christ attendant le supplice, en bois sculpté, provenant de la crypte de Lanmeur, l'autre, un monogramme sculpté sur un écusson, portant la date de 1565, encasté dans un mur de la métairie du château de Lannuguy, en Saint-Martin-des-Champs.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLIII, fasc. I et II, 1925.

Annales de Bretagne, t. XXXVI, n° 4, 1925.

Association bretonne, Comptes-rendus, procès-verbaux, mémoires du Congrès de Saint-Brieuc de 1924.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, mai-juin 1925.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1924.

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715), du Comité des travaux historiques et scientifiques, années 1922 et 1923.

Congrès archéologique de France, 86^e session, tenue à Valence et Montélimar en 1923 par la Société française d'archéologie.

Séance du 30 Juillet 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Président rend compte de l'excursion effectuée le 28 juin par la Société dans la région de Rosporden et de Pont-Aven ; parmi les divers monuments visités, il insiste sur la chapelle de la Trinité, en Melgven, dont l'entretien laisse à désirer ; des démarches seront faites auprès de l'administration des Monuments historiques en vue d'obtenir au moins les réparations les plus urgentes.

M. le Président annonce le classement, par décret en date du 5 juin, de la porte monumentale, du mur de clôture et du terrain du cimetière entourant l'église de Plounéour-Ménez.

Communication est donnée de quatre dessins envoyés par M. Surel, de Morlaix, et représentant la curieuse cheminée à cariatides du vieux manoir de Coatanscour en Plourin-Morlaix, la porte gothique du manoir de Kerloaguen en Plougouven et un écu armorié — aux armes, semble-t-il, de la famille de Guicaznou — timbrant la porte d'une vieille maison à Trégastel-Primel.

M. le Guennec communique un acte de baptême du 27 janvier 1773, inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Sauveur à Quimper et présentant cette particularité que l'enfant, fils de M. Léon de Tréverret, sénéchal et

maire de Quimper, reçut, en plus des prénoms donnés par ses parrain et marraine, celui de Corentin, choisi par les juges du présidial et les membres de la communauté, pour faire de lui le filleul de la ville.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu de M. le duc de Trévise une lettre lui annonçant que la Sauvegarde de l'Art français a déjà recueilli pour sauver le monument de Troïlus de Mondragon une somme de près de 10.000 francs ; cet acompte versé au détenteur assure le retour du monument sur la terre de Bretagne et permet la continuation de la souscription locale à laquelle de précieux et généreux concours viennent d'être promis.

Lecture est donnée de l'étude préliminaire que M. J. Loth, membre de l'Institut, a bien voulu écrire pour présenter le résultat des recherches de M. Daniel Bernard sur les noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun.

M. le Président présente en l'analysant le mémoire de M. Largillière sur les vies latines de saint Corentin.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Secrétaire empêché,
PHILIPPON.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Album historique du 118^e régiment d'infanterie,
Quimper, 1924-1925 (don de M. le colonel Dizot).

Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1922-1924.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,
1^{er} trimestre de 1925.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1925, n° 1.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon, juillet-août 1925.

Bulletins et mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LVI (1924).

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. LII (1924).

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, t. XXXIV, 1925.

Fornvânnen meddelanden fran K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien, 1924.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, vol. XXI, 1923-1924.

Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, 1924.

Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine, 1923-1924.

Revue Mabillon, juillet-septembre 1925.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1925, 7^e livraison.

Smithsonian institution. Publications 2769, 2777-2780.

CHRONIQUE

Les volumes de *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* continuent à paraître régulièrement. C'est dans la première partie du tome VI (1925) qu'on trouvera, sur la « *Vita* » ancienne de Saint Corentin, l'étude de M^{me} Ethel-C. Fawtier-Jones qui a donné lieu aux observations critiques de M. Largillière. Dans le même volume, deux autres articles sont à recommander. En traitant du *Droit de colombier et de garenne*, M. Hervé du Halgouët retrace les vicissitudes en Bretagne de privilèges qui, malgré

les tempéraments apportés à plusieurs reprises par les ordonnances royales, restèrent très impopulaires jusqu'à la Révolution ; en outre il indique les principaux colombers qui subsistent et définit fort bien les caractères architectoniques de ces curieuses constructions. Dans ses *Remarques sur la misère, la mendicité et l'assistance en Bretagne à la fin de l'ancien régime*, M. Henri Sée montre qu'à cette époque, dans notre région comme dans toute la France, les pauvres étaient nombreux dans les campagnes (un quart de la population en moyenne) et qu'une mauvaise récolte, un chômage un peu prolongé, suffisaient pour transformer cette pauvreté en misère ; les villes, sauf les plus peuplées, comme Brest et Rennes, étaient plus favorisées, mais en proie aux mendiants et aux vagabonds. Parmi les causes de cette lamentable situation M. Sée note en y insistant certains abus du domaine congéable, qui obligeaient souvent les domaniers à se passer d'ouvriers agricoles, mais il ne méconnaît pas la cause essentielle, qui est en somme la décadence ou plus exactement le déséquilibre d'une société où le sentiment du devoir du chef a fléchi. Les fondations charitables sont devenues très rares dans les campagnes ; les petits hôpitaux et les aumôneries d'autrefois ont pour la plupart disparu ; les gros décimateurs ecclésiastiques se soucient médiocrement des pauvres, que, du reste, ils ne connaissent pas. Le vieil organisme hérité du moyen âge avait perdu son âme.



Parmi les ouvrages récents qui intéressent la Cornouaille ou le Léon mentionnons la 5^e édition « perfectionnée et augmentée » du *Saint-Tugen et son église*, de M. l'abbé Velly et le compte rendu détaillé du Congrès panceltique qui s'est tenu à Quimper du 6 au 13 septembre 1924. Ce compte rendu forme un volume de 381 pages, intitulé *Les Celtes à Quimper*, qui perpétuera utilement le souvenir d'une belle manifestation bretonne.

H. W.

Séance du 29 Octobre 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce le décès, survenu durant les vacances, de deux sociétaires des plus connus et des plus fidèles, MM. le docteur Rouxeau et le comte de Carné.

M. le docteur Rouxeau, professeur à l'Ecole de médecine de Nantes, est l'auteur d'un ouvrage remarquable sur la vie et la carrière scientifique de Laënnec. M. le comte de Carné-Marcein, fils de l'académicien qui présida jadis la Société archéologique du Finistère, appartenait à la Société depuis les origines et lui avait donné à plusieurs reprises des témoignages de sympathie effective en faisant des dons au musée. M. le Président exprime les regrets que nous cause la perte de ces sociétaires et adresse à leurs familles nos vives et respectueuses condoléances.

Dix nouveaux membres sont admis dans la Société ; M^{lle} de Gontaut-Biron, de Paris, présentée par MM. le baron Marc de Villiers du Terrage et Henri Serret ; M. Albert Le Bail, avocat, présenté par M. Georges Le Bail, son père, et par M. Waquet ; M^{lle} Marie-Louise Hémon, de Quimper, présentée par MM. Waquet et Le Guennec ; M. Jean Hémon, de Fouesnant, présenté par MM. Waquet et le Dr Morvan ; M. le docteur Le Meur, de Ploudalmézeau, présenté par MM. Aug. Carof et Ad. Le Goaziou ; M.

Stanislas Guirriec, notaire à Châteauneuf-du-Faou, et M. Emile Tolman, artiste-peintre à Raden-Dour, en Châteauneuf-du-Faou, présentés par MM. Jarno et Charreteur ; M. Philippe Roussel-Giraud, de Forest-Side (Ile-Maurice), présenté par MM. le Docteur Picquenard et L. Le Guennec ; M. René Couffon, ingénieur à Paris, présenté par MM. L. Le Guennec et le vicomte de Saint-Pol ; M. Guillaume Landrein, de Quimperlé, présenté par MM. Le Bourhis et Joncour.

M. Waquet présente une liste de monuments qui, par arrêté en date du 5 octobre courant, ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Dans le nombre se trouve l'ossuaire et le calvaire de Locmélar, près de Sizun, lesquels n'existent plus, l'ossuaire ayant été démoli en 1920 et le beau calvaire à personnages du XVI^e siècle, transporté pour réparation dans l'atelier de M. Donnard à Landerneau. La perte de l'ossuaire est irréparable ; la réédification du calvaire sera possible, heureusement, quand la commune de Locmélar se trouvera en état de pourvoir aux frais de réparation et de transport.

Un vœu est émis en faveur de la conservation de l'ossuaire d'Ergué-Gabéric qu'il serait question de démolir pour l'élargissement d'un chemin. Des démarches seront faites le plus tôt possible pour obtenir au moins son inscription sur l'Inventaire supplémentaire. La Société s'associe volontiers aux doléances de M^{lle} de Kergoz, concernant la chapelle gothique de Saint-Fiacre, en Riec, récemment vendue par la municipalité de cette commune ; toutefois M. le Président rappelle que, pour sauver nos vieilles chapelles, il faut surtout faire appel à l'intervention et la générosité des personnalités locales.

M. le chanoine Pérennès présente une urne funéraire gauloise dont il fait don au Musée départemental. Cette urne qui mesure 0^m 204 de hauteur a un diamètre de

0^m 160 à la partie supérieure, de 0^m 180 vers le milieu et de 0^m 075 à la base. Une urne du même genre, mais de dimensions plus petites, a été découverte au même lieu ainsi qu'un fer de lance ou angon à extrémité recourbée et à pointe latérale. Les vases contenaient de la cendre et des débris d'ossements calcinés. Ces objets ont été trouvés, le 24 Septembre dernier, à Tréboul, en creusant les fondations d'une maison, dans la parcelle dite Parc-Kerléach, près du village de Croaz-Men, en bordure de la voie romaine partant de Tréboul vers Poullan.

M. Jullien, de Lesneven, a informé M. Waquet du mauvais état d'entretien de la belle église de Goulven : la charpente des cloches menace ruine, le paratonnerre de la flèche est rompu, et la toiture délabrée. Ce monument étant classé, M. l'Architecte des monuments historiques s'efforcera, sans doute, avec le concours des paroissiens, de remédier à état de choses. M. Jullien décrit aussi le vieux mobilier de la chapelle de Locmazié au Drennec, qui comprend des statues archaïques et un tableau sur bois.

M. Jarno, après avoir donné lecture de quelques légendes se rapportant aux menhirs des environs de Château-neuf, présente une hache en bronze, pesant 470 grammes, provenant d'une cachette de fondeur découverte à Saint-Kouarc'h, en Plonévez-du-Faou.

M. Waquet annonce que M. l'abbé Kerbiriou a obtenu de l'Académie française une récompense de 500 francs pour son livre sur *Jean-François de La Marche évêque-comte de Léon*. M. le Président rend compte de quelques récents travaux relatifs à notre région. M. Albert Le Bail a composé pour le doctorat en Droit une thèse solidement documentée sur *Le Finistère agricole*, où il a eu souci, pour comprendre le présent, d'en étudier la préparation dans le passé. M. le chanoine Pérennès a publié dans les *Annales de Bretagne*, les *Hymnes de la Fête des Morts*

en Basse-Bretagne. L'auteur, présent à la séance, veut bien donner sur son travail d'intéressants commentaires. M. l'abbé Quiniou a publié une savante notice sur *Penmarch*, dont un chapitre a déjà paru dans notre Bulletin. M^{me} Parc-Chancerelle a établi une bibliographie des articles relatifs à la Basse-Bretagne, publiés dans diverses revues savantes ; cette bibliographie manuscrite est déposée aux archives de notre Société.

M^{me} Lacaze de Kerguvelen, de Concarneau, communique la photographie d'un curieux tableau du XVIII^e siècle représentant, sous forme « d'énigme bretonne », les familles de Keroulas et de Kerguvelen. Interrogées par deux gentilshommes, les deux jeunes mamans, qui occupent le centre du tableau, leur répondent en désignant deux personnages âgés, devisant à l'écart :

« Messieurs, ces vieillards sont nos pères,
Ce sont les maris de nos mères ;
Et maintenant sont nos maris
Et les pères de ces petits. »

Pour connaître le sens exact de cette réponse, il faut savoir que MM. de Keroulas et de Kerguvelen, demeurés veufs, avec chacun une fille, les épousèrent mutuellement, et en eurent chacun un enfant.

M. le Président annonce que dans quelques semaines le tombeau de Troilus de Mondragon pourra vraisemblablement être installé dans une des salles du Musée départemental. Il remercie les généreux souscripteurs, notamment M. le marquis et M^{me} la marquise de La Ferronnays. M. Ernest May, M^{me} la comtesse de Legge, MM. A. Bénac, Bouilloux-Lafont, Bolloré, le comte et le vicomte de Guébriant, le vicomte Du Parc, Valéry Cormier, Nicolas Le Roux, Edmond Philippart, qui ont secondé l'initiative de la Société archéologique et permis

de récupérer une œuvre d'art qui semblait perdue pour la Bretagne. Toutefois, malgré le magnifique appoint de la société « La Sauvegarde de l'Art français », le prix d'achat n'étant pas encore tout à fait atteint, la souscription demeure ouverte jusqu'à la fin de l'année.

Lecture est donnée de la première partie du travail de M. D. Bernard sur les anciens noms de personnes et de lieux dans le Cap-Sizun.

M. le Président rend compte de l'assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, tenue à Quimper en septembre dernier.

M. Le Guennec présente divers croquis de M. Surel, dont un joli relevé à l'aquarelle du beau retable de l'autel des Trépassés de l'église de Plounéour-Ménez, retable provenant de la chapelle des Dominicains de Morlaix.

M. le Président présente une grande photographie reproduisant un portrait peu connu de Mgr de La Marche par Danloux. Ce tableau, propriété de M. Ernest May, qui a bien voulu en donner la photographie au Musée départemental, date de 1804 et représente le prélat en buste.

La séance étant levée vers 4 heures, quelques membres de la Société se rendent rue Elie-Fréron pour examiner les restes d'une peinture à fresque du XVII^e siècle, récemment découverts dans un immeuble appartenant à M. Cabon. La partie supérieure de la peinture seule subsiste. M. Le Guennec croit y reconnaître un fragment d'un grand écusson héraldique avec limbre, supports et lambrequins. La maison de M. Cabon était, au XVIII^e siècle, l'hôtel Tréouret de Kerstrat.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

MENHIRS A LÉGENDE

Les blocs de pierres qui se dressent sur nos landes ont toujours frappé les imaginations et souvent, ne pouvant croire à leur érection par la main des hommes, on l'a attribuée aux puissances célestes, en la matière la moindre harmonie entre la légende et la topographie des lieux donnant satisfaction à l'esprit.

Tel est le cas pour deux menhirs en quartz, un petit et un grand, situés aux confins des cantons de Scaër et de Châteauneuf, dont l'origine m'a été ainsi expliquée en breton par un vieillard de Keruscun, village voisin : « En amzer e oa bec'h etre patrounez Scaër hag itron Varia Ar-Portzou diwar bouëz ho gallout er vro, houma tanmale d'eben he redaden-nou war he zouarou euz costez ar mene. Ar zantez a ru scouarn bouar. Kounaret o welet anei dont en dro eneb d'he gouremennou, ar verc'hez a hopas d'ei euz a bel : « War ho kis, war ho kis ! » Man a bet ! « War ho kis laran d'hoc'h ha buen ! — Na rinn ket avad ? — Neuze po mein ! — Na ran ket fors ! » Hag ar vein d'a vale. Ar c'henta a gouezas diarok d'ar zantez : « *Berr*, emei en eur goapaat ». An eil e ieas dreist he ben : « *Hir* breman » emei c'hoas en eur krosmolat met en eur senti gouscoude rak ansao e reas gallout ar Verc'hez. Hag abaoue ar men *berr* hag ar men *hir* so chomet harzou patrounez Scaër. »

« Au temps où il y avait conflit entre la patronne de Scaër (1) et Notre Dame des Portes (2), au sujet de leur suprématie dans le pays, celle-ci reprochait à l'autre ses incursions sur ses terres du côté de la montagne. La sainte faisait la sourde oreille. Furieuse de la voir revenir malgré ses ordres, la Vierge lui hucha de loin : « En arrière, en arrière ! » Pas

(1) Sainte Candide.

(2) Patronne de Châteauneuf.

d'effet. « En arrière vous dis-je et bien vite ! — Je n'en ferai rien ! — Alors vous aurez des pierres ! — Cela m'est égal ! » Et les blocs de marcher. Le premier tomba en avant de la sainte. « *Court* » s'écria-t-elle en se gaussant. Le second lui passa sur la tête. « *Long* maintenant » clama-t-elle encore en grommelant mais en obéissant cependant, car elle avait compris la puissance de la Vierge. Et depuis le bloc *court* et le bloc *long* sont restés les limites de la patronne de Scaër. »

Il n'est pas ordinaire de voir nos saints se traiter de si rude façon et l'on pourrait s'écrier avec le poète : « Tantaene animis cælestibus irae ! » mais le bon peuple ne se formalise pas de ces colères qu'il est tout prêt à excuser, la preuve en est que mon interlocuteur s'empressait d'ajouter avec bonhomie : « Ar zent a zo tre ec'hiz an dud etrezo n'a garant ket m'im gaout an eil a dreuz gand eguile. » — « Les saints sont absolument comme les hommes, entre eux ils n'aiment pas la concurrence » !

A. JARNO.

CHRONIQUE

Le tome XLVI, distribué ce mois dernier, du *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France* est consacré pour moitié aux bibliothèques de la Marine et signale quantité de documents intéressant le Finistère, surtout pendant le XVIII^e siècle et l'époque révolutionnaire : procès d'Yves-Joseph de Kerguélen-Trémarec à la suite de son voyage de découverte aux Terres Australes, correspondance des représentants du peuple Prieur (de la Marne), Jean-Bon-Saint-André, Guermeur, Guezno, etc.

★
★★

Les collections présentes et à venir du Musée préhistorique sis au lieu dit « Porz-Carn en Saint-Guérolé, com-

mune de Penmarc'h », ont été classées parmi les Monuments historiques par un arrêté ministériel en date du 18 mai 1925. C'est là une heureuse mesure administrative, faite pour rassurer tous ceux qui, connaissant le caractère précaire de toutes les collections archéologiques privées, pouvaient craindre que les objets intéressants réunis à Pors-Carn ne fussent un jour dispersés au hasard des enchères, peut-être même vendus à l'étranger.

★
★★

Ont été inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, par arrêté en date du 5 octobre dernier, les édifices suivants :

La maison sise place du Marché n° 9 (ancien auditoire de la principauté de Léon) à Landerneau.

La chapelle Saint-Cadou (chapelle ossuaire) dépendant de l'église Saint-Thomas de Landerneau.

La « Maison du guet » contiguë à l'arc-de-triomphe de La Martyre.

L'église, l'ossuaire, le calvaire, l'enceinte et la porte d'entrée du cimetière de Pencran.

L'église de Sizun.

La chapelle et le calvaire des Trois-Fontaines en Gouézec.

La chapelle, l'arc-de-triomphe et le calvaire de Saint-Sébastien en Saint-Ségal.

L'église d'Esquibien.

La chapelle et le calvaire de Notre-Dame de Quilinen en Landrévarzec.

L'église et la chapelle-ossuaire de Lanhouarneau.

L'église, l'ossuaire et le calvaire de Locmélar.

Séance du 26 Novembre 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. le Dr Picquenard, vice-président, étant indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Six nouveaux membres sont admis dans la Société : M. L. Odouard, ingénieur à Douai, présenté par M^{me} Parc-Chancerelle et M. Le Guennec ; M. Pierre Durand, de Taourda (Maroc), présenté par MM. Laurent et Le Guennec ; M. le comte Robert Costa de Beauregard, maire de Plouézoch, présenté par MM. le comte de Guébriant et Le Guennec ; M^{me} Le Bris du Rest, née de Lambert des Champs de Morel, de Tréfrest, près Pont-Croix, présentée par MM. Abgrall et Waquet ; M. Michel Perron, administrateur des colonies, en Afrique occidentale française, présenté par MM. Harmois et Le Guennec ; M^{lle} Blaquièrre, agrégée de l'Université, professeur au Lycée Brizeux, à Quimper, présentée par MM. Picquenard et Le Guennec.

M. Waquet a demandé au service des Beaux-Arts, l'inscription de l'ossuaire d'Ergué-Gabéric, dont il a été question dans notre dernière séance, sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Un dessin de M. Le Guennec a été joint au dossier.

M. le Président, après avoir rendu compte de l'état de l'affaire du monument Troilus de Mondragon, dont certai-

nes difficultés administratives retardent le transport, rend hommage à la mémoire d'un des plus généreux donateurs qui auront aidé le département à sauver cette œuvre d'art, M. Ernest May, décédé à la fin d'octobre à Paris. M. Ernest May, philanthrope bienfaisant et collectionneur éclairé, était un grand ami de la Bretagne ; il avait récemment fait don au Musée départemental d'une photographie d'une toile de Danloux représentant Mgr de La Marche, œuvre de haute valeur artistique et documentaire, datée de 1804, deux ans avant la mort du fameux prélat.

La Société a été avertie qu'une annexe de l'église de Pont-Croix aurait été, ces temps derniers, l'objet de travaux malencontreux. L'église de Pont-Croix étant classée, une démarche sera faite auprès de l'administration des Monuments historiques, qui, sans nul doute, s'efforcera de réparer le dommage causé.

Le prochain congrès des Sociétés savantes se tiendra à Poitiers, en avril 1926. Au programme de ce congrès figurent un grand nombre de questions susceptibles d'intéresser les érudits et les archéologues de notre région.

M. Waquet en signale quelques-unes, particulièrement dans les sections de philologie, d'histoire et d'archéologie.

M. Jullien, de Lesneven, communique deux photographies du manoir de Trébodennic, en Ploudaniel. Ce manoir, chef-lieu d'une petite seigneurie de la sénéchaussée de Lesneven, datait du XVI^e siècle. Il a été en grande partie reconstruit, mais il subsiste des édifices anciens une belle porte d'entrée Renaissance, à tympan triangulaire relevé d'urnes et soutenu de deux cariatides en gaine. La date de 1584 se lit au tympan, au-dessous d'un écusson martelé qui devait porter les armoiries de la famille de Poulpry.

Lecture est donnée de quelques passages d'une étude de M. Bourde de La Rogerie récemment publiée dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de*

Bretagne. Il s'agit d'une relation de voyage de Mignot de Montigny, de l'Académie des Sciences, en Bretagne, en 1752. Cette relation n'offre point de descriptions pittoresques, mais les pages relatives à la Cornouaille et au Léon fournissent des détails précis sur l'état des routes et sur les établissements industriels de notre région au milieu du XVIII^e siècle, tels que l'arsenal de Brest, la manufacture des tabacs de Morlaix et les mines de Poullaouen.

M. Le Guennec présente divers dessins au crayon noir communiqués par M. le marquis de Lescoët. Ces dessins, exécutés vers 1833 par A. Mayer, professeur de dessin à Brest, qui collabora au *Voyage romantique dans l'ancienne France* du baron Taylor, représentent des monuments aujourd'hui disparus pour la plupart : l'ancien château du Cosquer en Combrit, les ruines de la salle capitulaire du Relec, avec ses fenêtres du XIII^e siècle, le vieux manoir de Trévaré en Saint-Goazec, les ruines de l'église de Saint-Guénolé en Penmarc'h, l'ossuaire gothique de Penmarc'h (dont il ne subsiste qu'un pignon), les ruines des chapelles de Brélévénez en Cléder, de Keraoul près La Roche-Maurice et de Saint-Jean en Saint-Vougay.

M. Schemidt, de Douarnenez, communique une note rectifiant une assertion de l'ouvrage de J. Baudry : *La Bretagne à la veille de la Révolution*. Le manoir de Lescongar, en Plouhinec, n'a jamais appartenu à M. de La Porte, intendant de la liste civile de Louis XVI. Il était, en 1789, la propriété de Paul-Jules de La Porte-Vézins, époux de Hortense de Kerouartz, intendant de la Marine à Brest, qui mourut à Quimper en 1807.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

XLVIII

Publications reçues :

Archaeologia Cambrensis, The journal of the Cambrian archaeological Association, june 1925, vol. LXXX, part. 1.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia e Belle-Arti, 1925, n^{os} 1-2.

Bulletin de l'Académie Delphinale, t. 14^e, 1923.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre de 1925.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1925, n^{os} 2 et 3.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, juillet-octobre 1925.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, 1924, tome V, fasc. 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre de 1925.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1924.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, novembre-décembre 1925.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-avril 1925, et juillet-octobre 1925.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 2^e, 3^e et 4^e trimestres de 1924.

Revue Mabillon, octobre-décembre 1925.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 8^e livraison de 1925.

Rivista archaeologica della provincia e antica diocesi di Como, fasc. 88-89. Anno 1925.

Annexe au Procès-Verbal

UN HOMMAGE AUX VIEUX SAINTS BRETONS

Peu favorisée sous le rapport des textes anciens, dont elle ne possède qu'un très petit nombre, la Bretagne a cet avantage compensateur que, dans une très large mesure, l'histoire de ses institutions primitives demeure inscrite sur son sol, dans les noms de lieux. Depuis assez longtemps, on le savait ; d'éminents celtisants, en tête desquels M. Joseph Loth, l'avaient reconnu et montré. Restait à tirer parti de ce singulier fonds d'archives, dispersé par tout le petit monde breton et dont l'étude ne pouvait donner tous ses résultats que poursuivie sur place, obstinément, méthodiquement ; il y fallait de bonnes jambes et un esprit critique. Ce concours de qualités si différentes s'est trouvé en M. René Largillière et nous lui devons un livre remarquable, riche d'observations nouvelles, d'où se dégagent quelques importantes idées générales : *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*. (1)

D'abord M. Largillière considère les noms des saints eux-mêmes, les noms de lieux qui les renferment, la situation des lieux de culte ; dans une seconde partie, son attention s'attache à la configuration, à l'étendue, aux limites des paroisses primitives, à la situation des chefs-lieux, à l'histoire de ces « cellules-mères » de la vie chrétienne.

À dire le vrai, on peut reprocher à cette belle étude d'aboutir un peu vite à des idées d'ensemble ; bien qu'il s'y révèle à toutes les pages une connaissance approfondie de presque toute la Bretagne, néanmoins c'est une seule région, assez restreinte, qui a fourni la plupart des matériaux nécessaires à l'établissement de la thèse : le Bas-Trégor ou ancien

(1) Rennes, Plihon et Hommay, 1925, in-8° de 270 pages. Prix : 12 fr. C'est une thèse de doctorat-ès-lettres.

archidiaconé de Plougastel, c'est-à-dire le pays d'entre Lannion et Morlaix. Cependant il ne saurait s'agir ici que de dégager les idées générales émises ou suggérées par M. Largillière et d'indiquer certaines remarques ou certains faits particuliers intéressant l'histoire bretonne.

Il existe en Bretagne, dans la vaste zone où les émigrants s'installèrent, une foule de noms de lieux en *plou*, *lan*, *tré*, *loc*. Ces noms sont anciens, mais non pas tous également. Les *loc* ne sont pas antérieurs à la période de reconstitution qui suivit les invasions normandes du début du x^e siècle. Les *plou*, les *lan*, les *tré* remontent à la période des émigrations, mais, tandis que le préfixe *lan* désigne un ermitage, une *cella*, le préfixe *tré* un hameau, *plou* s'applique, non pas à un lieu proprement dit, mais à un territoire ; il désigne une paroisse.

Les paroisses dont le nom comporte ce préfixe, et celles qui l'ont perdu ou échangé contre un autre (1), sont les paroisses primitives, dont les paroisses à *lan*, *tré* ou *loc* ne constituent que des démembrements plus ou moins récents. Le mot qui suit le préfixe est un nom de personne, celui du prêtre, du moine isolé, qui, venu de Galles en Armorique peu après les émigrations, créa la paroisse. Il la créa sans idée préconçue, la délimitant d'après la nature du pays, en accord avec les commodités de son ministère. Aucun groupement n'existait-il, aucun chef ne s'était-il élevé avant la venue des missionnaires ? M. Largillière croit que les chefs religieux ont tout fait. Peut-être est-ce aller bien loin. En tout cas l'autorité des chefs religieux prévalut : les « machtiern », si chers au cœur de l'enthousiaste La Borderie, ne sauraient être regardés comme les chefs laïcs d'un clan organisé qui aurait fourni un cadre au *plou* (2). A considérer l'emplacement des bourgs de *plous*, qui, en règle commune, se trouvent sur une hauteur, à dis-

(1) Par exemple *Poullaouen*, *Pouldergat*, *Pouldreuzic*.

(2) La conception du clan est en effet très sujette à critique, mais si on prend le mot dans le sens de « famille large », pourquoi est-ce que les organisateurs du culte ne l'auraient-ils pas pris pour base des groupements en *plous*. Ils n'ont pourtant pas opéré sur une table rase.

tance de la mer et des vallées, M. Largillière accepte et confirme une remarque déjà faite par M. de La Rogerie, à savoir que les immigrants apparaissent comme des *terriens*. Nous pouvons ajouter comme des *paysans*. Pas un seul des bourgs de *plous* n'est devenu une ville. Les villes bretonnes sont toutes fluviales, et spécialement fluvio-maritimes; elles se sont créées peu à peu, par l'effet de la nécessité où les Bretons se voyaient d'entrer en relations par mer avec les autres peuples ; on sait que c'est par mer que, jusqu'à l'ouverture des voies ferrées, s'est fait presque tout le commerce de la péninsule.

Ainsi donc l'origine des paroisses est en Bretagne toute différente de ce qu'elle est dans le reste de la France. Ici, le culte passe de la ville chef-lieu de la *civitas* dans les *villas* de la campagne ; la paroisse rurale naît le plus souvent dans une *villa*, et même à l'instigation, ou au moins avec l'encouragement du grand propriétaire, lequel devient patron de l'église s'il l'a fait bâtir. Là, dans un pays où les villes sont insignifiantes, où le clergé gallo-romain ne peut prétendre à aucune autorité sur les nouveaux venus, la paroisse se forme dès l'abord dans la campagne ; c'est un fait bien singulier que les villes bretonnes les plus peuplées ne constituaient pas avant la Révolution des unités paroissiales, qu'elles s'étendaient sur des portions de deux ou trois territoires paroissiaux distincts ; en outre, les paroisses bretonnes n'avaient de fondateurs laïcs qu'à titre très exceptionnel, en conséquence de circonstances historiques spéciales. En somme, l'origine des paroisses, en France, est urbaine et aristocratique (épiscopale et seigneuriale) ; en Bretagne elle est paysanne et démocratique.

M. Largillière est un explorateur prudent ; il n'a pas la prétention d'avoir échappé à l'erreur ; à chaque instant il reconnaît que beaucoup de faits demeurent inexplicables. Pourquoi donc a-t-il méconnu l'intérêt de toute la région très étendue que limitent la basse vallée de l'Odé, le cours du Stéir et ceux de l'Aulne et de l'Ellé? A l'encontre du Bas-Tréguier, où pullulent les *plou*, *lan* et *tré*, on ne compte dans

cette région qu'un seul *plou*, (c'est Pleuven, tout près des limites), quatre *lan* et quatre *tré*. Est-on en droit de supposer que le préfixe *plou* est tombé partout où il devrait figurer, laissant seul le nom du saint éponyme? Oui, s'il ne s'agissait que de quelques noms; mais le fait est général; une cause générale seule peut en rendre compte.

L'index alphabétique des noms de lieux et d'hommes permet de trouver facilement ce qui intéresse tel personnage ou telle paroisse en particulier. Et c'est très utile. En effet, en plus des courtes monographies qu'il consacre aux paroisses du Bas-Tréguier, M. Largillière parle incidemment de beaucoup de saints et de sanctuaires, par exemple de saint Herbot, qu'il rajeunit considérablement en le plaçant au XII^e siècle, de saint Guévroc, de saint Paul Aurélien, de saint Samson.

On se doute bien que M. Largillière ne cherche pas à réhabiliter la valeur historique des *vitae*; du reste, il utilise peu les textes écrits, peut-être pas assez (1). Ce n'est pas à dire pour cela que son livre tende à diminuer le rôle des hommes pieux, zélés, charitables, que la vénération populaire a canonisés. Tout au contraire, les hagiographes ont pu, croit-il, composer leurs récits au moyen de légendes topographiques, mais les noms au moins des personnages leur étaient donnés. Quand un personnage possède un culte, nul motif de douter de son existence: « Les Bretons, écrit-il, n'inventent pas de saints ». Nous ignorerons sans doute toujours ce que firent exactement un Corentin, un Guénolé, un Efflam, un Maudet; du moins, nous devinons que la vénération populaire ne s'est pas trompée sur leur compte: ces vieux saints ont été les vrais chefs, les organisateurs habiles de la vie bretonne. Et c'est pour cela qu'inscrits sur le sol, leurs noms dureront aussi longtemps que la Bretagne même.

H. WAQUET.

(1) Notamment les cartulaires de Redon et de Quimper.

Séance du 31 Décembre 1925

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société : M. le Dr Fernand Lancien, vice-président du Conseil général du Finistère, sénateur-maire de Carhaix, présenté par MM. Waquet et Le Bon ; M. André Merle, directeur des Services vétérinaires du Finistère, présenté par MM. Le Bon et Le Guennec ; M. Alexandre Bizard, sculpteur à Saint-Pol-de-Léon, présenté par MM. Le Goaziou et Le Guennec ; M. l'abbé Guillermit, directeur du collège Saint-Louis à Brest, présenté par MM. Abgrall et Waquet ; M. Pierre Rozec, notaire à Plouescat, présenté par MM. le Dr Carré et Léon Toulemon.

M. le Président annonce que le clocher de Beuzit-Conogan, près Landerneau, qui un moment avait paru menacé de destruction, a été inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Les violentes tempêtes de décembre ont fortement endommagé la toiture du clocher de Saint-Michel de Quimperlé. Il y a lieu d'espérer que la municipalité de Quimperlé, toujours si soucieuse de conserver toute la beauté de sa ville, voudra bien, de concert avec l'administration des Beaux-Arts, assurer promptement les réparations nécessaires.

L'Association française pour l'avancement des sciences

demande l'établissement d'une carte préhistorique et archéologique du Finistère, sur le modèle de celle qui a été dressée pour le département de la Charente. La suggestion est fort intéressante. M. le Président rappelle qu'un travail de ce genre a déjà été commencé par M. Du Chatellier et que M. le commandant Devoir a recueilli de nombreux éléments susceptibles de contribuer à la réalisation de cette entreprise. En vue de maintenir l'unité désirable dans la conception et l'exécution de cette œuvre, communication sera demandée de la carte de la Charente.

Lecture est donnée d'une lettre de M^{me} Fawtier, née Jones, en réponse à quelques critiques formulées par M. Largillière dans son étude sur *Saint Corentin et ses vies latines*, récemment publiée dans notre *Bulletin*. Sans prendre parti entre les deux érudits, le *Bulletin* publiera quelques extraits des observations présentées de part et d'autre.

Cette fin d'année a vu se fonder à Quimper une société d'études scientifiques de médecine, la Société Laënnec, sous la présidence de M. le Dr Lagriffe. M. Waquet présente à la nouvelle association, en la personne de son président, les souhaits de bienvenue de la Société archéologique.

M. le Dr Lagriffe donne lecture d'un inédit de Laënnec. Il s'agit d'une conférence sur un sujet religieux faite, en 1807, par l'illustre médecin sous les auspices de personnalités catholiques. Le texte de cette conférence a été communiqué au Dr Bon, de Besançon, par un correspondant de Cantorbéry.

M. le Dr Picquenard donne lecture d'une note sur notre regretté confrère, le Dr Rouxneau de Nantes, médecin lettré à qui nous devons une excellente biographie de Laënnec.

M. Waquet a noté quelques détails curieux fournis par d'anciens portulans sur les ports et hâvres des côtes de

Basse-Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles. *Le grand Routier et Pilotage* de Garcie Ferrande, datant de 1483, mentionne les hâvres de la côte sud de la Cornouaille jusqu'au Raz-Fontenoy (raz de Sein) et contient des renseignements précis sur les Glénans et le port de Bénodet qui est compté comme « hâvre de toute marée et de tout temps ». Quatre atlas catalans du XIV^e siècle fournissent des indications concordantes sur quatorzes hâvres situés entre l'Ile de Batz et Blavet (Port-Louis). Le hâvre de Saint-Michel, cité entre Crozon et Feunteun-Aod, ne saurait être que le Port-Rhu à Douarnenez, près duquel s'élève la chapelle de Saint-Michel. La chapelle actuelle, élevée au XVII^e siècle, en mémoire du P. Michel Le Nobletz, aurait donc remplacé une chapelle bien plus ancienne, connue dès 1312 sous le même vocable.

M. Victor Surel, peintre-décorateur à Morlaix offre au Musée archéologique trois charmantes aquarelles exécutées par lui et représentant des monuments de Guerlesquin : le logis si pittoresque, aux quatre échauguettes d'angle, transformé aujourd'hui en mairie, et qui fut bâti au début du XVII^e siècle pour servir de prison à la juridiction seigneuriale ; l'église, vue du côté de l'abside, et le manoir de Penanrue édifié au XVI^e siècle. Des remerciements sont adressés à l'aimable donateur.

En fin de séance, il est procédé au renouvellement annuel du bureau, lequel est réélu sans modification. M^{lle} Bablet, professeur à Quimper, a bien voulu, sur les instances des membres présents, reprendre les fonctions de secrétaire, qu'elle avait dû abandonner momentanément.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,

J. SAVINA.

Le Président,

H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

LES « VIES » LATINES DE SAINT CORENTIN

(Additions et rectifications au mémoire de M. Largillière)

A la suite de la publication du mémoire critique, où, « à propos d'une publication récente », notre érudit confrère M. Largillière étudiait les « vies » latines de saint Corentin, l'auteur de la « publication récente », M^{me} Fawtier, née Jones, nous a adressé en réponse à ce mémoire quelques observations dont il importe que soient ici rapportées les deux principales :

1^o Concernant la note 3 de la page 90, jusqu'à « indications précises ». Nous citons M^{me} Fawtier-Jones : « Il résulterait « de cette note qu'Oheix avait achevé un saint Corentin. La « vérité en ce qui concerne le travail d'Oheix, je l'ai dite « dans mon article ; je la répète ici : j'avais espéré trouver « dans les papiers que Madame Oheix a bien voulu me confier « le saint Corentin qu'Oheix projetait en 1913-1914. Je savais « par une lettre de lui, de juillet 1914, qu'il attendait la « publication de mon élude pour *rédiger* la sienne ; mais il « avait lu mon article achevé en 1914, il avait convenu de « faire suivre ma publication par la sienne ; c'est pourquoi « je m'attendais à trouver parmi ses papiers soit un brouil- « lon soit des notes complètes que j'aurais pu publier au nom « d'Oheix. Il n'en fut rien... Le saint Corentin *achevé* n'a, « j'en suis persuadée, jamais existé sur papier et il est « certain que M. Duine, dans sa notice de la *Revue Celtique*, « se trompait quand il affirmait l'existence d'un Saint Coren- « tin achevé. Oheix a dû lui communiquer, comme il me l'a « communiqué en 1913-14, le texte du manuscrit 22.362 de la « Bibliothèque nationale et c'est ce qui a dû se transformer « dans l'esprit de M. Duine en une étude achevée ; car j'ai « une lettre de l'abbé Duine lui-même, qui implique bien qu'il

« n'avait jamais eu entre les mains les papiers d'André
« Oheix. Quant aux renseignements pour l'étude littéraire
« de cette vie que l'abbé Duine aurait fournis à Oheix,
« j'ai remarqué, en effet, parmi les notes d'Oheix,
« plusieurs fiches écrites de la main de M. Duine et où
« celui-ci avait scandé divers passages du texte en les
« réduisant à des hexamètres classiques. Ces notes ne
« renfermaient aucune indication de sources classiques ou
« autres et aucune ne m'a paru, à moi, particulièrement
« intéressante ».

2° Concernant les 8 dernières lignes de cette même note
(p. 91) : « La publication de mon travail se divisait naturel-
« lement en deux parties : 1) mon étude ; 2) La *Vita* décou-
« verte par Oheix ; cette seconde partie avait besoin de
« quelques lignes d'introduction ; je les ai écrites, et, pour
« qu'on ne puisse attribuer les fautes à notre ami, j'ai signé
« de mes initiales : comme on dit au téléphone : E pour
« Ethel, C pour Cecilia, F pour Fawtier, J pour Jones ».

M. Largillière, dont la bonne foi n'était pas en cause, a
pu se tromper sur les deux points indiqués par Madame
Fawtier-Jones. Cependant, tout en maintenant ses critiques
sur les autres points, il a tenu à rendre un nouvel hommage
à l'esprit d'investigation continue et suggestive qui anime
Madame Fawtier et son mari. Tout le monde connaît en
Bretagne les polémiques ardentes qui se sont élevées autour
de saint Samson. A quelque opinion qu'il se range en défi-
nitive, qui d'entre nous ne souscrirait à ce jugement de
M. Largillière : « M. et M^{me} Fawtier, il faut le répéter,
« savent faire naître des discussions très fécondes ; ils
« incitent au travail. On doit les en féliciter et telle doit-être
« la conclusion ? ».

H. W.

SOUSCRIPTION POUR L'ACHAT DU TOMBEAU

DE TROÏLUS DE MONDRAGON

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE	200 fr.
MM. V. CORMIER	50 »
H. WAQUET	10 »
le Docteur L. LAGRIFFE	20 »
L. OGÈS	10 »
J. SAVINA	10 »
BOURDE DE LA ROGERIE	10 »
le Docteur LAURENT	15 »
le Commandant de PAGNAC	10 »
le Comte de KERSAUSON-KERJEAN	20 »
LE BOLLOCH	10 »
M ^{me} TRISTANI	5 »
MM. LE DANT	5 »
L. LE GUENNEC	10 »
Mgr. l'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon	20 »
MM. le Chanoine ABGRALL	5 »
A. JARNO	10 »
J. OLLIVIER	20 »
SCHMIDT	20 »
LEMER	5 »
V. SUREL	10 »
M ^{me} MICHEL	10 »
M ^{lle} TOZZA	10 »
MM. OLIVIÉRO	10 »
Emmanuel DELÉCLUSE	10 »
H. LE PENNEC	20 »
H. LEBON	3 »
M ^{me} STÉPHAN	5 »
M ^{lle} PIERRE	5 »
A reporter	548 fr.

LIX

<i>Report.</i>		548 fr.
M ^{me} SAUVAGE	5 »	
MM. DUQUESNE	5 »	
l'Abbé GUÉGUEN (du Folgoët)	5 »	
le Chanoine H. PÉRENNÈS.	10 »	
l'Abbé MESGUEN	10 »	
le Vicomte du PARC	100 »	
JONCOURT (de Brasparts).	10 »	
M ^{me} et M ^{lle} HÉMON	20 »	
MM. le Docteur PARIN, Berck-Plage	20 »	
Théven de GUÉLÉLAN	20 »	
Albert LE BAIL.	10 »	
André BÉNAC.	500 »	
le Marquis de LA FERRONNAYS.	500 »	
M ^{me} la Marquise de LA FERRONNAYS, née de KERJÉGU.	500 »	
MM. Ernest MAY	1.000 »	
VINCENT.	10 »	
Ad. LE GOAZIOU	20 »	
J. JADÉ.	10 »	
le Baron Marc de VILLIERS	20 »	
Stanislas LE GUIQUET.	10 »	
V. INIZAN	20 »	
CHENADEC	5 »	
M ^{me} la Comtesse de LEGGE	500 »	
MM. le Comte et le Vicomte de GUÉBRIANT . . .	500 »	
M. BOUILLOUX-LAFONT	500 »	
LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS D'INITIATIVE DE BRETAGNE	500 »	
M ^{me} JAOUEN	10 »	
MM. G. MONOT	5 »	
MOCAËR.	10 »	
J. BARGAIN	10 »	
M ^{me} et M ^{lle} LE BASTARD.	10 »	

A reporter. 5.403 fr.

<i>Report.</i>		5.403 fr.
MM. Noël de JACQUELOT DU BOISROUVRAY . . .	5	»
R. BOLLORÉ	500	»
ANONYME.	20	»
Nicolas LE ROUX	50	»
L'abbé F. QUINIOU.	10	»
M. et M ^{me} R. de KERALLAIN	20	»
MM. de LA BOURDONNAYE.	5	»
F. GOURVIL	5	»
Pierre TRÉMINTIN	20	»
Daniel BERNARD	5	»
le Commandant VINCE.	10	»
le Vicomte de SAINT-POL	70	»
Edm. PHILIPPAR	50	»
PHILIPPE.	20	»
le Baron de TAISNE.. . . .	10	»
H. TABURET.	10	»
L. LE BOURHIS (Odet-Palace)	30	»
M ^{me} PARC-CHANCERELLE.	5	»
TOTAL.		6.248 fr.

N.-B. — Nous rappelons que, dès la fin du mois de Juillet dernier, M. le Duc de Trévise, président de la Sauvegarde de l'Art français, avait réuni l'importante somme de 9.150 francs. Dans la suite M. le Duc de Trévise voulut bien appeler sur l'affaire la généreuse attention de M. et de M^{me} Edward Tuck dont la grande et agissante amitié pour toutes les belles choses de France est bien connue. M. et M^{me} Tuck ont remis, pour nous aider, d'abord 1.000 francs puis 700 francs. La Société archéologique du Finistère leur exprime ainsi qu'à tous les souscripteurs sa très vive reconnaissance.

MÉMOIRES

MANOIRS ET RUES DE PENMARC'H

1° Tréoultré. — Ces manoirs n'avaient rien de l'aspect grandiose des anciens châteaux du moyen-âge. C'étaient de simples gentilhommières d'un genre plutôt sévère, et ils ne se distinguaient des demeures environnantes que par leurs proportions plus vastes et un certain luxe dans l'emploi des pierres de construction. La porte principale était généralement encadrée de cannelures et d'arcatures et surmontée de l'écusson avec les armes du seigneur.

Penmarc'h n'a jamais été à proprement parler une ville fortifiée. Les trois agglomérations de Tréoultré, de Kerity et de Saint-Pierre qui composaient la paroisse, n'ont à aucun moment formé une seule et même cité. Elles étaient, autrefois comme de nos jours, reliées entr'elles par des groupes de maisons distants d'une centaine de mètres les uns des autres. Le territoire à défendre était trop vaste pour être clos de remparts ; mais ça et là se trouvait un manoir dont les murs d'enceinte pouvaient porter quelques canons de petit calibre. En ces temps de guerres de partisans, ou d'incursions de la part des Anglais ou des Espagnols, un manoir fortifié qui pouvait tenir quelque temps les assaillants en respect, permettait aux troupes du voisinage d'accourir pour forcer l'ennemi à la retraite.

Nous avons d'abord l'église paroissiale avec son cimetière, point de défense contre l'ennemi arrivant de la direction de Pont-l'Abbé, et lieu de refuge pour les habitants du bourg et des villages voisins. Entourés de retranchements et de palissades, ils pouvaient défier longtemps les attaques des assiè-

geants, et ce n'est que par surprise que La Fontenelle en 1595 put s'en emparer.

Au nord et tout près de l'église, ce sont les rues Donge, Drouallen et Gorray, et à l'est le manoir de Kerlaérec duquel dépendait la métairie du Gorray. Les Drouallen étaient seigneurs de Kérazan en Loctudy. Kerlaérec appartenait en 1481 à Bertrand Lézongar, ensuite à escuyer Guillaume de Kerlaérec, sieur de Botbellec en Plobannalec. Marie de Kerlaérec épousa le sieur le Hédér Kerlambert de Tréoultré. Plus près du bourg, c'est le manoir de Kerdavid dont était propriétaire, dame Marie de Méabé douairière de Kervéréguin (Loctudy), veuve de René de Kervéréguin, notaire royal en 1598. Cette famille possédait également le manoir de Kervinigan dans le village du même nom, à peu de distance et à l'ouest de l'église paroissiale.

Deux cents mètres plus loin, c'est le Pénity, dont les murs portent encore des restes de fortifications. Ce manoir est aujourd'hui maison d'école publique de filles, après avoir servi de résidence aux prêtres de la paroisse jusqu'en 1877. Au-dessus d'un portail à arcade en plein cintre s'étend un rempart à mâchicoulis dont la plate-forme pouvait recevoir des canons de petit calibre. On y accède de l'intérieur de la cour par un escalier de pierres de taille. Derrière cette demeure fortifiée se trouve le manoir de Pors-Lambert auquel était jadis attachée une maison de dîmes (1). Ce dernier édifice surmonté d'un clocheton ajouré existe encore dans un état de conservation parfaite. C'est peut-être un des rares spécimens de ce genre. Nous nous permettons de le signaler à l'attention de l'Administration des Beaux-Arts pour éviter qu'il ne subisse le sort de tant d'autres monuments anciens de la paroisse. En ces temps où l'on percevait la dîme, la charrette chargée de gerbes passait sous l'arcade ogivale et sortait par l'autre porte, après

(1) Voir note à la fin du chapitre.

avoir jeté au préalable le nombre de gerbes fixé par la coutume. Le grenier situé au-dessus du bâtiment servait à remiser les gerbes. Jean Toulalan de la famille des seigneurs de Kerfeunteunic en Plobannalec était également seigneur de Pors-Lambert ou Kérezrec. A côté, existent de vieilles maisons à portes sculptées, propriétés de gens riches, commerçants ou bourgeois. Plus loin, dans les terres, étaient le manoir de Kérontec ou Kéraondu, autrefois à Henry de Kerouant, celui de Kerlégristy ou Kerléguestric, d'abord au sieur de Pellendé, puis à Hascoët le Harzer et en 1564 à Rolland de Guermeur seigneur de Coatrozec'h, et enfin le manoir de Kerganten à Marguerite Le Divanac'h veuve en 1542 de Jean de Kerouant, de Plonéour-Lanvern. Lors des guerres de religion, le sieur de Kerouant, sa femme et son fils avaient abjuré leur foi pour se faire huguenots. Par crainte des Ligueurs, ils s'étaient retirés au château du Pont avec une partie de leurs richesses, « force vaisselle d'argent pour servir trois ou quatre plats, des bijoux et autres meubles de prix et en grand nombre », mais tout fut perdu, nous dit le chanoine Moreau. Le château, assiégé par le sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, dut capituler ; le sieur de Kerouant et son fils, faits prisonniers, ne purent recouvrer leur liberté que moyennant une rançon de cinq mille écus. Les troupes de Pëmmarc'h avaient pris part à ce siège.

Revenons à Pors-Lambert pour suivre le chemin qui encercle le bourg de Tréoultré à l'ouest et au sud. Nous tombons immédiatement dans la rue Dronsart qui mène au manoir de Kérellec, distant d'une centaine de mètres. Obliquant vers la gauche, on a la rue Strayer qui touche à la voie romaine de Pont-l'Abbé à Kerity. Le village auquel aboutissait cette rue appartenait à Yvon Bénic sieur de Kerguennou, après avoir été la propriété de Guillaume Pénalan sieur de Kerros. La rue Saliou avec ses ruines de maisons et de clôtures de jardins fait suite à la rue Strayer et dépendait d'Adelice Cozic.

Non loin de là, et tout près des marais, le village de Kélar-

gant s'avance au coin du fer à cheval qui comprend au milieu l'important manoir de Pors-ar-Gosquer, sentinelle avancée en face de la grève blanche, où pouvait s'opérer facilement un débarquement de l'ennemi. Ce manoir, avec ses deux portes cintrées, dont l'une est surmontée d'une statuette en Kersanton de sainte Thumette, patronne de Kerity, est entouré de fortifications rappelant celles du Pénity. Il appartenait à la fin du XVIII^e siècle à Anne Danyel, veuve du sieur Frollo de Kerlivio, et en 1732, il devenait la propriété de l'église de Tréoultré. Les canons qui servaient à sa défense débouchaient à l'extérieur par trois ouvertures pratiquées dans les remparts. La porte d'entrée de la cour donne sur la rue Croizic. Cette rue, ou plutôt ce sentier, a une longueur d'une centaine de mètres, et finit au manoir de Pors-ar-Paign, dont les démolitions ont été utilisées pour des constructions modernes. Encore actuellement, les travaux exécutés dans les champs voisins mettent à jour des pierres de taille, restes de bâtiments anciens. Le sieur Le Paign était en 1680 notaire royal à Kerity.

En face, plus près de la mer, se trouvaient le manoir de Kervellec et à un kilomètre à gauche, la rue Baccus, ainsi appelée du nom du propriétaire du village. Dans cette rue, qui aboutissait à Kersunez, existait une chapelle dont les ruines elles-mêmes ont disparu, lors de la construction de la ferme actuelle. Le voisinage de Lannorogan ou Langourougan explique l'existence de cette chapelle. (Lan=monastère ou fief religieux). Au nord du village est Kergadien avec son moulin appartenant à Jean de Kersaudy de Plomeur qui se fait représenter à la montre de 1481 par Jean, son fils, archer en brigandine. Plus près du bourg, et non loin de la gare actuelle, nous avons la grosse agglomération de Kergazégan avec son manoir qui fut d'abord la propriété de Jean de Quilliourc'h, puis de la famille de Kéranroès et enfin de Jean de Rochan.

Ne quittons pas le quartier de Tréoultré sans signaler le manoir de Keréon, situé au nord-ouest du bourg, sur les bords

du canal qui séparait la paroisse de Penmarc'h de la trêve de Saint-Guénolé. Ce village appartenait à Charles L'Honoré de la famille des seigneurs de La Forest en Loctudy et arrière-neveu de l'historien, le chanoine Moreau (1).

2° Kerity. — La ville de Kerity et ses faubourgs, c'est la région hantée de glorieux souvenirs, où il n'est pas cependant impossible, quoique prétendent certains auteurs, de démêler l'histoire d'avec la légende. A chaque pas nous rencontrons des ruines, des manoirs croulants, tout ce qui est demeuré des dernières splendeurs de l'opulente cité.

Après avoir traversé le pont Ninon distant d'environ un kilomètre du bourg paroissial, nous nous trouvons dans le quartier de Kerity. Autrefois, dit-on, Kerity et Tréoultré étaient reliés par une allée bordée de grands arbres et de maisons. Plusieurs de ces édifices existent encore et portent le cachet des xv^e et xvi^e siècles. Cette allée partait de Pors-Lambert, passait par la rue Dronsart, les villages de Kérellec et de Poulgallec. La langue de terre ferme située entre les dunes et marais du sud et les marais de Lescors était autrefois

(1) Revenus ou dîmes afferlés par acte notariés du 1 ^{er} Juillet 1784	
Revenus en froment	1350 livres.
Revenus en orge	611 livres 3 sols.
Revenus en blé noir.	10 livres.
Revenus en seigle	6 livres.
Revenus en paille d'orge.	30 livres.
<i>Total des revenus</i> du bénéfice-cure de Tréoultré-Penmarc'h	2007 livres 3 sols.
<i>Charges</i> du dit bénéfice-cure :	
Réparations	18 livres.
Cueillette des dîmes.	16 livres.
Acquit de fondation.	252 livres.
Portion congrue du vicaire	230 livres.
Contribution ou dons gratuits accordés au roi.	165 livres.
Vente et transport des grains.	234 livres.
<i>Total des charges</i>	915 livres.

(Archives municipales).

bien moins large que de nos jours. La culture a gagné du terrain vers Kerlégristy, et, là où il n'y avait naguère que des eaux stagnantes avec leurs roseaux, se voient aujourd'hui des prairies et des champs fertiles. L'envahissement des eaux, surtout dans la saison d'hiver, rendait cette région d'un accès difficile. Cambry nous raconte qu'il lui arriva de s'embourber avec son cheval dans le gué de Pont-Ninon.

A l'entrée de Kerity, nous trouvons le village de Pen-a-Guer (entrée de la ville) qui dut faire partie d'un manoir important, d'après ses nombreuses servitudes et comme l'indiquent son puits et ses pigeonniers. Le manoir appartenait à Pierre Soubly et à Jeanne Laurens sa femme. Aux abords de ce village existait un grand dolmen qui fut détruit en 1820, lors de l'ouverture de la route de Penmarc'h au phare de Saint-Pierre. En face était Kersidan, d'abord à Hascoët le Harzer, puis vers 1528 à Isabeau de Trémillec, dame de Gouénec'h.

A quelques mètres plus loin, aux portes mêmes de la ville, nous avons le manoir de Penn-ar-Pont (tête du pont) dont Henri Floc'h était seigneur, et l'important château de Kerouzi qui devint la citadelle de Kerity. Cette place forte qu'il fallait réduire ou emporter d'assaut avant de pouvoir pénétrer dans la ville, est clôturée par un fort mur crénelé dans lequel s'ouvrent deux portes monumentales. De chaque côté de la maison d'habitation est une large meurtrière, et il semble que ce fort était protégé au nord par une douve qu'il était facile de combler par les eaux du marais voisin. Cette citadelle subit deux sièges, l'un en 1595, par La Fontenelle, et l'autre en 1597, par Sourdéac, gouverneur de Brest.

A Kerity même, outre l'église de sainte Thumette, construite à l'instar d'un fort, on remarque plusieurs maisons fortifiées, principalement dans les quartiers de Guernevez ou ville-neuve et de Bourg-les-Bourgs. Aux alentours de la ville, à l'est, étaient la maison ou manoir de Poulglas qui dépendait de la confrérie du Rosaire de Tréoultré, et le manoir de

Kerandraon dont était seigneur messire Jean de Guengat, époux de Péronelle de la Coudraie, de la paroisse de Tréméoc. A l'ouest, non loin de Bourg-les-Bourgs, c'est le village de Kervily dont les ruines attestent l'ancienne importance. La mer, à cet endroit, laisse encore voir des traces de cales et d'escaliers formés d'immenses pierres de taille. Gabriel Puig de Ritalongi prétend que cette anse constituait l'ancien port de Kerity. Cette assertion aurait eu quelque vraisemblance, si ces cales s'étaient trouvées de l'autre côté de l'anse de Kervily. Il n'est guère admissible que les habitants de Kerity aient songé à construire leur ville si loin de leur port. Il suffit d'ailleurs de considérer la côte semée d'écueils dans ces parages pour se convaincre que tout débarquement y était impossible, du moins pour tout autre bateau que de simples canots de pêche. Ces cales et ces escaliers servaient à remonter de la grève sur des civières le goémon récolté sur les rochers ou jeté à la côte par la tempête. Il existait autrefois à Kervily une chapelle dédiée à saint Laurent. Quelques vieillards se rappellent en avoir vu les ruines.

Au nord-ouest, dans les terres, c'est Kerbézec avec son manoir fortifié, qui appartenait au ^{xv}^e siècle à Jacques de Guengat et à sa femme, de la famille des Languéouez de Plo-néour. Les riches seigneurs de Kerbézec, dit-on, tapissaient, de soie, à l'occasion de la Fête-Dieu, la route qui conduisait de leur manoir à la fontaine de saint Nonna, située à Kergadic et distante de trois à quatre cent mètres. Les seigneurs de Penn-ar-Pont en faisaient autant, de sorte que, d'un manoir à l'autre, le parcours de la procession était recouvert de tapis de soie. Cette tradition n'a rien d'invraisemblable. Les transactions commerciales de Kerity avec l'Espagne et le Portugal permettaient aux riches armateurs d'acquérir, en échange de leurs marchandises, les produits de ces contrées. Le manoir de Kerbézec avait gardé presque intacts jusqu'à ces derniers temps ses belles fortifications, et il est regrettable qu'on ait abattu

ses murs crénelés pour en faire entrer les pierres dans la construction d'une maison d'école. Le beffroi qui dominait ce village sonnait autrefois l'alarme à l'approche de l'ennemi et servait également de poste d'observation. Aujourd'hui encore la maison d'habitation garde son aspect de riche gentilhomme.

Quand à la fontaine de saint Nonna, elle subsiste toujours, mais elle n'a plus son cachet d'antan. Les bancs de pierre qui l'entouraient ont disparu pour faire place à un lavoir public. Elle rappelait un épisode de la vie du saint patron de la paroisse. La tradition locale rapporte que Nonna, débarquant de son île à Saint-Pierre, avait pris en mains un immense galet qu'il devait déposer à l'endroit où Dieu voulait qu'il construisît une église pour ses nouveaux paroissiens. La pierre était pesante, et le saint fatigué s'était assis au bord du chemin où il fit jaillir une source pour étancher sa soif. C'est à cet endroit que la piété des habitants fit construire une fontaine. S'attaquer à ces vestiges et souvenirs du passé, c'est faire disparaître un peu de l'histoire et de l'âme d'un pays. Que de souvenirs des temps anciens auraient pu être conservés dans ces régions si l'ignorance, l'appât du lucre ou l'instinct de destruction ne s'étaient trop souvent donné libre carrière. Fréminville nous raconte que, dans un premier voyage qu'il fit au commencement du siècle dernier, à Kerity et à Saint-Pierre, il rencontra de nombreux vestiges de la grandeur passée de Penmarc'h ; mais, quelques années plus tard, il ne retrouva plus les pans de mur, qui cependant ne semblaient pas menacer ruine, ni les clôtures de maisons et de jardins, témoins survivants de la richesse des habitants de ce pays. Le tout c'était écroulé sous l'action du temps, aidée sans doute par la main des hommes.

Le dernier manoir dont nous avons à faire mention se trouvait non loin de la fontaine de saint Nonna ; c'était le manoir de Kerfézec ou Kerfec, qui dépendait jusqu'au milieu du xvi^e

siècle, de Jean de Pratouarc'h et de Marie Le Floc'h, sa femme. Leur fils Jean, seigneur de Kerillio, est signalé à Plomeur à la réformation de 1536. Kerfêzec devint ensuite la propriété de Pierre Kernussan, sergent de Tréoultré.

Nous venons de voir que, du côté de la terre, la ville de Kerity était entourée de différents forts, tels que ceux de l'église paroissiale, du Pénity et de Pors-ar-Gosquer. Elle était protégée elle-même par la citadelle de Kérouzi, et le manoir fortifié de Kerbêzec. A l'ouest, la tour de Saint-Pierre servait de poste de guetteur, et la mer, semée de récifs à cet endroit, constituait une défense naturelle défiant toutes les attaques. Quelques navires de guerre, qu'elle possédait pour protéger sa marine marchande, mettait en même temps son port à l'abri d'un coup de main.

Plusieurs des chemins, parmi les pans de murs, les fondations en pierres de taille et les décombres de Kerity, portent des noms de rues. Bien que ne constituant plus aujourd'hui que des sentiers, ces rues sont encore reconnaissables. Elles ont gardé d'un côté leur bordure de pierres taillées et n'ont été rétrécies de l'autre qu'au profit des champs voisins ou de nouvelles constructions.

Le terme de rues dans toute la presqu'île de Pont-l'Abbé, dit M. Trévédy, s'appliquait communément aux petits sentiers ruraux qui reliaient les villages. Cette assertion est vraie pour les rues de Tréoultré, qui prenaient les noms des villages qu'elles desservaient ou des manoirs qui en étaient le principal ornement ; mais elle est moins justifiée pour les rues de Kerity, bordées des deux côtés de magasins et de maisons de marins, de négociants et d'armateurs. Ces rues, assez larges cependant pour le passage d'une charrette, étaient si l'on veut, plutôt des ruelles, excepté la grand'rue qui traversait la ville dans son milieu, mais elles n'avaient rien du caractère de sentiers ruraux reliant des villages. Nous concédons volontiers, à l'encontre de la tradition que rapporte

E. Souvestre, que Kerity n'a jamais été une grande ville comme Nantes ; mais on doit reconnaître que c'était au xv^e siècle un centre urbain et commercial d'une réelle importance.

La carte ci-jointe rétablit d'une façon à peu près exacte la physionomie ancienne de Kerity-Penmarc'h.

En partant de Penn-a-Ger pour se diriger vers le centre de la ville, on passait, entre le manoir de Penn-ar-Pont et le château de Kerouzi, par des rues dont il nous a été impossible d'établir l'identité. Toutes les rues situées à droite de la grande artère convergeaient vers la place de Marc'had-an-Ed ou marché au blé. C'est d'abord la rue Capiten, avec ses puits dont la margelle dépasse à peine le niveau du sol ; puis c'est la rue des Marchands ou des Orfèvres, qui allait directement jusqu'à la place du marché. En face de l'église nous avons la rue sainte Thumette, qui se terminait à la rue Jaffry dont la rue Lenn était le prolongement jusqu'à la mer. Les quartiers de Bourg-les-Bourgs et de Guernévez étaient reliés par une venelle ; mais ce dernier faubourg atteignait Marc'had-an-Ed par la rue Sâl.

Du côté de l'église, nous trouvons trois rues dont les abords ont sans doute changé de physionomie depuis le xv^e siècle ; mais elles n'en subsistent pas moins avec les proportions qu'elles avaient à cette époque. Deux d'entr'elles, l'une au nord, la rue Bescond, l'autre au sud, la rue Nevez ou Neuve étaient pavées. La troisième, la rue Longés, aboutissait aux Talarou ou limites de la ville. Elle était ainsi appelée du nom de Jehan Longès, capitaine de la nef le Nicolas, lors de la guerre de 1487, entre François II duc de Bretagne et le roi de France Charles VIII.

Abbé F. QUINIOU.

LISTE
DES
JURIDICTIONS EXERCÉES AU XVII^e ET AU XVIII^e SIECLES
DANS LE RESSORT
DU PRÉSIDIAL DE QUIMPER
(suite)

Sénéchaussée de Morlaix et de Lanmeur (1)

118. — Les deux SÉNÉCHAUSSEES DE MORLAIX ET DE LANMEUR furent réunies en 1755 et ne formèrent plus qu'un seul ressort judiciaire jusqu'à la Révolution. Un premier essai de réunion avait été fait au xvi^e siècle ; des lettres patentes données

(1) Les premiers chapitres de cette *liste* ont été publiés de 1910 à 1914 dans les tomes xxxvii, xxxviii et xli du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler l'objet et le plan du travail que les circonstances nous ont forcé d'interrompre pendant plusieurs années. Désirant faire connaître l'organisation judiciaire de la région qui formait le ressort du présidial de Quimper, (correspondant au département du Finistère, moins 19 communes, à 21 communes des Côtes-du-Nord et à 6 du Morbihan), nous énumérons et décrivons très sommairement les juridictions ordinaires royales et seigneuriales (1^{re} partie de la liste) et les juridictions extraordinaires ou d'attribution (2^e partie).

La notice sur le Présidial (N^o 1, tome xxxvii, année 1910) est suivie de chapitres citant les juridictions qui étaient *exercées* aux xvii^e et xviii^e siècles dans chacune des neuf sénéchaussées relevant du Présidial : les sénéchaussées de Brest et Saint-Renan (N^{os} 2 à 12), Carhaix (13 à 42), Châteaulin (43 à 61), Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau (62 à 69), Concarneau, Fouesnant et Rosporden (70 à 80^{bis}), Gourin (81 à 91), Lesneven (92 à 117), Morlaix et Lanmeur (118 à 144), Quimper (145 et suivant).

La *liste* est dressée à l'aide d'états fournis aux intendants par les magistrats ou les subdélégués en 1710, 1717 et 1768 ; on a essayé de complé-

à Troyes le 29 mars 1564 supprimèrent quelques unes des barres ou sénéchaussées royales de Bretagne, jugées trop nombreuses. Lanmeur fut un des tribunaux sacrifiés ; d'autres sièges furent condamnés au mois d'octobre 1565 par l'édit de Châteaubriant qui ne conserva, dans le ressort du présidial de Quimper, que les sénéchaussées de Carhaix, Lesneven, Morlaix et Quimper ; mais les habitants, les États, le Parlement même, protestèrent contre ces suppressions qui rendaient les tribunaux moins facilement accessibles aux justiciables. Brest et Saint-Renan furent rétablis en mai 1574 ; Conq, Fouesnant et Rosporden en mai 1575 ; Lanmeur, Châteaulin, Châteauneuf, Gourin et huit sièges compris sous d'autres présidiaux en janvier 1576 (1). Lanmeur ne recouvra toutefois qu'une existence précaire. Souvent les mêmes magistrats siégeaient dans les deux tribunaux : en 1539, Pierre Le Cozic était sénéchal de Morlaix et de Lanmeur (2) ; en 1550, Jehan de Kergariou, docteur de Toulouse, et Raoul de la Forêt de Kerbastiou furent nommés l'un sénéchal, l'autre procureur du Roi dans les deux sièges (3) qui paraissent n'en former qu'un seul dans des actes de 1562 (4). On constate la même union de fait après le rétablissement de 1576.

Les magistrats siégeaient alternativement dans les deux localités ; on les vit même fuir Morlaix en temps d'épidémie et tenir dans leur auditoire de Lanmeur les audiences spéciales

ter et de rectifier ces documents, assez médiocres, en consultant les dossiers des anciennes juridictions (arch. du Finistère, série B), les débris des titres de la commission de réformation des justices et la correspondance des intendants de Bretagne (arch. d'Ille-et-Vilaine, séries B et C) et les papiers des familles conservées aux archives du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine ; Parlement, 6^e Rég. d'Eregistrement, f^o 99. — Cf. Etats de Bretagne, C. 2640, 2642.

(2) Et en outre de Lannion (Procès-verbal de la Coutume de Bretagne).

(3) Notes de Hervé Ballavesne écrites à la suite d'une copie de la Réformation du domaine de Morlaix (Arch. Finistère, A. 18).

(4) Arch. d'Ille-et-Vilaine, série H, saint Georges, liasse 294.

aux causes morlaisiennes. Si Lanmeur était menacé, on transportait les audiences à Saint-Jean-du-Doigt (1).

La sénéchaussée de Lanmeur subsistait cependant en théorie : elle avait son sceau particulier (2). Parfois l'union personnelle des charges cessait d'exister ; Guy Le Borgne, auteur du célèbre armorial publié en 1666, était alloué de Lanmeur ; en 1696, il y avait un sénéchal qui habitait la ville ainsi que cinq procureurs, un avocat, deux notaires et deux sergents ; en 1740, on constatait que plusieurs charges n'avaient pu trouver d'acheteurs : l'intendant proposait de réunir le ressort à celui de Lannion (3). Cependant il y avait encore un sénéchal quand la sénéchaussée fut supprimée par un édit au mois d'avril 1755, enregistré sans difficulté par le Parlement le 28 juillet.

Cet acte porte que les charges sont vacantes, ce qui n'était qu'en partie exact, et que la localité n'est pas assez considérable pour que la juridiction puisse être exercée convenablement ; les deux sièges sont déclarés unis et il est spécifié que les appels de l'un et de l'autre devront suivre la même voie ; le siège de Lanmeur, qui appartenait au ressort du présidial de Rennes, en est donc distrait pour être uni à celui de Quimper.

L'édit donnait une mince satisfaction aux habitants de Lanmeur qui, en perdant leur sénéchaussée, perdaient le dernier souvenir de l'importance ancienne de la cité : il était ordonné que, une fois par an, les juges de Morlaix-Lanmeur viendraient tenir audience dans la ville déchue (4). L'arrêt du Parlement ordonnant l'exécution de l'édit fut publié le 18 août à Lanmeur. Les juridictions seigneuriales exercées à Lanmeur

(1) Audience du 6 octobre 1598 (Arch. du Finistère, 185 G. 2).

(2) Un sceau-matrice du XVII^e siècle est conservé au musée archéologique de Nantes (vitrine 65, n^o 35) ; il porte l'écu de France accosté de deux mouchetures d'hermine.

(3) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1827, 1835.

(4) Arch. Finistère, B. 1677.

se transportèrent à Morlaix ; l'auditoire, qui n'était plus entretenu, fut afféagé à Claude Collinet de Goazallain en vertu d'un arrêt du conseil du 7 août 1787 (1).

Les procès soumis à la Sénéchaussée de Morlaix-Lanmeur étaient nombreux et importants, car le greffe était loué en 1762, 3130 livres, chiffre plus élevé que ceux obtenus dans la plupart des sénéchaussées : Gourin, 1200 l., Châteauneuf 1625, Quimperlé 1900, Concarneau 2700, Châteaulin 2750 (2). Ce greffe paraît avoir été aussi mal tenu que celui du Consulat dont l'historien Daumesnil déplore le désordre ; la sénéchaussée n'est représentée aux Archives du Finistère que par des dossiers peu anciens et moins importants que ceux des autres sièges royaux de la région (3). Les magistrats ne furent pas toujours exempts de reproche : on regrettait en 1606 que le bailli Barnard Le Bihan eût encouru dans sa jeunesse une condamnation à mort pour meurtre et qu'il fût sous le coup de poursuites criminelles pour concussion (4). En 1632, le Parlement fut informé que Yves Richard, greffier de la Cour royale et sénéchal de Pensez et de Daoudour, avait été jadis condamné pour faux par la Cour des Aides de Paris (5). A la même époque, le procureur du Roi Amaury Jascob de Pellan, avait des relations suspectes avec l'énigmatique baron de Beausoleil (6).

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine. C. 1942.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, c. 5057, 5210, 5211, 5214.

(3) Un état sommaire de ce fond, comprenant 25 registres et 112 liasses se trouve dans le *Rapport* présenté en 1890 au conseil général du Finistère par l'archiviste Luzel.

(4) Arch. d'Ille-et-Vilaine ; Parlement, Registres secrets, audience du 23 mars 1606. — Carré, *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*, Paris, 1888, 8°, p. 66-67.

(5) Arch. d'Ille-et-Vilaine, Parlement : administration de la Province (cote provisoire).

(6) V^{te} de Villiers du Terrage, *Les recherches de l'or dans le Finistère* (*Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, tome xxx, 1903). — A. Descogs, *La Bretagne minière et les prespections du baron et de la baronne de Beausoleil* (*Bull. Soc. géologique de Bretagne*, t. I. 1920, p. 227-240).

et réussissait à soustraire au grand prévôt de la province les papiers concernant les opérations du baron “ qui approchaient plus de la fausse monnaie que de la qualité qu’il (Beausoleil) prend de prince étranger, général des mines de France ” (1). En 1772, le Sénéchal évaluait sa charge 40.000 l., le bailli 4.000, le lieutenant 3.000, le procureur du Roi 8.000 (2).

L’auditoire de la sénéchaussée situé sur la place des halles était un édifice médiocre ; il confinait à la prison qui était un objet de scandale. Dans une ancienne tour que baignait la rivière, une salle commune abritait les détenus des deux sexes ; pendant quelque vingt ans les autorités religieuses, administratives et judiciaires échangèrent des doléances sur cet état de choses et étudièrent les moyens d’y remédier. Les difficultés financières firent longtemps ajourner l’exécution d’un projet de reconstruction : les travaux furent cependant commencés vers 1783 (3). La prison était à peine achevée lorsqu’éclata la Révolution ; plusieurs magistrats furent parmi ses premiers hôtes.

L’auditoire servait à la sénéchaussée, à l’amirauté et au siège des traites. Plusieurs juridictions seigneuriales y tenaient aussi leurs audiences : Bodister, Kerohan, Crechonvel, Kergariou-Coatgral et Coatanscour (4). Après l’union du ressort de Lanmeur, d’autres tribunaux vinrent siéger dans le même local : le Ponthou, l’Armorique-Kerantour et Rosampoul. Des arrêts du Parlement autorisèrent le même déplacement pour les justices de Plougasnou (1759) et de Coetcoazer (1769) :

(1) Arch. d’Ille-et-Vilaine, Parlement, police de la Province ; procès-verbaux des 12 et 15 novembre 1631 ; le Parlement ne paraît pas avoir donné suite à la plainte du grand Prévôt contre le Procureur du Roi.

(2) Arch. du Finistère, B, Morlaix, Liasse 10 B : déclarations faites en exécution de l’édit de février 1771.

(3) Arch. d’Ille-et-Vilaine, c. 113, 124 (plan de l’auditoire et de la tour-prison dressé en 1778).

(4) Arch. d’Ille-et-Vilaine, c. 112.

l'opposition des justiciables fit rapporter ces décisions en 1782 (1).

Il est impossible de donner la liste certaine des paroisses *dans* (2) lesquelles s'étendait l'autorité de la cour royale. En ce qui concerne l'ancien siège de Lanmeur, les documents s'accordent pour nommer Lanmeur, et sa trêve de Locquirec, Guimaëc, Plouézoch, Plougasnou et Saint-Jean-du-Doigt, Plouégat-Guerrand et une grande partie de Garlan. Les paroisses suivantes appartenaient sans contestation à la cour de Morlaix : les trois paroisses de la ville, moins le faubourg de la Villeneuve qui dépendait de la juridiction de Pensez et de la sénéchaussée de Lesneven, Plougonven et ses trêves de Lannéanou et de Saint-Eutrope, Plourin et sa trêve du Cloître, Ploujean, Plounérin, Plouigneau, le Ponthou, Plouégat-Moysan et une petite partie de Garlan. Des documents ajoutent Ploumiliau et les trêves de Keraudy et de Locquémeau, Saint-Michel-en-Grève, Plouzelambre, Guerlesquin, Botsorhel, Trédrez ; mais ces dernières paroisses étaient contestées entre les juridictions de Morlaix, de Lannion et de Guingamp. Le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, généralement exact en ce qui concerne le ressort des sénéchaussées (3), place Botsorhel, Plestin, Ploumiliau et Plouaret dans le ressort de Morlaix, mais il attribue à Lannion Saint-Michel-en-Grève, Trédrez et Guerlesquin. Un état fourni en 1760 à la commission des

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Parlement : pièces du procès des paroissiens de Lanmeur et de Guimaëc, contre Anne Bernier, épouse Michel, dame de Coatcoazer.

(2) Nous rappelons que le territoire de quantité de paroisses était partagé entre deux et même trois sénéchaussées ; on disait qu'une paroisse appartenait à telle sénéchaussée lorsque l'église se trouvait dans le ressort de cette cour.

(3) C'est probablement d'après Ogée que J. Trévédy a écrit à tort (*Organisation judiciaire de la Bretagne*) que Plestin et Plouaret appartenaient au ressort du présidial de Quimper ; il met Plouzelambre dans le ressort de Lanmeur et Guerlesquin dans celui de Rennes.

domaines des Etats de Bretagne laisse Botsorhel à la sénéchaussée de Morlaix, mais comprend Plestin, Plouaret et Guerlesquin dans le ressort de Lannion. Cette incertitude sur la limite des sénéchaussées avait probablement des origines très anciennes et remontait peut-être aux lettres du Duc de Bretagne du 8 juin 1425 transférant de la châtellenie de Guingamp à celle de Morlaix les causes des vassaux de Jean de Penhoet, amiral de Bretagne, résidant dans les paroisses de Guerlesquin, Botsorhel, Plounérin, Plougras et Plestin (1). Il serait sans utilité d'énumérer les actes qui donnent des renseignements contradictoires ou discordants : montres des nobles au xvi^e siècle, réformation du domaine au xvii^e siècle, chiffrature et dépôt des registres d'état-civil au xviii^e siècle, etc. Les textes les plus nombreux et les plus probants placent Saint-Michel-en-Grève et Plouzelambre, ou du moins l'église, chef-lieu de ces paroisses, dans le ressort de Morlaix, Trédrez, Ploumilliau, Plestin et Trémel dans celui de Lannion et enfin Botsorhel et Guerlesquin dans celui de Guingamp (sénéchaussée de Rennes). Dans toutes ces paroisses, les trois sièges avaient peu de ressort direct ; aussi l'incertitude ne présentait-elle pas de grands inconvénients. Pour la faire cesser, on n'entreprit pas de remonter aux origines, c'est-à-dire de dresser la liste des paroisses comprises dans les châtellenies de Morlaix et de Lannion à l'époque de la réunion au domaine ducal. Les paroisses restèrent litigieuses jusqu'à la Révolution. En 1789, lors des opérations préparatoires à la réunion des Etats généraux, l'intendant de Bretagne prit le parti de convoquer à la fois à Morlaix et à Rennes les habitants de Saint-Michel-en-Grève, Plouzelambre, Plougonven, Garlan, Ploumilliau, Plounérin, et Plouégat-Moysan qui firent défaut à Rennes et comparurent à Morlaix, et ceux de Botsorhel et de Guerlesquin qui firent défaut à Morlaix et se présentèrent à

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. II, vol. 1174.

Rennes (1). Les circulaires de l'intendance avaient été lancées un peu au hasard : la convocation à Rennes de Garlan et de Plougonven était injustifiable ; les habitants des paroisses vraiment incertaines ou litigieuses comme Saint-Michel-en-Grève, Botsorhel, Guerlesquin, Ploumiliau, choisirent la sénéchaussée qui leur convenait.

D'après les rapports fournis à l'intendance en 1717 et en 1768 par les subdélégués de Morlaix (2) le ressort *direct* de la sénéchaussée comprenait la totalité des paroisses de Morlaix (moins la Villeneuve), quatorze villages de Plougonven, trois de Garlan, quatre de Plourin, un de Guerlesquin, six de Ploujean, deux de Plounérin, toute la paroisse de Lanmeur, trois maisons de Botsorhel, une partie de Guimaëc et de Plouézoch. A Morlaix, l'importance de la cour royale était diminuée par l'existence de la juridiction municipale de police, du consulat et (au XVIII^e siècle) de l'amirauté.

Il est particulièrement difficile d'établir la liste des nombreuses juridictions seigneuriales exercées au XVII^e et XVIII^e siècle dans le ressort de Morlaix-Lanmeur : ces juridictions dépendaient de seigneuries dont la consistance fut parfois modifiée (voir infra n^{os} 119, 121, 133, 139 etc.) ; plusieurs d'entre elles portaient des noms qui prêtent à la confusion : Kergariou et Kergariou-Coatgrall, Keralliou, Kergallon et Kergallou, Kerhuel et Keruel, etc. Celles qui se trouvaient dans les paroisses litigieuses étaient elles-mêmes contestées entre les sénéchaussées limitrophes ; les propriétaires de justice

(1) Rennes était la juridiction supérieure de Guingamp et le lieu de réunion des députés de toutes les paroisses du ressort. Plestin fut convoqué à Lannion et à Rennes : il opta pour Lannion. Le cahier de doléances de Guerlesquin n'a pas été retrouvé par MM. H. Sée et A. Lesort, qui ont publié le cahier de Botsorhel dans *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les Etats-généraux de 1789*, Rennes, 1911, in-8°, T. IV, p. 224-226.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1819, 3479.

modifiaient à leur gré l'organisation judiciaire, érigeant des tribunaux nouveaux (n^{os} 135 et 142) ou réunissant au ressort judiciaire des fiefs nouvellement acquis qui ne faisaient pas partie de la seigneurie primitive (n^o 126). En 1665, les magistrats interrogés par Charles Colbert qualifièrent “ prétendues ” ou “ usurpées ” presque toutes les juridictions seigneuriales qu'ils énumérèrent (1). Les usurpations étaient facilitées par la négligence des juges royaux qui ne paraissent pas avoir procédé aussi exactement qu'on le faisait dans les autres sénéchaussées à la réception des magistrats seigneuriaux et qui, du moins au xviii^e siècle, n'appelaient pas les menéants aux plaids généraux. Les listes données en 1668, en 1717 et en 1768 (2) ne sont pas complètes et exactes ; celle qui suit n'est point sans doute exempte d'erreur. Nous nommerons d'abord les sièges du ressort primitif de Morlaix (n^{os} 119-135), puis ceux de l'ancien ressort de Lanmeur (n^{os} 136-144).

119. — Bodister. — Cette haute, moyenne et basse justice, exercée au xviii^e siècle à Morlaix, était la première menéante de la sénéchaussée. Le ressort comprenait presque tout Plouigneau, la plus grande partie de Plourin et une portion de Plougouven. Bodister était un des plus anciens fiefs du pays, mais il était en partie formé au xviii^e siècle d'arrière-fiefs autres que ceux qui l'avaient constitué à l'origine (3). Les propriétaires de terres démembrées de la seigneurie primitive prétendaient, comme de coutume, jouir des privilèges de justice.

(1) Bibliothèque nationale, Mss, 291 des 500 de Colbert, f^o 89 et suivants.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 1817-1819.

(3) Sur l'histoire de Bodister, voir Arch. du Finistère, série E, fonds Desnos des Fossés ; Arch. de la Loire-Inférieure, B. 1787 ; Le Guennec, *Excursion dans la commune de Plourin-Tréguier* (Bull. Soc. archéol. du Finistère, tome xxxi, 1904, p. 53-54).

qui avaient été reconnus aux premiers seigneurs de Bodister ; cette prétention fut rejetée à l'encontre de M^{me} de Talhouet de Bonamour, propriétaire des seigneuries de Kerloaguen et de Gaspern, par la chambre de Réformation du Domaine en 1678 et en 1696 (1). D'après le rapport de Charles Colbert, qui ajoute une partie du territoire de Garlan au ressort de Bodister, cette haute justice était la juridiction d'appel de six ou sept sièges secondaires : l'Armorique, Crechonvel, Coatgrall et Kergariou en Ploujean, Kerohan en Garlan, Goesbriant et Kerviniou en Plougouven. Au XVIII^e siècle, les mêmes magistrats occupaient les sièges de Bodister et du Ponthou, mais les deux juridictions n'étaient pas réunies.

120. — Runfao, deuxième menéant de Morlaix, avait son ressort dispersé dans 12 paroisses comprises pour la plupart dans la sénéchaussée de Lannion (2) où se trouvaient la seigneurie de Runfao (paroisse de Ploubezre), la potence à quatre piliers et l'auditoire (Loguivy les Lannion). Le ressort morlaisien comprenait presque toute la paroisse de Ploumilliau et une partie de Plouzelambre et de Saint-Michel-en-Grève. Le rapport de Charles Colbert (1665) porte que Runfao recevait les appels de Lanascot (n° 135) et de Kerneyan, mais ces deux terres étaient presque en entier comprises dans la sénéchaussée de Lannion.

121. — Trogoff, qui contestait à **Guerlesquin** (n° 122) le privilège d'être appelée au 3^e rang de la menée des plaids généraux, était une très ancienne seigneurie ; elle conserve auprès des historiens un prestige particulier à raison des combats livrés près du château au XIV^e siècle et aussi par

(1) Arch. Loire-Inférieure, B. 1811.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, c. 1818. — Arch. des Côtes-du-Nord. B. 1005, E. 2744, 2745.

suite de confusion avec deux autres seigneuries du même nom : Trogoff en Plouescat (sénéchaussée de Lesneven) et Trogoff en Plumergat (sénéchaussée d'Auray) fief d'une branche des barons de Lanvaux. La seigneurie située en Plouégat-Moysan changea souvent de propriétaire (1) et son territoire fut plusieurs fois augmenté ou diminué, notamment en 1683 (voir n° 133, Rosampoul). Au XVIII^e siècle, elle appartenait à la famille morlaisienne Allain de la Mare, dont les papiers partagés entre les archives du Finistère et les archives d'Ille-et-Vilaine renferment de nombreux renseignements concernant les droits judiciaires. En 1726, le seigneur recevait 75 livres de redevance annuelle du sénéchal, et 24 livres du procureur fiscal ; les deux charges de notaire et de procureur n'ayant pu trouver acheteur étaient données gratuitement ; le greffe loué 72 livres par an de 1695 à 1775 fut affermé 81 livres de 1719 à 1779 (2). Ces chiffres indiquent que la juridiction était peu importante et possédait peu de justiciables ; c'étaient des habitants de Plouégat-Moysan ; en 1620, les seigneurs furent autorisés à faire bâtir un auditoire et une prison au village de Saint-Méen ; un nouvel auditoire établi plus tard au bourg, fut vendu en l'an III et servit d'école et de maison d'arrêt pendant la Révolution et l'Empire ; il a été démoli vers 1900 (3).

(1) Sur les seigneuries et seigneurs de Trogoff, voir entre autres ouvrages, V. de Montifault, *Notice sur les seigneuries de Trogoff dans les Evêchés de Tréguier et de Léon* (Bull. de la Soc. archéol. du Finistère, T. II, 1874, p. 72-93). — V^{te} L. Urvoy de Portzamparc, *Généalogie de la maison de Trogoff* [de Lanvaux] ; extrait de la *Revue historique de l'Ouest*, Vannes, 1900, in-8°. — *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay*, Paris, 1921, in-8° p. xcvi. — J.-A. Quiniou, *Plouégat-Moysan*, Morlaix, 1922, in-12, p. 20, 29-39.

(2) Arch. du Finistère, E. 391, 409. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, E, fonds de la Bourdonnaye-Montluc.

(3) Quiniou, *Plouégat-Moysan*, p. 117.

122. — Guerlesquin. — Si le chef-lieu de la paroisse, c'est-à-dire l'église, était litigieux entre les sénéchaussées de Morlaix et de Rennes, la juridiction seigneuriale appartenait sans contestation depuis l'acte de 1425 cité plus haut au premier de ces sièges (1) ; mais aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles la seigneurie s'étendait aussi dans le ressort de Lannion pour des fiefs situés dans les paroisses de Plougras, Loguivy et Plounérin (2) et même dans le ressort de Carhaix. Le territoire soumis à l'appel à Morlaix, dont Guerlesquin était la troisième ou quatrième menée, était compris dans la paroisse de Guerlesquin et dans la partie morlaisienne de Plounérin. La châtellenie de Guerlesquin, qui appartenait en 1425 à Jean de Penhoet et qui comprenait les fiefs de Charuel, du Ménez et de Kerael-Kergariou, différait sensiblement de celle du ^{xviii}^e siècle : les magistrats prenaient le titre de juges de Guerlesquin et annexes : Charuel (Guerlesquin), Ménez (idem), Beffou et Trogorre (Loguivy-Plougras) (3). L'ancienne prison seigneuriale est devenue la mairie de Guerlesquin ; ce curieux édifice, du commencement du ^{xvii}^e siècle, est classé comme monument historique.

123. — Coatanscour, qui relevait de Bodister d'après le rapport de 1665, avait pour ressort la trentième partie de la paroisse de Plourin. C'était peu de chose, car, d'après le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée (1778), Plourin et ses trèves comptaient 3200 communians. La haute justice avait donc

(1) Et les appels, dans les "deux cas de l'Edit" allaient au présidial de Quimper. (Arch. Finistère, B. 597).

(2) Arch. Côtes-du-Nord, B. 463.

(3) D'après le rapport rédigé par le subdélégué en 1765, Beffou et Trogorre auraient été deux hautes justices distinctes ayant leur auditoire à Guerlesquin. Ces deux seigneuries étaient en Loguivy-Plougras, par conséquent en dehors de la sénéchaussée ; il est possible que des audiences aient été tenues à Guerlesquin pour les causes intéressant les vassaux des deux seigneuries habitant ladite paroisse.

106 justiciables environ. Le greffe était loué 15 livres en 1749, soit la 149^e partie du revenu net (2207 livres) de la seigneurie déclaré par le marquis de Coatanscour lors de la confection des rôles du vingtième (1). Le soubassement des poteaux patibulaires subsiste sur le plateau de Goarem ar-Justiçou, à 240 mètres d'altitude, dans un site dont la beauté a frappé tous les auteurs qui ont décrit les environs de Morlaix.

124. — Bruillac était exercé à Plounérin, où s'étendait son ressort, partagé quant aux appels entre Morlaix et Guingamp. En 1665, cette haute justice était, comme beaucoup d'autres, qualifiée d'usurpée ; elle était peu importante mais subsistait encore en 1787 (2).

125. — Crec'honvel, qui n'était peut-être qu'une moyenne justice, ressortissait à Bodister et était exercé à Morlaix ; le ressort comprenait une petite partie de Ploujean.

126. — Gaspersn, moyenne justice moins importante encore que Coatanscour, étendait son autorité sur la quarantième partie de Plougouven, soit soixante quinze justiciables environ. Cette seigneurie avait été autrefois plus considérable : la cour et juridiction, haute et basse, et le gibet à quatre piliers sont cités dans un aveu rendu le 3 janvier 1540 à Jehan de Laval, seigneur de Bodister, par Marc de Carné, curateur de Adélice de Kerloaguen, dame de Rosampoul et de Gaspersn ; un aveu de 1630 mentionne seulement la juridiction que le seigneur de Gaspersn *prétend* exercer à Plougouven (3).

(1) Arch. du Finistère, série C. Subdélégation de Morlaix.

(2) Arch. Côtes-du-Nord, E. 1566. — Arch. Ille-et-Vilaine, C. 3894. — Arch. Loire-Inférieure, B. 1796.

(3) Arch. Finistère, E. 633.

127. — Keralliou-Botsorhel, exercée au bourg de Botsorhel, avait ses justiciables dans cette paroisse. Elle ressortissait au premier degré à Guerlesquin et au second à Morlaix ou à Guingamp, car Keralliou s'étendait sur les deux sénéchaussées. Les dossiers provenant du greffe forment aux archives du Finistère un fond assez important (1).

128. — Kergariou, formait avec **Kervenniou**, **Kerdenis**, la **Ferté** et le **Gouarguen** une haute justice exercée au village de la Villeneuve en Plouigneau. En dehors de cette paroisse, le ressort s'étendait dans celle de Botsorhel, mais dans la partie qui relevait en appel de Guingamp et du présidial de Rennes (2).

129. — Kergariou-Coetgrall, moyenne et basse justice, était un des sièges les moins importants de la sénéchaussée, car le ressort ne comprenait qu'une très petite partie de Ploujean. En 1524, J. de Kergariou avait été autorisé par François I^{er} à élever un gibet à quatre patibulaires dont on a retrouvé récemment le soubassement près de la limite de Ploujean, de Garlan et de Plouigneau (3). En 1765, le subdélégué écrivait que cette juridiction n'était plus exercée.

130. — Kerohan, exercée en 1766 en l'auditoire de Morlaix, comprenait près du tiers de la paroisse de Garlan : une par-

(1) Arch. Finistère, E. 959.

(2) Arch. Ille-et-Vilaine, B. Présidial de Rennes : appel en 1789 de Y. Le Buanic, condamné pour divers crimes par les juridictions, de Kergariou-Botsorhel et de Keralliou-Botsorhel. — L'état des juridictions fourni en 1765 compte pour cinq sièges Kergariou, Kervenniou etc. et pour quatre Guerlesquin, Ménez, etc. Cet état qui énumère 38 juridictions seigneuriales correspond à la subdélégation de Morlaix dont le territoire était différent de celui de la sénéchaussée (Arch. Ille-et-Vilaine, B. 1819).

(3) Le Guennec, *Notes historiques sur Ploujean*. Morlaix, 1908, in 8°, p. 41.

tie ressortissait nuement de la sénéchaussée ; pour d'autres villages, les appels devaient passer par Bodister. Le greffe était loué 30 l. en 1716.

131. — Lesmoalch, auquel on ajoute parfois le nom de **Faouet**, avait, croyons-nous, une existence intermittente ; l'auditoire et le ressort étaient en Plounérin.

132. — Le Ponthou, haute justice exercée en 1554 au Ponthou (1), en 1750 à Morlaix, en 1780 à Guerlesquin étendait son autorité sur toute la paroisse du Ponthou. La seigneurie fut possédée au xvii^e et au xviii^e siècle par la même famille que le Guerrand ; les juridictions furent ordinairement pourvues des mêmes juges (2), mais elles ne furent pas unies.

133. — Rosampoul avait des droits de haute, moyenne et basse justice établis par des actes particulièrement anciens (3) ; le fief originaire fut modifié au xvii^e siècle par des échanges ou des acquisitions qui l'augmentèrent de portions des seigneuries de Bodister, du Ponthou, de Crechbos (en Botsorhel) et de Trogoff ; des lettres patentes de 1652 et de 1683, autorisèrent l'annexion de ces terres au ressort judiciaire de Rosampoul, qui s'étendit en Saint-Eutrope, Plouigneau, Plourin, Plounérin, Plourin, Botsorhel ; les justiciables dispersés dans ces six paroisses n'étaient pas nombreux, car le greffe n'était loué que 60 l. en 1720. L'auditoire était à Saint-Eutrope.

(1) Arch. Finistère, série A : aveu de Jeanne de Maure, mère et tutrice de Charles du Quélennec.

(2) Rapport de Charles Colbert. — Arch. Finistère, B. Morlaix, liasse 108. — Arch. Loire-Inférieure, B. 1798.

(3) Mandement ducal du 2 Novembre 1486 en faveur de Jean de Kerloaguen. (Arch. Finistère, E. 363^{bis}).

134. — Saint-Michel-en-Grève, haute justice exercée à Saint-Michel, comprenait presque toute la paroisse de ce nom et une très petite partie de Tréduder. Elle ne relevait qu'en partie de Morlaix ; pour les fiefs de Tréduder et même pour ceux d'une partie de Saint-Michel, les appels étaient portés à Lannion ou à Guingamp (1). L'enchevêtrement judiciaire de cette région était vraiment extraordinaire : les juridictions de **Coatredes**, ou **Coatredès-Coatfrec** confirmée en 1673 par arrêt de la chambre royale du Domaine (2), et de **Keruel-Kerbiriou** avaient une partie de leur ressort en Saint-Michel-en-Grève, mais, croyons-nous, dans la partie lannionaise. L'une et l'autre furent d'abord exercées au bourg de Saint-Michel ; l'auditoire de Keruel-Kerbiriou fut plus tard transféré à Lannion ; un pilier aux armes de la seigneurie, marque honorifique plutôt que poteau patibulaire était élevé en face de l'église de Ploumilliau (3).

135. — Nous groupons sous ce numéro sept juridictions douteuses ou qui ne furent pas exercées d'une façon continue. D'après le rapport de Charles Colbert (1665), les magistrats de Morlaix avaient réussi à faire disparaître un siège que le sieur de la Cornillère voulait ériger dans sa seigneurie d'**Ancrevel** (Plouigneau). Le même document cite la justice de **Kerminou**, probablement **Kervenniou**, annexe de Kergariou (N° 128), **Goesbriand** en Plouigneau, relevant de Bodister, **Lanascol**

(1) Arch. Côtes-du-Nord, B. 467. — La juridiction de Saint-Michel n'est pas citée dans le rapport de Charles Colbert (1665).

(2) Arch. Côtes-du-Nord, B. 286, E. 1674.

(3) Arch. Côtes-du-Nord, B. 550, 2035, 2038, 2053. — Nous ne savons si cette juridiction de Kerhuel-Kerbiriou était la même que celle de Keruel dont les juges de Morlaix avaient empêché l'exercice à Plouzélambre (Rapport Colbert) et qu'une juridiction de Kerhuel exercée à Ploumilliau en 1760 (Rapport du directeur des Domaines).

dont le ressort en Plouzelambre, Ploumiliau et Keraudy (1) était pour la plus grande partie, sinon pour la totalité, compris dans la sénéchaussée de Lannion. Le même rapport mentionne encore en la paroisse de Plourin “ la juridiction prétendue de l'abbaye du **Relec**, appartenant au sieur abbé de Feuquières, seigneur en partie de ladite paroisse de Plourin, qui est menéant de la barre royale”. Nous ne connaissons pas d'autre mention d'un siège judiciaire dépendant de l'abbaye de Relec à Plourin, mais il est possible que l'abbé ait établi temporairement et plus ou moins régulièrement un tribunal pour ses vassaux du pays de Morlaix comme le fit l'abbé de Bégar au Ponthou (N° 142). Les appels des causes de la juridiction du Relec, dont le siège principal se trouvait dans la sénéchaussée de Lesneven et qui n'était pas ménéante de Morlaix, étaient présentés directement au Parlement.

La haute, moyenne et basse justice du **Disquiou** est citée dans un aveu rendu au Roi en 1527 par Jean de Laval pour Castel Dinan en Plouigneau et Chastel an Disqueou en Plougonven ; au mois d'avril 1644, le Roi autorisa l'union de plusieurs fiefs acquis par Yves Le Cozic de Kermellec en une seule juridiction avec fourches patibulaires à quatre piliers. Le Parlement ordonna une enquête (2) qui ne fut sans doute pas favorable au seigneur du Disquiou, car on ne trouve pas de trace de l'existence de ce siège au **xvii^e** et au **xviii^e** siècle.

136. — Boiséon était une des plus anciennes seigneuries du pays. Un comte de Boiséon, qui au **xvii^e** siècle entreprit d'écrire l'histoire de sa famille, raconte que la terre de Boiséon, en breton Coateusen, en latin Buccidus ou Silva Yvonis, avait été donnée par les rois de Bretagne, successeurs de Conan Mériadec, à leurs cadets les comtes de Kerfeunteun ou de Lan-

(1) Arch. Côtes-du-Nord, B. 667.

(2) Arch. Finistère, E. 633.

meur : ceux-ci en dotèrent leurs puînés, les Buccidus ; la famille avait longtemps conservé les titres de cette donation “ transcrits sur des cahiers en velours brodé d’or et d’argent avec des fermoirs de vermail doré ”, mais ce trésor avait disparu lors du pillage du château de Kerouzéré par les Ligueurs (1). Hercule-François de Boiséon inséra toute cette histoire dans la requête présentée à la commission de réformation des justices : il avait heureusement des titres plus sérieux à faire valoir, notamment des lettres de confirmation octroyées par Louis XII en 1500. Le droit de haute justice fut maintenu par arrêt du 15 novembre 1673 (2). L’auditoire se trouvait à Lanmeur ; le ressort s’étendait en Lanmeur et dans une partie de Garlan évaluée par les rapports des subdélégués en 1717 aux *trois quarts*, ce qui ne s’accorde pas avec d’autres passages de ces documents donnant *un tiers* de Garlan à la juridiction de Kerohant et six villages au ressort direct de la sénéchaussée de Morlaix.

137. — Coetcoazer possédait le droit de justice et de menée de temps immémorial ; le ressort était pour la plus grande partie à Plouégat-Guérand et pour le fief uni de Tréléver, en Guimaëc ; un arrêt du Parlement du 23 février 1769 autorisa le transfert de Lanmeur à Morlaix de l’exercice de la juridiction et de ses annexes situées en Plouézoc’h, : la **Noe-Verte, Bren, Triéven** et **Keraudy** ; les habitants du ressort, en Guimaëc et Lanmeur, qui ne s’étaient pas opposés à la demande du seigneur, protestèrent tardivement en 1770. A cette époque les mêmes juges occupaient les sièges de Coatcoazer et annexes et ceux de l’Armorique.

(1) Arch. Ille-et-Vilaine. E. fonds de La Bourdonnaye Montluc, liasse 53. (Les papiers provenant de la famille de Boiséon forment 167 liasses de ce fonds).

(2) Arch. Ille-et-Vilaine, B. Parlement. Réformation des Justices : M. de Boiséon fut maintenu le même jour en possession des juridictions de Coatreven (sénéchaussée de Lannion) et de la Bellière (Dinan).

138. — L'Armorique, une haute justice qui s'étendait sur presque tout Plouézoch et sur une partie de Ploujean, fut confirmée par lettres patentes de 1612 et de 1663 (1) ; elle n'était pas exercée en 1765 quand le subdélégué donna la liste des sièges du ressort ; elle l'était en 1768, plus ou moins unie au siège de Coatcoazer et annexes, et souvent qualifiée l'Armorique et **Kerantour**. La juridiction possédait un curieux et précieux privilège, reconnu ou confirmé par des lettres patentes de 1588, 1612 et 1663 : elle connaissait de tous les procès qui surgissaient à Morlaix et dans les faubourgs quinze jours avant l'ouverture de la foire Saint-Martin, pendant la durée de cette foire et huit jours après : le sénéchal de Morlaix remettait solennellement au sénéchal de l'Armorique une gaule ou verge qui était le symbole de son autorité. D'après le rapport de Charles Colbert, les appels de cette juridiction étaient présentés à Bodister ; nous croyons que cette subordination n'existait que pour quelques village ; la plupart des causes allaient directement en appel à la sénéchaussée.

139. — Le Guerrand, dont la juridiction était appelée en 1577 Le Guerrand, **Porsmeur**, **Pennenez** et **Lesquern** (2) était une vieille seigneurie qui fut érigée en marquisat en 1637 et qui fut augmentée à la même époque de terres très importantes, Le Ponthou, Botsorhel, Charuel (Guerlesquin), Coatsaouff (Plouigneau), Plougasnou, Bodister, unies au marquisat en 1637 et en 1654, mais sans réunion des droits de justice en une seule juridiction (3). En 1756 le marquis de

(1) C^{te} de Rosmorduc, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation*, p 173. — Arch. Ille-et-Vilaine, B. Parlement, réformation des Justices. — Arch. Finistère, B. Morlaix, liasse 108.

(2) Arch. Finistère, E. fonds Barbier de Lescoet, seigneurie de Kerguidou.

(3) Arch. Finistère, E. fonds du Parc : aveu du 20 Mai 1730. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, réformation des Justices. — Arch. Loire-Inférieure, B. 1808.

Locmaria demandait la réunion au Guerrand de ses justices de Kerael, Plougasnou, Kergariou (relevant de Bodister) et du Ponthou : le subdélégué de Morlaix, Guillotou de Kerdu écrivait à l'intendant que l'union était désirable, car dans les petits sièges on ne pouvait trouver que des magistrats ignorants et trop disposés à faire des procédures inutiles (1), cependant l'union ne paraît pas avoir été réalisée ; le marquis du Guerrand possédait encore les juridictions de Kerhallon et de Trogoff : en 1780, un seul sénéchal fut reçu pour ces deux sièges et pour celui du Guerrand, mais il avait été nommé par trois mandements distincts (2).

La paroisse de Plouégat-Guerrand et une très petite partie de Guimaëc formaient le ressort de la juridiction qui était exercée au bourg de Plouégat ; l'auditoire existe encore, transformé en maison particulière (3).

140. — Kerael, exercée à Lanmeur, du moins jusqu'à 1765, était une moyenne justice ayant son ressort en Botsorhel ; les archives du Finistère possèdent les registres d'audience de ce siège de 1745 à 1761 qui paraît avoir été peu important.

141. — Kergallon, exercée à Lanmeur puis au bourg de Plouégat-Guerrand, avait ses justiciables dans la paroisse de Plouégat-Guerrand (jadis Plouégat-Gallon). La commission de réformation des justices maintint le 17 novembre 1673 J-B. du Groesquer en possession de cette juridiction ; l'arrêt vise ces lettres de la reine Anne et de Louis XII de janvier et décembre 1512, des lettres patentes de Henry IV de 1601, des arrêts de la chambre des comptes de 1635, 1653 et 1671 ; les quatre poteaux patibulaires se trouvaient dans la lande de Lanyvinec (4).

(1) Arch. Ille-et-Vilaine, C. 2464.

(2) Arch. Finistère, B. Morlaix, liasse 108.

(3) Le Guennec, *Guide du pays de Lanmeur*, Morlaix, S. D., in-18°, p. 56.

(4) Arch. d'Ille-et-Vilaine, Réformation des justices.

Les archives du Finistère ont recueilli quelques documents du greffe : registres d'audience de 1740 à 1790 répertoires et minutes de notaires de 1705 à 1767 etc. — On ne doit pas confondre Kergallon, souvent écrit Kergallou ou Kerhallon avec une juridiction de même nom s'étendant en Plestin (ressort de Lannion), et qui dépendait du même château situé dans la vallée du Dourduff, entre Plouégat et Plestin (1).

142. — Penlan-Bégar. — Les droits de justice de l'abbaye de Bégar furent confirmés par la duchesse Anne en 1498. Les fiefs très étendus et surtout très dispersés qui formaient la seigneurie de Penlan-Bégar comptaient au moins trois sièges judiciaires : l'un se trouvait à Lannion, un autre tenait ses plaids généraux au Menez-Bré et ses audiences ordinaires dans quelque bourgade voisine (2), un troisième fonctionnait au Ponthou (1700) et plus tard à Lanmeur (1765). Le siège du Ponthou-Lanmeur n'était qu'un démembrement de celui de Lannion établi pour les justiciables habitant Lanmeur et Plouigneau. “ MM. de Bégar, pour la commodité de leurs vassaux et égard au peu de bien et au très-peu de vassaux, ont obtenu de faire tenir une petite juridiction au passage du Ponthou ”. Le démembrement des sièges et l'établissement de tribunaux dans les villages était en apparence favorables aux intérêts des paysans, mais ils présentaient de sérieux inconvénients ainsi que l'écrivait en 1769 le subdélégué de Guingamp à propos d'une demande d'érection de tribunal seigneurial à Bellisle-en-Terre. “ Plus j'avance dans la carrière, plus je pense qu'il serait de la bonté du Roi de supprimer cette fourmillière de juridictions de village qui détournent les laboureurs de l'agriculture et ruinent cette portion de citoyens si précieuse à l'Etat ” (3).

(1) Arch. Côtes-du-Nord, B. 1002. — Arch. Loire-Inférieure, B. 22.

(2) Arch. Côtes-du-Nord, B. 118, 153, 159.

(3) Arch. Ille-et-Vilaine, C. 2252.

143. — Plougasnou aurait été un siège assez important s'il avait eu pour ressort toute la paroisse de Plougasnou et une partie de Guimaëc, comme l'écrivait le subdélégué de Morlaix en 1717 : le renseignement n'était pas exact, puisque le ressort de la juridiction de Saint-Georges était compris dans la même paroisse. En 1540, Jean de Châteaubriand cassa tous les notaires établis dans ses nombreuses seigneuries, entr'autre Bodister et Plougasnou, parce qu'ils "sont en nombre confus et excessif, sont les uns déambulatoires, occupés à autres vacations, et autres non résidans sur les lieux" (1). Les habitants de Plougasnou souhaitaient en 1789 que l'on fît subir le même sort aux juges seigneuriaux : le cahier de doléances (2) propose leur remplacement par un certain nombre de jurés établis dans chaque paroisse pour juger rapidement et sans frais les affaires de minime importance. Le siège de la juridiction, établi en 1640 à Saint-Jean-du-Doigt, fut plus tard transporté à Lanmeur ; il émigra à Morlaix en 1759. mais l'opposition des vassaux le ramena à Lanmeur en 1782.

144. — Saint-Georges, exercé à Lanmeur, dépendait du prieuré de ce nom relevant de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. Les archives d'Ille-et-Vilaine possèdent un long procès-verbal du 29 mai 1622 énumérant toutes les terres qui relevaient de la haute justice dans la paroisse de Plougasnou. L'abbesse défendait les privilèges féodaux et judiciaires du prieuré avec opiniâtreté : elle réussit à maintenir le droit de bris, au moins en théorie sur les côtes de la seigneurie jusqu'à une date singulièrement tardive : il ne fut aboli, par arrêt du Conseil, que le 31 Janvier 1764 (3).

(A suivre).

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

(1) Arch. Finistère, série A. Aveux.

(2) A la mairie de Plougasnou. Même demande dans de nombreux cahiers.

(3) Arch. Ille-et-Vilaine, 2 H 1, 294.

DOCUMENTS SUR LE CAP-SIZUN ⁽¹⁾

II

Les habitants du Cap-Sizun demandent un médecin (1609).

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à noz amez féaux conseillers les gens tenant nostre cour du Parlement à Rennes, sénéchal et bailly de Kemper-Corentin ou son lieutenant et autres noz justiciers et officiers qu'il appartiendra, Salut. Sur la très humble remontrance qui nous a esté faicte par noz bien améz les habitants du bailliage de Cap-Sizun (2), ceux de la ville de Pontecroix, des villages et paroisses d'Esquibien, Pormelen (3), Cléden et Audierne, évesché de Cornouaille et autres de l'évesché de Léon, qu'ès lieux de leurs demeures, mesmes dans l'estendue desditz éveschés, il n'y a aucun médecin ny opérateur pour les assister, sçavoir penser et médicamenter en leur maladie, de sorte qu'ilz sont nécessitez d'en aller chercher à Kemper-Corentin, esloigné de huit et dix lieues ; ce qu'oultre les longueurs et fraiz très grandes, faict que bien souvent les pouvres malades ne sont pas pensés et médicamentéz à propos et meurent faulte d'estre secourus promptement ; c'est

(1) Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. xxxvii, 1910, 3.

(2) Bailliage a ici le sens de circonscription fiscale féodale, non de circonscription administrative.

(3) Primelin.

pourquoy ils nous ont très humblement supplié et requis avoir agréable l'élection qu'ilz ont faicte d'Augustin Bédouere, opérateur résidant depuis trois ans audict pays, lequel ilz ont trouvé très expérimenté en son art, ayant depuis les temps demeuré audict païs et faict de belles cures desquelles ilz sont fort satisfaitz, et, comme très utile et nécessaire, ilz l'ont retenu au païs avec sa femme et sa famille.

« Permettons au dit Bedouere de demeurer audict païs et de faire l'exercice de son art et faisons deffense à tous médecins et autres personnes quelzconques de le troubler et empeécher en ladicte fonction.

« Donné à Paris, le 2^{eme} jour de novembre l'an de grâce mil six cent neuff ».

(Lettres enregistrées au Parlement de Bretagne, le 11 janvier 1610) (1).

Augustin Bedouere, sieur de Boulogne, n'était pas Breton. Nous ignorons quel motif l'avait amené à Audierne.

Nous ne pouvons pas dire davantage en quelle année il mourut, l'état-civil d'Audierne ne remontant qu'à 1624. Cependant, en 1616, il n'existait déjà plus, car sa veuve est portée au rôle des fouages pour huit sols. Une cinquantaine d'années environ après la disparition de Bedouere, les registres d'état-civil font mention d'un médecin à Audierne, du nom de Morinier (2).

A la fin du xvii^e siècle, on trouve, à Audierne, un apothicaire nommé Bernet qui était également un peu praticien ; au cours du xviii^e on y trouve plusieurs chirurgiens ; Maubras, Véry, de Grancier ; vers la même époque, à Pont-Croix, existait un chirurgien, Jean Boyer, et un peu plus tard, vers 1730, un autre chirurgien, Le Gall.

Pendant les épidémies de fièvre maligne qui sévirent

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, Parlement de Bretagne. Minutes d'arrêts.

(2) Renseignement communiqué par M. Le Carguet.

dans le Cap-Sizun en 1768, les malades furent soignés par l'Arbre de l'Epine-Belcourt, médecin de Quimper, quoique Pont-Croix possédât deux chirurgiens-jurés : Davon et Chapeau (1).

III

**Requête au Roi des paroissiens de Plogoff
et de Cléden-Cap-Sizun,
pour être déchargés de certains impôts
en raison des descentes et pillages des Anglais
et des Espagnols (1566).**

« Nicolas de Troyes (2).... au premier des juges du siège présidial de Kemper-Corentin, Salut. Veü par nous les lettres patentes du dict Seigneur, données à Moulins le 4^e jour de feubvrier l'an de grâce mil cinq cens soixante six, ausquelles ses présentes sont attachées soubz nostre signet, par lesquelles et pour les causes y contenues iceluy seigneur nous a renvoyé la requeste a luy présentée par les habitants des paroisses de Plogoff, Cléder et Capizun (3), en Bretagne, tendans affin que, pour les dommages des pilleries, ruynes, incursions et invasions faictes sur eux par les Anglois et Espaignolz durant les dernières guerres et qui se font encore journellement par les pirattes de mer descendans es dictes paroisses, mesmes pour lesdicts parroissiens avoir moyen de se fortifier contre lesdictes invasions, pilleries, descentes des ennemys quant besoing sera. A ce que pour cause d'icelles ilz ne soient contraintz quitter et abandonner le pays, il plaise

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2534.

(2) Général des Finances de Bretagne.

(3) Cléden-Cap-Sizun.

à sa dicte majesté les descharger du debvoir de fouaige enquoy ilz sont contribuables ou à tout le moins du certain nombre de feuz ensemble des devoirs impostz et billotz, ainsi que plus au long est contenu en ladicte requeste à nous comme dict est renvoyée pour sur icelle nous informer et envoyer nostre advis par devers ledict seigneur en son conseil privé, pour estre pourveü aux supplians ainsi que de raison, et, pour ce qu'il ne nous seroit possible à présent vacquer au faict de la dicte information, tant à cause de nostre indisposition que pour les autres empeschemens que nous avons pour le service dudict seigneur, nous vous mandons, en vertu du pouvoir à nous donné par ledict seigneur, que vous oyez le procureur dudict seigneur appelé à informer deüment dilligement et bien du contenu en ladicte requeste pour lesdictes informations ainsi par vous faictes nous estre incontinent renvoyées avecq vostre advis sur icelle, affin que, le tout par nous veü, donner ou envoyer le nostre audit seigneur et messeigneurs de son conseil privé pour après estre pourveü ausdicts supplians ainsi que de raison. De ce que faire vous avons donné et donnons en vertu de nostre pouvoir plaine puissance et commission. Donné soubz nostre dict signe, le xxiv^e jour de juillet mil cinq cens soixante six » (1).

Nous ne possédons malheureusement pas l'enquête du présidial de Quimper, puisque, comme on le sait, les archives anciennes de ce siège ont été en grande partie détruites dans un incendie arrivé chez la veuve du greffier La Roque-Kerandraon, dans la nuit du 17 au 18 juin 1762.

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3224, f^o 330.

L'annotation rimée ajoutée par le recteur d'Esquibien Ollivier Madec, sur le registre d'état-civil, après un acte du 19 janvier 1560, peut fort bien se rapporter aux malheureux événements dont se plaignent les Capistes. Cette pièce de vers a déjà été reproduite par H. Le Carguet (*Les clefs et le culte de Saint-Tugen* dans le *Bulletin de la Société archéologique*, xviii, 1891, p. 195) et par MM. Peyron et Abgrall (*Esquibien* dans *Notices sur les paroisses*).

C'est sans doute à ces incursions que doit faire allusion le passage suivant d'un aveu de Jean de Tréanna, de 1680 : « et est aussy dépendant dudit lieu (Kerhuet, en Cléden), un vieil chasteau appelé *Chastelmeur* où autrefois les Angloys, qui ont habité en la dite paroisse, s'estoient retranchez et fortifiez par doubles murs et enleveüres de terre, desquels il y a encore quelques vestiges » (1). Du reste, nous écrit M. Le Carguet, « la grande tradition du Cap est que le pays a appartenu longtemps aux Anglais. Le souvenir des Anglais est toujours vif et rappelle des temps malheureux. Ainsi, voici le cri que j'ai entendu proférer à la Pointe du Raz, le 30 juillet 1914, par un Capiste de Plogoff. Parlant de la guerre imminente, je lui disais que les Anglais viendraient avec nous. — Jamais ! proféra-t-il avec force, jamais ! ils ont été toujours contre nous ! — D'autre part, j'ai trouvé des traces de fortifications faites à la hâte et se rapportant, sans doute, à l'époque des incursions ».

On possède des détails sur les descentes faites en 1558, dans le diocèse de Léon (2). Des exemptions d'impôts furent accordés pendant plusieurs années aux habitants de l'île de Bréhat, de l'île de Batz, de Lochrist, Plougonvelin, Saint-Mathieu et Le Conquet « eu égard aux grandes pertes souffertes et soustenues par eux durant les dernières guerres et aux grands fraiz qu'ilz ont esté contrainctz de

(1) Le Castelmeur est un oppidum gaulois très connu, qui a été fouillé et décrit par Le Men (*Etudes historiques sur le Finistère*, p. 82 et *Bulletin Association bretonne*, 1873, p. 166) et P. du Chatellier (*l'Anthropologie*, 1890, p. 401).

Les lignes de défense protégeant le promontoire du côté de la terre ferme, peuvent avoir été renouvelées par les divers occupants.

(2) Cf. La Borderie et Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. v., p. 48 ; Urscheller, *Abbaye de Saint-Mathieu*, p. 48 ; Le Guennec, *Notice sur Plougasnou*, p. 59.

faire tant pour la garde de leur côte que pour se munir d'armes, d'artillerye et autres choses nécessaires pour leur défense » (1).

Un peu plus tard, pendant les guerres de Religion, les fermiers des devoirs disent n'avoir pu faire de recette dans le Cap-Sizun, « à cause des incursions et désordre en la coste par les Anglois et autres ennemis de sa Majesté » (2).

M. Le Carguet a rappelé un épisode tragique de ces dernières incursions, par la publication d'une gwerz populaire de Lescoff « *Channik an Ormant* », qu'il a commentée en historien et en folkloriste (3).

Durant les mêmes guerres, la crainte des Anglais, décida les tréviens de Saint-Tugen, à mettre en lieu sûr leurs archives au manoir de Lézurec (4), dont le seigneur, Alain du Ménez, avait été nommé gouverneur d'Audierne et capitaine garde-côte du Cap-Sizun « pour faire la visite des ports et hâvres et pourvoir à la répulsion des ennemis du Roy ».

La frayeur fut même si grande, que les commerçants et plusieurs notables d'Audierne et des paroisses environnantes, se réfugièrent à Quimper et autres villes de l'intérieur, en 1631, comme ils l'avaient déjà fait pendant les désordres de la Ligue. En 1636, l'Ile-de-Sein fut occupée pendant quelques jours par les Espagnols (5).

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3224.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, B. 632, f° 45.

(3) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, xxxiv, 1907, 324.

(4) Archives paroissiales de Primelin.

(5) Frain. *Arrêts du Parlement de Bretagne*, Rennes, 1684, in-4°, t. II, p. 685 (Cité par M. Bourde de la Rogerie dans son étude sur le *Prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'Ile Tristan*, p. 56).

IV

**État du Monastère des Ursulines
de Pont-Croix en 1720.**

« La communauté est composée de quarante et deux religieuses.

« *Rentes foncières* : fondation de Monsieur de Mollac, deux cent quatre vingt livres ; deux parcs aux issues de Pont-Croix, trente six livres ; fondation de Monsieur de la Villeneuve-Picquet, dix sept livres quinze sols ; fondation de Mademoiselle Blaise Canévet, quinze livres.

« *Pensions perpétuelles* : en argent, mille sept livres, sept sols, deux denier ; en blé, froment : quarante deux boisseaux et demi ; seigle : trente quatre boisseaux ; avoine : quinze boisseaux ; orge : huit boisseaux.

« *Constitution de rentes* : cent deux livres.

« *Pensions viagères* : en argent, deux mille cent vingt et une livres, quatorze sols ; en blé, froment : cent vingt et trois boisseaux ; seigle : cinquante et cinq boisseaux ; orge : trente cinq boisseaux ; avoine : trente huit boisseaux ; fèves : cinq boisseaux.

« Il est à observer que la dite fondation de Monsieur de Mollac ne se paye pas, il y a dix huit ans, quoique l'on continue à la desservir. Il a esté remboursé des pensions perpétuelles en argent, deux cent trente et cinq livres, les clauses des contrats le permettoient, le dit remboursement qui estoit de trois mille quatre cents livres a estez employé à payer les debtes que l'on avoit. On n'est pas payé de cent livres de pension royale, il y a huit ans.

« *Crédits et arrérages des pensions dûes* : onze mille neuf cent deux livres, dont il y a de douteux cinq cent vingt et trois livres.

« *Frais annuels de la communauté* : à messieur les directeurs

et chapelains, quatre cents livres ; à messieurs nos médecins et droguistes, cinq cents livres ; tourières et chambrières, trois cents livres ; jardiniers et valets, trois cent cinquante livres ; pour les réparations de la maison, trois cents livres ; pour l'entretien de la chapelle et sacristie, cent cinquante livres ; pour décimes, capitations et dixièmes, quatre vingt quatre livres ; en bois de chauffage et transport, huit cent cinquante livres ; à l'église de Pont-Croix, cinq livres seize sols ; pour l'entretien et subsistance, sept mille six cent quatre vingt dix neuf livres, dix neuf sols, six deniers.

« On a commencé à bâtir la chapelle dont on a grand besoin, faute d'argent il a fallu discontinuer.

« Nous, supérieure et officiaires, attestons et certifions la présente déclaration sincère et véritable et conforme à nos livres et journaux.

« Fait à nostre monastère de Saint Ursule de Pont-Croix, le deuxiesme juin mil sept cent vingt.

« S^r *Anne-Marie Tachez*, de S^{te} Angèle, supérieure.

S^r *Catherine Billoart*, de S^{te} Thérèse, assistante.

S^r *Marie-Anne du Pontois*, de S^{te} Catherine, zélatrice.

S^r *Marguerite Tanguy*, de la Passion, maîtresse générale.

S^r *Marie-Joachim Floch*, de S^t Augustin, dépositaire.

S^r *Marie-Anne de Kergariou*, du S^t Esprit, première portière.

S^r *Marie-Josèphe Duboishardy*, de S^{te} Agnès, maîtresse des novices » (1).

En adressant cet état à l'intendant, le subdélégué de Pont-Croix, Jouan de la Villejouan, écrivait :

« Il y a à Pont-Croix, un couvent d'Ursulines fondé depuis le vingtiesme septembre mil six cent cinquante et deux, sans lettres patentes.... Ces dames ont le soin de

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1195. — Cf. l'étude de l'Abbé Pilven, *Les Ursulines de Pont-Croix* dans la *Revue de Bretagne*, 1906. Il existe aux Archives départementales du Finistère (série H), un petit fonds de titres provenant de la maison des Ursulines de Pont-Croix.

l'éducation de la jeunesse, dont elles ne tirent aucune rétribution, quoique cela fasse beaucoup de bien dans la ville et aux environs ; d'ailleurs elles sont tout à fait dénuées de tout moyen, pas d'église et leur couvent étant prêt à tomber par les fondements... Depuis plus d'un an, elles n'ont pas de quoy payer les provisions qu'il faut pour leur nourriture... Elles ont commencé les fondements d'une église, mais elles n'y ont fait travailler qu'environ deux à trois mois, faute d'argent ».

Daniel BERNARD.

DEUX LETTRES DE GUILLAUME LAËNNEC

sur la guerre navale en 1779

Notre confrère de la Société M. le Dr Auffret a bien voulu nous communiquer deux lettres écrites en août 1779 par Guillaume Laënnec, médecin de la marine, à son frère Théophile, lieutenant de l'amirauté de Quimper. On sait que Théophile et Guillaume sont, l'un le père, l'autre l'oncle de l'illustre rénovateur de la médecine ; c'est à Guillaume, son « second père », que René-Théophile-Hyacinthe dédia sa thèse. Ces lettres n'apprennent rien sur les Laënnec si ce n'est, toutefois, que, par leur ton alerte et leur jolie tournure, elles justifient la réputation d'intelligence et de fine culture littéraire dont jouissait Guillaume. En tout cas elles contiennent quelques précisions sur des épisodes de l'histoire maritime et donnent une idée de ce que pouvait être l'esprit public à Brest au cours de la guerre d'Amérique. (H. W.)

Voulez-vous encore des nouvelles, mon cher Théophile ? Vos affaires vous laissent-elles le loisir de rêver aux événements politiques de ce bas-monde ? Eh bien, écoutez ou lisez ce que j'ai à vous dire et ce que je peux vous écrire.

On donne ici, aujourd'hui, pour constant que des corvettes expédiées par M. le Comte d'Estaing ont enlevé l'île Saint-Vincent et la petite île des Aiguilles qui l'avoisine et que le général (1), pour assurer le succès de cette expédition, est

(1) Le comte d'Estaing venait en effet de l'armée de terre où il avait été promu lieutenant général à trente-trois ans. La plupart des officiers de marine le détestaient. Saint-Vincent fut occupé le 17 juin 1779.

resté constamment au Fort Royal (1) en imposer à l'amiral ennemi. Une lettre écrite par M. de La Mothe-Piquet assure que, peu de jours avant ou après, Biron avait renvoyé à M. d'Estaing 300 prisonniers français qu'il étoit las de nourrir dans un païs où les vivres sont si rares et dans un tems où il se voyoit lui-même à la veille d'être affamé, que M. d'Estaing, jaloux de le disputer non seulement à la valeur mais encore à la générosité anglicane, a fait sortir de ses prisons 800 malheureux qu'il a fait passer à Saint-Lucie sur le vaisseau même qui lui portoit le présent de Biron. Dieu sait comment le pauvre amiral anglais fera pour s'accommoder de cette cohue de gourmands qui lui coûteront plus à nourrir que 1600 français.

Cette lettre très authentique de M. de La Mothe-Piquet suppose qu'il a rejoint sans malencontre (2). On sait aussi que, de leur côté, les Anglois ont reçu quatre vaisseaux qui, ne leur donnant encore que l'avantage de l'égalité, ne peuvent que reculer un peu leur perte.

Pour modérer la joie que ces consolantes nouvelles ont répandue ici, des frondeurs, des rêve-creux, ont imaginé de nous faire perdre l'Isle de France, sans que l'on sache ni quand, ni par qui, ni comment. Il n'est pas revenu un chat de ce pays là : il faut sûrement que ce soit le diable qui nous ait porté les dépêches. C'est encore lui, sans doute, qui écrit à ses correspondans que la Prudente, commandée par M. d'Ecars, a été prise dans les mers de Saint-Domingue par deux vaisseaux de ligne anglais qu'il ne nomme pas (3).

M. le comte d'Orvilliers a fait transporter ici, avant-hier, 180 malades qui encombroient son armée. On présume que depuis cette date il a dû entrer dans la Manche, puisque dès

(1) A la Martinique.

(2) Il était arrivé à Fort-Royal le 27 juin.

(3) Le vicomte Des Cars, capitaine de vaisseau depuis le 4 avril 1772, devait périr à bataille des Saintes le 12 avril 1782. Il était le frère du duc Des Cars, auteur de *Mémoires* intéressants pour l'histoire de la marine.

la veille il avoit reçu les rafraîchissements qu'il attendoit. Les Anglois, suivant le rapport d'un vaisseau portugais arrêté à sa sortie des ports d'Angleterre, étoient tranquillement mouillés dans la rade de Tor-Bay où l'on ne désespère pas que notre armée aille les attaquer (1).

La frégate l'Atalante a pris, avant-hier, à la hauteur d'Ouessant, un petit corsaire anglois de 16 canons, si bien embossé dans une anse où la frégate ne pouvoit l'atteindre qu'il a fallu l'aborder avec les chaloupes. Le pauvre diable a été si bien déconcerté par la témérité d'une manière d'attaquer si nouvelle qu'il n'a seulement pas pensé qu'il eût des canons. Deux barques dont il avoit fait prise ont été ramenées ici avec lui. Un prisonnier anglois est un animal singulièrement curieux. L'espèce de mon service me mettant à portée d'en voir quelques-uns quand ils sont malades, j'en puis parler avec connaissance de cause. Imaginez le contraste le plus original de l'effronterie et de la bassesse, de la douleur et de la gaieté, de la fermeté et du découragement, de la santé et de la maladie ; vous aurez l'idée d'un Anglois dans les fers. Il faut, cependant, en excepter les officiers qui ne sont qu'insolents.

L'armée aux ordres de M. d'Orvilliers a eu, depuis sa sortie de Brest, 1.876 malades dont 124 sont déjà morts : amen. Dieu vous tienne en joie !

Votre frère et bon ami,

G. FR. LAËNNEC, Médecin de la Marine.

Du 19 Août 1779.

(1) La flotte de d'Orvilliers étoit arrivée le 14 août à la hauteur du cap Lizard. Cette campagne avoit primitivement pour but l'occupation de l'île de Wight. Au mois d'août on songeait à débarquer dans la baie de Falmouth. L'état des équipages étoit des plus misérables et d'Orvilliers insistait pour recevoir des secours en hommes et en vivres.

A MONSIEUR LAËNNEC FILS, AVOCAT,
LIEUTENANT DE L'AMIRAUTÉ, A QUIMPER.

Du Lundi 23 Août (1779).

Dimanche au soir, la frégate la Junon entrée en rade nous a porté de l'état de l'armée les nouvelles les plus favorables. Après avoir croisé pendant quelques jours sur les côtes d'Angleterre, elle a rencontré à deux lieues de Portsmouth un vaisseau anglois de 64 canons qui partoît pour se réunir à la grande armée que l'on suppose rassemblée à Tor Bay. M. de Latouche-Tréville, commandant l'armée légère, fit signal à la Junon d'attaquer ou de reconnaître ce vaisseau que la brume empêchoit de bien discerner. L'ordre fût exécuté sur le champ et la frégate, rendue à la portée du canon, lui envoya un boulet auquel l'anglois répondit par ses deux bordées, toutes deux si mal ajustées qu'elles n'atteignirent ni hommes, ni vaisseau. Le combat s'engagea dès ce moment avec un désavantage si marqué de la part de l'ennemi, que les frégates la Gentille, la Gloire et la Médée, qui venoient à toutes voiles partager l'honneur et le danger, n'arrivèrent que pour être spectatrices de la victoire de M. de Marigny : le pavillon anglois étoit déjà amené. L'Ardent (c'est le nom du vaisseau pris) sortoit du chantier de Portsmouth et portoit 600 hommes d'équipage et des rafraîchissements à l'amiral Hardy. On a fait passer aussitôt à bord de cette prise l'équipage du Protée dont le grand mât a été endommagé par le tonnerre et qui doit rentrer ici pour être réparé. (1)

On attend aujourd'hui le vaisseau L'Actif qui fait beaucoup d'eau et qui nous porte, dit-on, 300 malades. Tout le reste de l'armée est dans le meilleur état possible et rentroit, au départ de La Junon, dans la Manche, d'où les vents contraires l'avoient forcé de sortir.

(1) L'affaire de l'Ardent eut lieu le 17 août. La Junon étoit commandée par le chevalier Bernard de Marigny, à qui le commandant de la Gentille contesta l'honneur de la victoire ; finalement un rapport de Latouche-Tréville leur attribua à tous deux un mérite égal.

On avoit publié que l'armée française avoit eu le bonheur d'intercepter quarante navires marchands ; mais cette nouvelle prématurée ne s'est pas soutenue. On sait seulement que l'on a balayé quelques corsaires dont le dernier pris est entré ici avec la Junon ; il porte 22 canons et environ 100 hommes.

Du Mardi 24 Août.

Des lettres de Paris, aussi authentiques que l'on peut attendre de ce pays là, ont annoncé hier que le général Washington étoit enfin parvenu à enlever un corps de 5.000 hommes d'armée angloise et que la Gazette de France ne tarderoit pas à en publier les détails.

J'ai fait l'imaginable pour me procurer la lettre que le Roi écrit à M. d'Orvilliers sur la mort de son fils et celle que le ministre adresse à Madame d'Orvilliers. Mes soins ont été, jusqu'à présent, infructueux (1).

L'Actif est entrée hier en rade et, dans ce moment, je viens de voir transporter à l'hôpital les malades qu'il avoit à son bord (2). Le Protée n'est pas encore venu.

Le bruit de la perte de la Prudente se soutient encore, mais on paraît s'en consoler assez lestement, parce que M. d'Ecars qui la commande ne paraît pas mériter trop qu'on s'afflige de son malheur et surtout parce qu'il s'étoit emparé, peu de jours auparavant, d'une frégate angloise de 28 canons qui compensera la prise de la Prudente. On raconte ici de la conduite de M. d'Ecars avec le capitaine anglais, son vainqueur, des choses monstrueuses qui n'auroient pas même une apparence de vraisemblance si le caractère dur et impérieux de cet officier étoit moins connu.

LAËNNEC.

(1) Le jeune d'Orvilliers, fils unique du chef d'escadre, étoit enseigne de vaisseau et servait aux côtés de son père sur la Bretagne ; il mourut à la fin de juillet, victime de l'épidémie de scorbut qui ravageait l'armée navale.

(2) A sa rentrée à Brest, le 14 septembre, l'escadre comptait huit mille malades. Telle fut la cause principale de l'échec d'une expédition dont les premiers succès avoient causé une vive inquiétude en Angleterre.

QUELQUES RÉFLEXIONS

Sur l'ordonnance autographe de Laënnec

Le premier signe que l'on voit sur l'ordonnance de Laënnec est une figure ressemblant à un 4 et qui, dans l'ancien formulaire, devait toujours se placer en avant et sur la même ligne que la « base » de la formule, c'est-à-dire son principe actif. Ici, ce signe pourrait passer pour inutile puisqu'il ne s'agit que d'un seul élément ; mais, cet élément contient un toxique et il convenait d'attirer l'attention sur lui

Le médicament prescrit, le *diascordium*, est un vieil électuaire qui n'a pas disparu depuis bien longtemps de certains formulaires conservateurs, comme ceux des services de santé de la Marine et de la Guerre. Un électuaire est un médicament d'une consistance de pâte molle, composé de poudres diverses, divisées dans un sirop. Le plus connu des électuaires a joué dans la thérapeutique ancienne un rôle considérable : c'est la thériaque, chaos informe où toutes les drogues venaient se confondre ; la thériaque était une panacée un peu moliéresque, mais à qui nous devons une grande révérence, car elle nous a valu ces pots à thériaque, bijoux inestimables des vieilles apothicaireries. La thériaque se fabriquait une seule fois l'an, en quantité considérable pour chaque officine et en grande pompe.

Le diascordium, lui, se distingue par ce fait qu'il contenait des substances astringentes et toniques ; il devait ses propriétés principales à l'opium dont il renfermait 6 mmg. par gramme en extrait. On y trouvait : bistorte, gentiane, gingembre, tormentille, cannelle, scordium, dictame, rose rouge,

berbérís, poivre de Cayenne, gomme d'Arabie, galbanum, baume du Pérou, bol d'Arménie, extrait d'opium et mellite de rose. S'il fallait chercher un correspond à cette composition dans la pharmacopée moderne, il suffirait de citer l'élixir parégorique. Le diascordium avait les mêmes propriétés, à peu de chose près ; il est donc probable que, comme nous sommes aux calendes, c'est-à-dire au premier jour de Juillet, M. Bayard souffrait de ce que le sire de Joinville appelle la « menoison ».

Ici, le génitif de diascordium est fonction de la quantité prescrite. Le signe placé ensuite et qui ressemble à un 3 ou à un Z représente un poids, la drachme ou gros, qui pesait un peu moins que quatre grammes ; vient ensuite la quantité de gros prescrite, JV, c'est-à-dire quatre gros, donc un peu moins de seize grammes. Nous lisons, dans le cours de M. Rouelle, pharmacien de l'Hôtel-Dieu à la fin du XVIII^e siècle : « On doit observer de figurer les unités par un J et non par un I pour éviter la confusion » (page 33 du manuscrit de ce cours par le Dr Elie de La Poterie, de Quimper). Voilà pourquoi Laënnec écrit JV et non IV. Cette dose de quatre gros ou environ seize grammes doit être divisée en quatre parties pour les quatre prises prescrites.

L'ordonnance de Laënnec doit donc se lire ainsi : diviser en quatre parties quatre gros de diascordium.

On remarquera que Laënnec, en 1818, use encore des vieux poids. L'adoption du système métrique par les médecins a été très lente ; plusieurs fois les gouvernements se préoccupèrent de cette question ; particulièrement, en 1802, l'illustre Chaptal, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Montpellier, ministre de l'Intérieur, consulta la Société de Médecine de Paris qui, réunie au Louvre entendit, sous la présidence de Heurteloup, les 21 et 27 Pluviose an X, un remarquable rapport des citoyens Biron, Brasdor et Pelletier. (*Rapport fait à la Société de Médecine de Paris sur l'application des nouveaux*

poids et mesures dans les usages de la médecine, Paris, de l'Imprimerie des Sourds-Muets, an X). Ce rapport concluait à la nécessité qu'il y avait pour les médecins à n'user désormais que du système métrique. Je ne sais quelle fût la décision du gouvernement consulaire, mais je sais que les usages anciens se conservèrent longtemps, malgré la refonte du *Codex medicamentarius*, et que, tant qu'il y eut des médecins qui avaient fait leurs études avant la réforme des poids et mesures, nombreux furent ceux qui continuèrent d'user des anciens poids dont on persista à parler longtemps, même dans les chaires officielles ; ce n'est guère que depuis le milieu du siècle dernier que, sans exception, les médecins se conformèrent à la loi sur le système métrique décimal.

Docteur L. LAGRIFFE.

NOS VIEUX GRANDS CHEMINS ET LA CORVÉE EN CORNOUAILLE ET EN LÉON A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Nous nous proposons, au cours de cette étude, d'esquisser un tableau d'ensemble du réseau des routes de la Basse-Bretagne, à la fin de l'ancien régime. Nous bornerons notre étude aux routes royales (1), les seules d'ailleurs qui fussent régulièrement entretenues par la corvée des paroisses, sous la surveillance de l'administration.

Le réseau routier actuel est de date récente ; en majeure partie, il ne remonte pas au-delà du XIX^e siècle. Le réseau ancien, fort incomplet et, le plus souvent, mal tracé, a dû être profondément remanié et très considérablement augmenté depuis cent ans pour répondre aux nécessités nouvelles de la vie économique.

On sait que les conditions géographiques, en Basse-Bretagne, rendaient particulièrement difficile l'établissement d'une bonne vicinalité. La région est compartimentée à l'infini par des crêtes accentuées et par d'innombrables vallées étroites et profondes. Un tracé tant soit peu rectiligne donne donc à la

(1) La dénomination de routes royales s'appliquait particulièrement aux routes de « 1^{er} ordre, de postes et de messageries » ; mais dans l'usage courant, la même appellation s'étendait aux chemins de second ordre entretenus également par la corvée dite royale,

plupart de nos routes un profil en dents de scie et des pentes abruptes rendant difficile ou impossible la circulation des lourds véhicules.

La domination romaine paraît avoir doté la Basse-Bretagne, comme le reste de la Gaule, d'un magnifique réseau de voies rectilignes qui répondait parfaitement aux besoins de l'époque. Au moyen âge, ces routes cessèrent d'être entretenues. Les tronçons utilisés pour les besoins locaux se transformèrent, par l'usage et le ravinement, en chemins creux. Les portions abandonnées se couvrirent de gazon et de broussailles et leur chaussée, ainsi protégée, a traversé les siècles sans trop de dégradations. Le particularisme féodal aidant, l'ancien réseau, tronçonné, devint méconnaissable. Chaque seigneurie eut ses chemins, mais il n'exista plus entre ces voies ni lien ni cohésion. Il y eut ainsi les « chemins du baron », ceux « du comte », et plus tard ceux « du marquis ». Ces dénominations, longtemps justifiées, ont survécu ; aujourd'hui encore, en maints endroits, dans l'usage local, les paysans n'en emploient pas d'autres (1).

Sans doute, par souci d'ordre militaire autant qu'économique, les ducs de Bretagne, au xv^e siècle, et, plus tard, les rois de France firent-ils quelques efforts pour remédier à l'état déplorable de la vicinalité en Basse-Bretagne. Quoi qu'il en soit, les routes bretonnes gardèrent, jusqu'au milieu du xviii^e siècle, une réputation détestable. La boutade de La Fontaine, dans le *Chartier embourbé*, traduisait l'opinion commune : on ne pouvait voyager en Bretagne. En 1754 même, tout restait à faire ou à refaire. Le duc d'Aiguillon qui fit doubler le réseau routier breton et qu'on accusa d'avoir accablé la province sous le poids de la corvée royale a pu

(1) Les paysans de la région de Plogastel-Saint-Germain désignent le chemin de Quimper à Landudec sous le nom de *Hent-ar-Marquiz*, en souvenir du marquis de Plœuc ou peut-être du marquis de Pont-Croix,

écrire pour se justifier : « Si l'on s'en rapporte au témoignage de tous ceux qui ont parcouru la province, avant 1756, les chemins y étaient absolument abandonnés. La seule route de Rennes à Brest était praticable ; les autres, dans les plus beaux temps, offraient à peine un passage sans danger, même aux cavaliers. A la moindre pluie, tout rapport, toute communication étaient interceptés entre les différentes villes » (1). Les affirmations du duc d'Aiguillon ne furent pas sérieusement contestées par ses ennemis.

L'idée directrice du programme du duc d'Aiguillon fut en somme un retour à la conception romaine de la grande vicinalité. Si d'Aiguillon fit percer, çà et là, quelques nouveaux chemins, il se borna le plus souvent à faire revivre, en quelque sorte, les anciennes voies romaines. L'extension du réseau routier fut rapide dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1757, il n'y avait en Bretagne que 380 lieues de grandes routes ; on en comptait 801 en 1769, 848 en 1775 et 950 en 1789.

On sait qu'en Bretagne, à la veille de la Révolution, l'administration des grands chemins relevait tout entière des Etats de la province et, dans l'intervalle des sessions, de la Commission intermédiaire. La création et l'entretien des routes s'effectuaient surtout au moyen de la corvée. La province, en effet, ne prenait à sa charge que les appointements des ingénieurs et les travaux de maçonnerie qu'elle confiait à des adjudicataires (2).

En 1775, le réseau des routes bretonnes, administré par un ingénieur en chef, était réparti en 10 circonscriptions territoriales ou « départements » qui avaient pour chefs-lieux : Rennes (2 départements), Dol, Nantes, Saint-Brieuc, Vannes,

(1) Mémoire pour le duc d'Aiguillon, cité par Pocquet, *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, t. I. p. 27.

(2) Caron, *L'administration des Etats de Bretagne de 1493 à 1790*, p. 386 et sqq.

Guingamp, Pontivy, Landerneau et Quimper. Chaque département, comprenant une moyenne de 84 lieues de routes, avait à sa tête un ingénieur et un sous ingénieur. A cette époque, le réseau se partageait à peu près également entre les diverses parties de la province ; la Haute-Bretagne se trouvait cependant légèrement favorisée. La Bretagne possédait, en moyenne, 11 km. 700 de routes par 100 km², alors que la Basse-Bretagne n'en avait que 11 km. 100. En 1789, par suite de nouvelles constructions, la répartition géographique du réseau favorisa davantage encore le pays Gallo : la moyenne passa à 13 km. 100 pour l'ensemble de la province, tandis qu'elle restait stationnaire dans les évêchés de la Cornouaille et du Léon.

A la fin de l'ancien régime, il y avait en l'évêché de Cornouaille 541 km. de grands chemins, 283 km. en Léon et environ 749 sur le territoire actuel du Finistère.

LES DÉPARTEMENTS DES PONTS ET CHAUSSÉES ⁽¹⁾

A. Département de Quimper. — Le département de Quimper comprenait 75 lieues de routes (353 km.), rayonnant autour de Quimper, jusqu'à l'Aulne au nord et jusqu'à Lorient, Hennebont et Gourin à l'est. Les routes de Lorient à Hennebont, de Hennebont au Faouët y étaient comprises ; mais celles du Faouët à Gourin et de Gourin à Carhaix étaient au département de Pontivy.

B. Département de Landerneau. — Cette circonscription s'étendait sur tout le Léon et une partie de la Cornouaille jusqu'à l'Aulne, au sud, et Carhaix à l'est. Les routes de Landerneau à Châteaulin, de Châteaulin à Carhaix et de Carhaix à Landerneau en dépendaient : au total, 84 lieues bretonnes (390 km.).

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 4883 (Comptes-rendus des ingénieurs).

C. Autres départements. — Les routes du Trégor finistérien, (de Morlaix à Lannion, de Morlaix à Guingamp, de Morlaix à Carhaix), étaient au département de Guingamp ainsi que celles de Carhaix à Guingamp et de Guingamp à Corlay. Les autres routes de la Haute-Cornouaille dépendaient du département de Pontivy.

L'ingénieur en chef de la province, Besnard, dont le bureau se trouvait à Rennes, rue des Foulons, près de l'hôtel des Messageries royales, avait sous ses ordres, dans chaque département, un ingénieur ordinaire et un sous-ingénieur. C'étaient, en 1789, pour la région qui nous intéresse : David ingénieur et Detaille sous-ingénieur à Quimper, Pichot de la Mabilais, ingénieur et Le Roux, sous-ingénieur à Landerneau (1).

NATURE DES CHEMINS

En principe, d'après un arrêt du Conseil, du 31 mars 1731, il ne devait y avoir en Bretagne que deux sortes de grands

(1) Après la formation du département du Finistère, en 1790, le réseau des routes finistériennes fut provisoirement partagé entre les deux anciennes circonscriptions. En 1791, par application de la loi du 16 décembre 1790, il y eut dans le Finistère un ingénieur en chef, David, et deux ingénieurs ordinaires : Detaille à Quimper et Le Roux à Landerneau. Pichot fut affecté au Morbihan, en qualité d'ingénieur en chef. Dès cette année, le Conseil général du Finistère estima que ces 3 ingénieurs ne pouvaient suffire aux besoins du département. En 1792, suivant la nouvelle organisation des ponts et chaussées, on affecta au département du Finistère 4 ingénieurs à 2.400 fr. de traitement chacun et 3 conducteurs de travaux au traitement de 800 fr. L'ingénieur en chef David recevait de l'Etat un supplément de traitement et son administration disposa de 3.000 fr. pour frais divers. Le Finistère fut divisé en 3 arrondissements : Quimper, Landerneau et Morlaix qui eurent respectivement pour ingénieurs : Detaille, Le Roux et Lorient et, pour conducteurs : La Hubaudière fils, Le Roux cadet et Souvestre, le père de l'écrivain Emile Souvestre.

Cf. Rapport fait au conseil du département du Finistère en 1791, broch. in-4° Quimper, 1792, p. 47. Rapport des opérations du directoire du département du Finistère en 1792, broch. in-4° Brest, 1793, p. 77.

chemins : les routes royales, larges de 54 pieds, et les routes de ville en ville, larges de 40 pieds, fossés compris. En réalité, si la majeure partie des routes avaient l'une ou l'autre de ces largeurs, on trouvait, dans des proportions variables, suivant les régions, des chemins de 32, 30 ou 24 pieds (1).

Dans les limites actuelles du Finistère, les routes royales larges de 54 pieds avaient un développement de 195 km. C'étaient les trois grandes artères : Quimper à Rennes ou Nantes, Quimper à Landerneau, Brest à Rennes. Dans la même étendue, seule la route de Quimper à Douarnenez et Pont-Croix avait 32 pieds et, seules aussi celles de Pont-Croix à Audierne et de Lesneven à Pontusval en avaient 24. Un tiers des grands chemins du Léon (92 km.) n'avaient que 30 pieds. Dans cette catégorie se trouvaient ceux de Landivisiau à Saint-Pol, de Lesneven à Lannilis, de Gouesnou à Saint-Renan et au Conquet, de Saint-Renan à Ploudalmézeau avec les deux embranchements d'Argenton et de l'Aber-Ildut. Tous les autres grands chemins de la Cornouaille, du Léon et du Trégor finistérien avaient 40 pieds (13 m.).

La largeur des grands chemins se divisait en 3 parties égales ; au milieu, la chaussée proprement dite couverte d'un cailloutage (2), puis de chaque côté, un tiers pour l'accotement et son fossé (3). Ainsi les grandes artères avaient une chaussée empierrée large de 18 pieds (5 m. 85) ; chaque accotement avait 12 pieds (3 m. 90) et chaque fossé 6 pieds en haut, 3 en bas et 3 de profondeur.

(1) Caron, *op. cit.* p. 411.

(2) Pour éviter les dégradations par de trop lourds véhicules, les règlements interdisaient d'atteler à une charrette à deux roues plus de 3 chevaux, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, et plus de 4 chevaux, le reste de l'année.

(3) Les fossés et rigoles, le long des grands chemins, devaient être récurés au moins une fois par an par les propriétaires ou fermiers des terres riveraines, chacun en droit soi, sous peine de 20 l. d'amende.

LA CORVÉE DES GRANDS CHEMINS OU CORVÉE ROYALE

Aux villes incombait l'entretien de leurs rues et banlieues. Le reste des grands chemins était à la charge des paroisses rurales. Chaque paroisse avait une tâche proportionnée à son importance, évaluée d'après le chiffre de sa capitation. En principe la tâche était d'une toise par livre de capitation. Mais en fait, dans la détermination des tâches, il était tenu compte de la difficulté du travail, suivant la nature du sol, la largeur des chemins ou l'intensité de la circulation et surtout suivant l'éloignement, calculé du centre de la tâche au clocher de la paroisse. La tâche d'une paroisse une fois fixée, on la subdivisait entre les corvoyeurs, au prorata de leur capitation (1).

Chaque paroisse avait un syndic des grands chemins désigné par le général de la paroisse parmi les notables sachant écrire. Ce syndic inamovible ne pouvait être remplacé que pour des motifs graves dont le bureau diocésain de la commission intermédiaire et les ingénieurs demeuraient seuls juges (2). Sous le contrôle des ingénieurs, le syndic dirigeait la corvée de sa paroisse. Il était assisté d'un certain nombre d'auxiliaires appelés « députés », (1 par 60 corvoyeurs), comme lui exempts de la corvée personnelle mais tenus de rester sur l'atelier pendant la durée des travaux. Syndics et députés, étant responsa-

(1) La tâche de chaque paroisse était limitée par une borne en pierre de taille portant le nom de la paroisse et la longueur de sa tâche, en toises. — Cf. J. Savina, *Notes sur quelques bornes routières du temps du duc d'Aiguillon*, Bull. soc. archéol. du Finistère, 1918, p. 209 à 214.

(2) En 1787, les délibérants de la paroisse de Pouldergat ont, de leur chef, révoqué Jolivet de ses fonctions de syndic des grands chemins. Le 17 juin, la commission diocésaine informe le recteur que ces délibérants « ont encouru, chacun d'eux, une amende solidaire de 10 l. ». Toutefois, la commission permet de nommer un nouveau syndic qui sache lire et écrire et qui soit capité au-dessus de 10. l. (Arch. du Finistère. C. 76, Reg. 17 juin 1787).

bles, devaient signaler les absences ou les négligences des corvoyeurs souvent peu dociles. Les paysans n'acceptaient qu'à contre-cœur ces fonctions peu enviables qui les exposaient aux représailles des délinquants. Fréquemment, en effet, ceux-ci répondaient par des menaces ou des violences aux justes sanctions provoquées par les dénonciations des syndics (1).

Les travaux de la corvée se faisaient surtout au printemps et en automne ; on les suspendait généralement du 15 décembre au 1^{er} mars et du 15 juillet au 15 octobre, afin de permettre aux paysans de vaquer aux occupations les plus urgentes de l'agriculture (2).

NOMBRE DES CORVOYEURS ET NOMBRE DE LEURS JOURNÉES

La cote de la capitation servant de base à la répartition de la corvée, il est possible d'établir approximativement le nombre des corvoyeurs. Les 22 paroisses et les 3 petites villes de Douarnenez, Pont-Croix et Audierne chargées de l'entretien de la route de Quimper à Douarnenez-Audierne payaient environ 16000 l. de capitation proprement dite répartie entre 5.450 cotes (3). La tâche de ces paroisses étant de 41 km. 200, le taux de

(1) « Le sieur Mauguen, syndic de Plomodiern, homme doux et intelligent, a déclaré de vive voix au commissaire chargé d'inspecter la route de Quimper à Lanvéoc que les corvoyeurs les menaçaient continuellement et qu'il craignait même pour sa vie, si l'on ne faisait cesser ces menaces. Il a, de plus, assuré que Mignon, député de ladite paroisse, avait été frappé par le nommé Guillaume Gonat de Lagat-Guen. Effectivement ce député avait deux blessures assez considérables à la tête. Nous vous prions de faire conduire Gonat par deux cavaliers de la maréchaussée, à ses frais, à la prison de Quimper ». Archives du Finistère, C. 76, 17 juin 1787.

(2) Letaconnoux, *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIII^e siècle*, p. 36.

(3) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3981 et 3982. Ces paroisses, peuplées de 29.000 habitants, correspondaient exactement à l'ancien district de Pont-Croix, moins les paroisses de Plonéour et de Lanvern affectées à la route de Quimper à Pont-l'Abbé.

la corvée d'entretien ressortait à 2 m. 57 par livre de capitation. Compte tenu des exemptés et des cotes infimes, environ 4.200 contribuables avaient la charge d'entretenir près de 40 km. de chemin, Ainsi, en moyenne, chaque corvoyeur payant 3 l. 10 sous de capitation exécutait une tâche de 9 m. correspondant à 7 ou 8 journées de corvoyeur de bras.

La tâche des corvoyeurs était relativement plus lourde sur la route de Quimper à Quimperlé. Treize paroisses payant 12.114 l. de capitation entretenaient 44 km. de chemin, à raison de 3 m. 64 par livre (1). Le nombre des corvoyeurs s'élevait à environ 3.200. Chacun d'eux, taxé en moyenne à 4 l. 2 sous de capitation, faisait annuellement une tâche de 14 m. équivalant à 11 journées de manœuvre.

D'après les calculs ci-dessus, l'entretien d'un kilomètre de grand chemin exigeait annuellement 800 journées de corvée de bras : en moyenne 85 corvoyeurs travaillant pendant 9 ou 10 jours (2). Évalué en argent, à raison de 10 à 12 sous la journée de manœuvre, l'entretien du kilomètre revenait à 440 l. (3). Mais cette somme ne représentait pas tout le poids de la corvée pour le paysan ; il convient d'y ajouter les pertes subies : trouble jeté dans l'exploitation agricole, temps perdu

(1) La population globale de ces 13 paroisses s'élevait à 22.850 habitants.

(2) La corvée de harnais venait en déduction de la corvée de bras. Un corvoyeur conduisant une charrette attelée de 2 chevaux s'acquittait en une journée d'une corvée équivalente à celle de 5 corvoyeurs de bras.

(3) Ce chiffre concorde, à peu près, avec l'évaluation de Gohier en 1789. Gohier (*Mémoire pour le Tiers-Etat de Bretagne*, p. 91) estimait qu'en Bretagne la corvée représentait un impôt de près de 2.000.000 de livres. La Bretagne possédait, à cette époque, 950 lieues de grands chemins (lieues de 2.400 toises), soit 4.446 kilomètres. A raison de 440 l. par kilomètre, la valeur de la corvée montait à 1.956.240 l.

En 1849, dans le Finistère, la journée du manœuvre comptée 15 sous, l'entretien d'un kilomètre de grands chemins revenait à 240 fr. pour les routes départementales et à 350 fr. pour les routes nationales. (*Annuaire de Brest et du Finistère*, 1851, p. 129).

en longs trajets vers des tâches éloignées de 3 ou 4 lieues risques d'accidents pour les personnes et les attelages. Même payée, la corvée personnelle eût été un impôt très lourd ; gratuite, cette corvée équivalait à une double ou triple capitation. Le rendement de la corvée était faible : une main-d'œuvre spécialisée eût pu accomplir le même travail à des conditions deux fois plus avantageuses.

DOLÉANCES RELATIVES A LA CORVÉE

La corvée des grands chemins fut toujours odieuse aux paysans bas-bretons ; elle fonctionna néanmoins sans trop de difficulté jusqu'en 1786 et, tant bien que mal, jusqu'à la Révolution. Les édits relatifs à la suspension de la corvée, en 1786, et à sa suppression, en 1787, n'ayant pas été enregistrés au Parlement de Rennes ne furent pas appliqués en Bretagne. Mais, dès lors, l'administration se heurta à la force d'inertie des corvoyeurs.

En mars 1787, au moment de la reprise des travaux de la corvée, les commissaires diocésains de Quimper écrivaient : « Les menaces que nous avons faites jusqu'ici ont été sans succès. A peine la voie des amendes a-t-elle pu servir à réduire les moins mutins. L'ignorance des syndics dont plusieurs ne savent pas lire rend bien difficile dans l'exécution tout ce que vous exigez d'eux et il y a beaucoup de paroisses où il est impossible de s'en procurer de plus intelligents. Ceux même qui le sont affectent souvent de paraître plus grossiers et la crainte qu'ils ont des corvoyeurs fait qu'ils ne donnent qu'en se garant, et toujours avec la plus grande précaution, la liste des défaillants. La somme qu'ils reçurent l'année dernière pour le soulagement de la corvée, ils l'ont regardée comme le paiement de leurs travaux et toute la besogne qui a été faite sur les routes s'est trouvée à peu près payée. La misère des temps nous a empêchés de nous servir de la voie de contrainte

contre les autres, ce qui obligera, à la reprise des travaux, d'user de plus de rigueur. Plusieurs même des corvoyeurs ont déclaré à un commissaire qu'ils ne feraient rien sur la route s'ils n'étaient salariés. N'a-t-on pas lieu de craindre qu'ils se révoltent totalement ? Ils ont entendu dire que le roi avait supprimé la corvée dans l'étendue de son royaume et ils ne respecteront ni n'obéiront à nos ordres dès qu'ils ne seront plus persuadés que nous avons l'autorité nécessaire » (1).

D'autre part, les plaintes des paysans deviennent amères et nous en trouvons un écho dans la plupart des cahiers des paroisses en 1789. On les oblige « à ferrer des routes où ils ne marchent que pieds nus », et « ceux qui les fréquentent le plus ne font rien » (2). « Ils sont journellement arrachés à leurs charrues pour aller loin de leurs foyers réparer les chemins publics » (3). « On les y occupe même dans des temps destinés à la récolte » (4). « Aussi les grands chemins retentissent depuis bien des années de leurs gémissements » (5) et « les corvées dépeuplent les campagnes » (6). Ce n'est que contraints « par les menaces de garnison » qu'ils s'arrachent aux travaux de la culture, « dans les moments les plus précieux, pour rétablir la grande route où doit passer l'équipage de l'homme opulent » (7) et « pour rendre plus facile la course rapide des chars d'honneur riches et souvent inutiles à l'Etat » (8). « Pour tout salaire et récompense, si quelque tâche se trouve un peu dérangée, on est sûr de garnison » (9).

(1) Arch. du Finistère, C. 76 reg. à la date du 25 mars 1787.

(2) Arch. du Finistère, Série B. Cahiers de doléances, Lababan.

(3) Ibid. Nizon.

(4) Ibid. Kernével.

(5) Ibid. Loperhet.

(6) Ibid. Lanriec.

(7) Ibid. Plogonnec.

(8) Adresse des habitants des campagnes.

(9) Cahier de Dirinon.

Les paroisses rurales sont à peu près unanimes à vouloir la suppression complète de cette corvée. Dans les sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, 70 paroisses sur 83 la demandent expressément. Bien rares sont les paroisses qui comme Goulien « se contentent de la faire comme au passé » (1). Si Beuzec-Cap-Caval et Combrit acceptent « que la corvée des grands chemins subsiste en l'état, comme par le passé », c'est seulement « parce que les nobles et les ecclésiastiques qui en ont été exempts jusqu'ici, y contribueront désormais, en y envoyant des corvoyeurs, à leurs frais, proportionnellement à leurs biens et à leur aisance » (2). La plupart des paroisses demandent, comme Lanvern, « que la corvée en nature soit enfin abolie et que les fonds nécessaires soient levés de la manière la moins onéreuse, de façon que cette taxe soit supportée, dans une juste proportion, par tous les citoyens de quelque rang, état ou condition qu'ils puissent être. » Les plus modérées exigent, tout au moins, « que les rôles d'impositions concernant les corvées regarderont les généraux des paroisses et que le produit soit uniquement employé pour faire travailler les pauvres dans la paroisse des imposés » (3).

APPRÉCIATION DU RÉGIME DE LA CORVÉE

EQUITÉ RELATIVE DANS LA RÉPARTITION DES TACHES

La Bretagne est la seule province française qui ait conservé dans son intégrité, jusqu'à la Révolution, le système de la corvée des grands chemins. La construction et l'entretien des routes demandaient aux paysans un immense effort pour un faible rendement. Seul l'égoïsme des privilégiés y trouvait

(1) Cahier de Goulien.

(2) Cahier de Beuzec-Cap-Caval et Combrit, art. 2.

(3) Cahier de Ploaré, art. 7.

son compte. Le régime de la corvée était mauvais dans son principe : l'intérêt public, autant que la justice, exigeait sa suppression.

Mais, cette réserve faite à l'égard du principe, il faut reconnaître que l'administration de l'ancien régime se montra soucieuse de répartir équitablement les tâches entre les paroisses et les corvoyeurs. Cette répartition n'était pas chose aisée.

Tout d'abord, on tenait compte de l'éloignement de la tâche. Ainsi, les paroisses de Querrien et d'Elliant avaient leur corvée sur la route de Quimper à Quimperlé. Le centre de la tâche de Querrien était à 9 km du clocher de la paroisse ; la tâche d'Elliant se trouvait sur la paroisse même. Aussi, Elliant faisait 232 toises par 100 l. de capitation, tandis que Querrien n'avait que 140 toises, soit une tâche réduite de $\frac{2}{5}$. Pluguffan et Loctudy travaillaient sur la route de Quimper à Pont-l'Abbé ; la première était à 5 km. de sa tâche et la seconde à 12 km. Pluguffan entretenait 142 toises par 100 l. de capitation et Loctudy seulement 124, soit une réduction de $\frac{1}{6}$. Enfin, Tréguennec et Plovan étaient à 16 ou 17 km. de leur tâche, tandis que Plonéis, sur la même route, n'en était qu'à 6 km. Plonéis faisait 189 toises par 100 l. de capitation, tandis que Tréguennec et Plovan n'en faisaient que 107, soit une tâche réduite de près de moitié.

La difficulté de la tâche variait avec la nature du sol. Meilars et Beuzec-Cap-Sizun avaient leur tâche près de Pouldavid. La tâche de Beuzec était sur un plateau au sol résistant ; celle de Meilars se trouvait au fond d'un vallon au sous-sol vaseux. Quoique Meilars fût plus rapprochée de sa tâche que Beuzec, Meilars n'avait que 128 toises pour 100 l., tandis que Beuzec en avait 154.

Enfin, l'intensité de la circulation était aussi un élément dont il convenait de tenir compte. Si nous considérons la population des paroisses, qui était d'ailleurs dans un rapport à peu près constant avec le chiffre de la capitation, tout au

moins dans le même évêché, nous constatons que les paroisses chargées de l'entretien de la route de Brest à Landerneau, (la route la plus fréquentée de la Basse-Bretagne), faisaient en moyenne une tâche calculée sur le taux de 1 m. par habitant. Cette moyenne s'élevait à 1 m. 40 entre Landerneau et Morlaix.

Des remarques du même genre pourraient être faites au sujet de la plupart des paroisses. Le même souci d'équité présidait, sans doute, à la répartition des tâches entre les corvoyeurs de la même paroisse.

Si le régime de la corvée royale a provoqué tant de doléances, tout le long du XVIII^e siècle, il semble bien que les abus et les vexations dont le peuple avait à se plaindre tenaient plus à l'institution elle-même qu'aux hommes chargés de l'appliquer.

I. ROUTES ROYALES (1)

(Voies de 54 pieds)

A. De Quimper à Quimperlé. — Ce vieux grand chemin de Quimper à Rosporden, Quimperlé, Hennebont, Vannes, Rennes ou Nantes était une des voies les mieux tracées en Basse-Bretagne, une de celles qui n'ont pas nécessité de profonds remaniements depuis deux siècles. La route actuelle suit généralement l'ancien tracé qui, en Cornouaille, n'a été corrigé que sur un parcours de 7 km. 6 (4 km. 6 entre Quimper et Kergonan, traversée de Saint-Ivy, 500 m. à la sortie de Rosporden, 500 m. à l'Ouest de Bannalec et 2 km. du Cosquer à

(1) Routes « de 1^{er} ordre, de postes et de messageries ». Sur le territoire actuel du Finistère, les relais de poste se trouvaient à Quimperlé, Rosporden, Quimper, Châteaulin, Le Faou, Landerneau, Brest, Landivisiau, Saint-Thégonnec, Morlaix, Le Ponthou.

Quimperlé par le Poullou). Les corrections ont eu pour effet d'allonger le trajet d'environ 2 km.

Tâches des paroisses (1). Quimper : banlieue, 644 m.

Ergué-Armel : syndic, Guillaume Seznec, 2800 m.

Ergué-Gabéric : François Lijour, 4816 m. ; de la cote 87 à Kerandrennic.

Saint-Evarzec : Jean Daniel, 1800 m.

Elliant : Laurent Costiou, 9112 m. ; de la cote 96 à Dioulan.

Tourch : Guy Le Bourhis, 1814 m.

Rosporden : Mathieu Le Scoazec, 838 m. ; traversée de Rosporden, cote 130.

Melgven : Jean Cotten, 2574 m.

Kernével : Mathieu Pennec, 2652 m. ; de la cote 113 à la cote 105.

Bannalec : Guyho, 7236 m.

Le Trévoux : Charles Le Gall, 1755 m. ; de Quimerch à Ker-naour.

Saint-Thurien : François Le Goff, 1618 m.

Mellac : René Le Pustoch, 2351 m.

Querrien : Barnabé Pustoch, 4746 m. ; du Ronas à Ker-neuzec.

Locunolé : Simon Lochouarn, 370 m. ; jusqu'au Lézardeau.

Quimperlé : banlieue Ouest, 702 m. ; traversée du Poullou.

Quimperlé : banlieue Est, 700 m.

Tréméven : Corentin Guisriff, 1542 m.

Redené : Henri Le Moing, 3576 m. ; de Kerpivic à la cote 36.

Arzano : Louis Le Romancer, 3252 m. ; jusqu'à Kervénec en Pont Scorff.

En 1787, toutes ces tâches étaient bien entretenues, à l'exception de celles de Bannalec, Querrien et Locunolé ; les banlieues de Quimperlé laissaient beaucoup à désirer.

(1) Archive d'Ille-et-Vilaine C. 4883, liasse. — Etats de situation, au 31 décembre 1787, des travaux de corvée.

B. De Quimper à Landerneau. — La grande route de Quimper à Landerneau a dû être presque entièrement refaite au XIX^e siècle. La route royale, au XVIII^e siècle, suivait le tracé d'une ancienne voie romaine. La route nationale actuelle n'emprunte la chaussée ancienne que sur 3 sections d'une longueur totale de 10 km., (3 km. vers Landrévarzec, entre Kerhervé et le moulin du Lait, 5 km. entre le coude de l'Aulne au nord de Châteaulin et le Pont-de-Buis, 2 km. au sud du Faou). Le tracé actuel a évité les trop fortes pentes, en allongeant le trajet d'environ 10 km., soit près de 20 % (1).

De Quimper à Châteaulin. — Quimper : banlieue, 652 m. jusqu'à Kerfeunteun.

Kerfeunteun : Jean Hémery, 1623 m ; jusqu'au Sud de la Mère-de-Dieu.

Cuzon : Mathieu Kerloch, 878 m.

Plogonnec : René Louboutin, 3120 m. ; de Coatoliec à Pennanrun.

Briec : Jean Le D'Hervé, 5850 m.

Landrévarzec : Hervé Le Suignar, 1800 m. ; de Vouez-Doun au Stéir.

Quéménéven : Sébastien Marzin, 1900 m.

Cast : Nicolas Le Doaré, 3120 m. ; de Kerchout à Lelsach.

Lothey : Yves le Sanquer, 900 m.

Saint-Coulitz : Jean-Roland Gogo, 1854 m. ; de la cote 204 à Kergaliou.

Dinéault : Guillaume Miossec, 2340 m. ; jusqu'au pont de Châteaulin.

« Le seul pont de Châteaulin, trop étroit, mal bâti, faisait courir de grands risques à toutes les voitures ».

(1) « Il n'y a qu'à l'endroit des fortes montagnes, qui sont fréquentes sur cette route, où les rampes sont dégradées ». Mémoire de l'ingénieur David sur l'état des routes du Finistère, 26 frimaire, an II. (*Bulletin d'histoire économique de la Révolution*, années 1917-1919, p. 82 à 86).

De Châteaulin au Faou. — Cette route fort rude et d'un entretien difficile a dû être abandonnée sur la moitié de son parcours. Soit découragement, soit mauvaise volonté des corvoyeurs, les tâches y étaient partout et toujours négligées. Cambry la trouva « sauvage et fatigante ». Châteaulin : 2770 m. ; Pleyben : 5800 m., de Lezabannec au Pont-de-Buis ; Saint-Ségal, 1560 m. ; Lopérec : 1658, de Penanrun à Penanvern ; Quimerch : 2145 m. ; Rosnoën : 2233, de l'embranchement vers le Vieux-Quimerch à la cote 69 ; Le Faou : 1755 m. jusqu'à cette ville.

Les ponts sur la Doufine et la rivière du Faou étaient pavés sur une largeur de 4 à 5 m. et entretenus aux frais de la province. En 1787, une somme de 12.000 fr. fut dépensée pour la réfection du Pont du Faou.

Du Faou à Landerneau. — Route de 9360 toises (18 km. 270) qui courait en droite ligne du Faou à Landerneau par Keromen, Le Bois du Gars, Irvillac et Saint-Urbain, coupant vallées et crêtes par le travers et descendant des hauteurs de Pencran à Landerneau par une pente vertigineuse. C'était par excellence la voie de communication entre la Cornouaille et le Léon, la seule route carrossable entre Quimper et les villes de Brest, Lesneven, Saint-Pol et Morlaix.

Neuf paroisses avaient leur corvée sur ce chemin. C'étaient, à partir du Faou : Hanvec, 4250 m. ; Logonna, 1440 m. dans la traversée du Bois du Gars ; Daoulas 430 m., jusqu'au ruisseau au sud d'Irvillac. Le centre de la tâche de Dirinon (2480 m.) était au pont de la rivière de Daoulas. Plogastel-Daoulas (4680 m.), de 500 m. au sud de Saint-Urbain jusqu'à la hauteur de Pencran ; Pencran 667 m., à l'ouest de Chef-du-Bois ; Saint-Thomas, 546 m. jusqu'à la banlieue de Landerneau qui n'était que de 60 toises.

Cette route était mal famée. Le Bois du Gars devenait, à l'époque des grandes foires de La Martyre et de Landerneau,

un repaire de voleurs qui, à main armée, détroussaient les voyageurs.

La route actuelle, passant plus à l'ouest par l'Hôpital et Daoulas, a complètement abandonné ce tracé, sauf sur un parcours de 500 m., vers Keromen, près du Faou.

C. De Brest à Rennes. — Cette route, la plus fréquentée de toute la Basse-Bretagne, était « d'un grand entretien surtout entre Brest et Guipavas » (1). Elle suivait le tracé actuel, sauf sur une section de 5 km. 5 qui, chevauchant les bosses granitiques, au nord de La Forêt et de La Palue, a été corrigée par deux lacets, au sud de Saint-Divy et vers la Petite-Palue.

De Brest à Landerneau. — Brest entretenait sa banlieue de 3510 m., jusqu'au Pont-Neuf ; puis venaient les tâches de Trénivez (185 m.), Lambézellec (2780 m.) (centre de la tâche au Froustven), Bourg-Blanc, 2080 m., jusqu'à Guipavas ; Plouvien, 2300 m., jusqu'à Seiter ; Kersaint, 700 m., jusqu'à la route charretière de Kerviniou ; Guipavas, 5470 m., jusqu'au ruisseau de la Grande-Palue. Enfin, les paroisses de Saint-Divy, 575 m. ; La Forêt, 518 m. ; Saint-Thonan, 555 m. et Beuzit 585 m. entretenaient le reste de la voie jusqu'à la banlieue de Landerneau qui ne dépassait pas 30 toises.

De Landerneau à Landivisiau. — Entièrement distincte de la voie actuelle, cette route suivait la rive gauche de l'Elorn jusqu'à La Roche-Maurice. De là, après avoir traversé l'Elorn, elle escaladait le plateau, dans la direction de Saint-Servais, puis, du village de Kerangueven, courait droit vers Landivisiau.

A la banlieue de Landerneau (88 toises) commençait la tâche de Plouédern 2435 m. ; celle de La Roche, 993 m.,

(1) « Cette route est, on ne peut plus, fatiguée par les rouliers. Les pierres pour ses réparations sont tendres ce qui fait que la dite route n'est pas en bon état quoique nouvellement réparée. » (David, an II. *op. cit.*).

arrivait jusque vers Le Pontois. Le centre de la tâche de Pont-Christ, 1750 m., se trouvait au pont sur l'Elorn. Les corvées de Loc-Eguiner (1560 m.), et de Lanneuffret 270 m., s'étendaient jusqu'à Keramoal. Le reste de la route se partageait entre Plounéventer, 3820 m. jusqu'au nord de Lanven, Saint-Servais, 1213 m. jusqu'à Kerroux et enfin Landivisiau, 3510 m.

Au dire de l'ingénieur, cette route était en général « assez roulante ».

De Landivisiau à Morlaix. — De Landivisiau à Saint-Thégonnec, l'ancien tracé a été suivi par la route nationale, sauf aux abords de la Penzé où il a dû être corrigé sur près de 2 km. De Saint-Thégonnec à Morlaix, la chaussée très rectiligne suivait une ancienne voie romaine passant par Coatilézec et Sainte-Sève et descendait à Morlaix par la Villeneuve.

L'entretien de la route était assuré par les paroisses suivantes : Landivisiau, la traversée du bourg ; Plougourvest, 1520 m., jusqu'au moulin aux Prêtres ; Lampaul, 3412 m., jusqu'à Kergolvez ; Guimiliau, 3315 m., jusqu'au pont sur la Penzé ; Saint-Thégonnec, 5040 m., dans la traversée de la paroisse entre la Penzé et le Coatoulsach ; Pleyber-Christ, 4387 m., jusqu'à Bagatelle ; Saint-Martin-des-champs, 1745 m., jusqu'à la bifurcation de la route de Saint-Pol, près de Kerjourdren où s'arrêtait la banlieue de Morlaix (1170 m.).

De Morlaix à Rennes. — La route de Morlaix à Saint-Brieuc, « la plus montueuse qu'on puisse imaginer » disait Cambry, sortait de Morlaix par le haut de la rue de Ploujean, courait droit vers La Madeleine, Plouigneau et Le Ponthou suivant un tracé absolument rectiligne qui a dû être fortement corrigé aux abords de Morlaix et au passage du Douron pour mieux ménager les pentes. Cette correction a eu pour effet d'allonger de 2300 m. le parcours de cette voie sur le territoire du Finistère,

II. ROUTES DE VILLE EN VILLE

(Voies de 40 pieds ou au-dessous)

EN CORNOUAILLE

De Quimper à Pont-l'Abbé. — Cette route réputée belle et roulante n'a été que légèrement modifiée sur 1 km. 6, au passage des rivières, au sud du moulin Melven et au nord du château du Corroarc'h.

Quimper : banlieue, 1200 m., jusqu'au sud du Calvaire.

Pluguffan : Jean Le Cosme, 1977 m., jusqu'à l'embranchement vers Kerlagatu et Keraval.

Plomelin : Yves Le Brusq, 820 m.

Bodivit : Pierre Tanniou, 310 m., de la cote 64 à Bel-Air.

Tréméoc : Yves Chossec, 614 m., jusqu'à l'embranchement route de Plomelin.

Combrit : Jacques Lozéach, 1837 m., jusqu'à la route de Plonéour.

Lanvern : Jean Pezron, 450 m.

Plonéour : 2925 m., du carrefour route de Pluguffan à Kermel.

Loctudy : René Folgoas, 1480 m.

Plonivel : Henri Andro, 390 m., vers l'étang de Corroarc'h.

Plobannalec : François Le Floch, 1060 m.

Tréffiagat : François Gloaguen, 420 m., de la côte 49 à Kerlosquet.

Plomeur : Pierre Durand, 2063 m.

Beuzec-Cap-Caval : Pierre Le Gouarc'h, 1482 m., de Trémic à la cote 36.

Penmarc'h : Quernel, 1236 m., jusqu'à Rozarhastel.

Pont-l'Abbé : Hamon, 887 m.

De Quimper à Douarnenez-Audierne. — L'ancienne route a été fortement remaniée aux abords des villes de Quimper, Douarnenez, Pont-Croix et Audierne. Quatre tronçons d'une longueur totale de 12 km. 4 ont été abandonnés (de Quimper, par la Terre-Noire à la cote 89, au sud de Ploaré et Pouldavid entre Coatanezre et Le Dinvez, de Lochrist à Pont-Croix et de Kervénenec à Audierne.

Quimper : banlieue, 874 m., jusqu'à la Terre-Noire.

Plonéis : René Le Floch, 1443 m.

Plogastel : Louis Joanis, 1287 m., du carrefour au nord de Pratanroux à Pratanras.

Peumerit : Pierre Coroller, 1100 m.

Tréogat : Guyon Yvenou, 360 m., vers Sainte-Anne.

Tréguennec : Le Bastard de Kerguiffinec, 390 m.

Plovan : Jean Berrivin, 1552 m., du Cochard à la cote 147.

Pouldreuzic : François Le Gall, 1069 m.

Lababan : Corentin Le Berre, 550 m., de Kerautret à la cote 155.

Landudec : Mathieu Mignon, 1287 m.

Pouldergat : Nicolas Renévot, 2656 m., de Kerlouic à la Croix-Neuve,

Ploaré : Yves Le Gac, 3549 m.

Poullan : Jean Raphalen, 2380 m., du Run à Kerdaëc.

Mahalon : Jean Le Brun, 1876, de Kerdaëc au ruisseau du Penity.

Douarnenez : Durest-Le Bris, 1779 m., du Penity à Douarnenez par Ploaré.

Meilars : Sébastien Le Gall, 1178 m., de Coatanezre au moulin de Pouldavid.

Beuzec-Cap-Sizun : Jean Mat, 2670 m., de Pouldavid au moulin à l'Est du Dinvez.

Plouhinec : Henri Le Gouil, 3563 m.

Plozévet : Charles Le Guellec, 3512 m., de Kermoal à 1 km. Ouest de Confors.

Goulien : Mathieu Kerloch, 1997 m., jusqu'à Lochrist.

Pont-Croix : Alain Guézennec, 1894 m., de Lochrist à Pont-Croix.

Cléden : Jean Le Toullec, 1982 m.

Primelin : Jean Le Masson, 900 m., de la cote 18 au carrefour route de Goulien.

Esquibien : Mathieu Thalamot, 1537 m.

Plogoff : Clet Yven, 406 m., traversée des bois du Grand-Ménez.

Audierne : Kerilis-Calloch, 1428 m.

De Quimper à Lanvéoc. — C'était la route la plus directe entre Quimper et Brest. Un service régulier par bateau existait entre Brest et Lanvéoc. Les tronçons abandonnés ont 12 km. 6 (à la sortie de Quimper, à l'ouest du cimetière Saint-Marc, aux deux passages du Stéir par Troheïr, Croazkaer et La Lorette dans la traversée de Locronan et au passage du ruisseau de l'Aber.

Quimper : banlieue, 700 m.

Penhars : Jacques Le Roy, 1170 m., jusqu'à Saint-Conogan.

Guengat : Hervé Bernard, 2820 m., de Saint-Conogan à Croazkaer.

Locronan : Olivier Mao, 1540 m.

Plonévez-Porzay : Le Doaré, 4340 m., du moulin de Lorette à Bonnescat.

Plomodiern : Corentin Le Mauguen, 5300 m., jusqu'à Locronan.

Traversée de Locronan : 234 m.

Ploéven : René Marchadour, 975 m., jusqu'à 200 m., Nord de Gouletquer.

Saint-Nic : Hervé Guiguiniat, 2440 m., jusqu'à Plonévez.

Telgruc : Jean Le Monze, 3900 m., de Plonévez à Kermerien.

Argol : Magloire Le Bœnnec, 3510 m.

Landévennec : Jacques Le Bris, 975 m., de Keravel à la Lieue de grève.

Traversée de la grève : 2730 m.

Crozon : François Le Ferrec, 15000 m., jusqu'à Guernigenet.

Camaret : Guillaume Le Guen, 1010 m., jusqu'à Kersimon.

Roscanvel : Vincent Hergent, 1170 m.

Lanvéoc : Paul Capitaine, 975 m.

De Quimper à Concarneau. — Deux sections de l'ancienne route ont été abandonnées : 3 km. de la sortie de Quimper à la cote 68, 5 km. de Kerampicard à la Maison Blanche. Les corrections faites ont allongé le trajet de 2 km. 5.

Quimper : banlieue, 644 m., au Nord de Saint-Laurent.

Locmaria : Nicolas Denic, 1065 m., jusqu'à Ty-Douar.

Pleuven : Pierre Nédélec, 2211 m., jusqu'à Kervao.

Gouesnac'h : Yves Nédélec, 1892 m.

Perguet : Pierre Le Cain, 1845 m., de Kerinvel à Kerhornou.

Clohars-Fouesnant : Pierre Keriell, 1843 m.

Fouesnant : Louis Le Lagadec, 6515 m., de la cote 67 à Saint-Laurent.

Locamand : Pierre Tudal, 1774 m.

Beuzec-Conq : Mathieu Le Gac, 2600 m. de Kerguérès au quai de Concarneau.

Concarneau : banlieue, 350 m., banlieue généralement boueuse

Sur ce chemin, les tâches des paroisses devaient paraître lourdes car elles étaient calculées à raison de 3 toises environ par livre de capitation.

De Concarneau à Quimperlé. — Le tracé primitif n'a guère été modifié, sauf aux abords des rivières de Pont-Aven et de Belon.

Lanriec : Pierre Cariou, 1324 m.

Trégunc : Jean Le Bellec, 6298 m., le centre de la tâche vers Kerouel (cote 24).

Névez : Jacques Jaffren, 2925 m., de Kerven à Kernaourlan,

Nizon : Le sieur Decourbe, 2631 m., jusqu'à Pont-Aven.

Riec : Alain Le Sellin, 4634 m., de Pont-Aven à Riec.

Moëlan : Louis Le Robet, 4504 m., de Riec au ruisseau de Belon.

Baye : Jean Calvez, 647 m.

Clohars-Carnoët : Yves Bernard, 3481 m., centre de la tâche à Baye.

Lothéa : Guillaume Riou, 1840 m.

Saint-Michel : Jean-Louis Le Mintec, 649 m., jusqu'à la cote 54.

Quimperlé : banlieue, 827 m.

De Rosporden au Faouët. — Route peu changée, sauf au passage du Ster-Laer, près du Faouët. Coray, 3700 m. jusqu'à la route de Locyan, Scaër 6215 m. jusqu'à Kernescop. Leuhan 3670 m. jusqu'aux abords de Scaër. La paroisse de Scaër entretenait la traversée du bourg sur 955 m. C'était sa deuxième tâche ; elle en avait une 3^e sur la route de Gourin : en tout 10 km. 8 (1). Entre Scaër et Le Faouët, la corvée d'entretien se partageait entre les paroisses de Guisriff, Lanvénequen et Le Faouët.

De Scaër à Gourin et Carhaix. — Scaër entretenait le chemin entre l'Isole et la cote 175, au nord-ouest de Guisriff ; venaient ensuite la tâche de Guisriff, 6320 m. et celle de Gourin 4485 m. L'ancienne voie entre Gourin et Carhaix coupait la chaîne des Montagnes Noires à une altitude de 309 m. et, passant par Kerouer, traversait les affluents de l'Hyères près de Saint-Sauveur et du moulin Provost pour atteindre Carhaix. Ce tracé au profil trop rude a été totalement

(1) Le syndic de Scaër pour les grands chemins était Yves Postic. Ce cultivateur, devenu en 1792 administrateur du Finistère, partagea le sort de l'administration girondine de ce département et fut guillotiné à Brest en 1794.

abandonné. Cette section qui relevait du département de Pontivy était à la charge des paroisses de Spézet, Motreff et Saint-Hernin.

De Châteaulin à Carhaix. — Le tracé général de cette voie ne s'écartait guère du tracé actuel, mais sur de nombreuses sections des remaniements ont été effectués : 22 km. de l'ancienne route ont dû être abandonnés au ^{xix}^e siècle et le parcours a été allongé de 3 km. 5.

L'ingénieur accusait les corvoyeurs « d'être fort négligents sur cette route ». A la vérité, le mauvais entretien tenait aussi au manque de bons matériaux d'empierrement. Entre Châteauneuf et Carhaix, le profil était rude. « Vous y trouvez, dit Cambry des chemins mal conduits, mal ferrés. A quelques portées de fusil, on est forcé de gravir une montagne qui ne permet aux rouliers ni de la monter ni de la descendre ».

Les tâches étaient : Gouézec 2 km. 5, Le Cloître 2453 m. jusqu'à Toul-ar-Garront, Lennon 2716 m., Brasparts, dont le centre de la tâche était au bourg de Pleyben 4366 m., Lannédern 1007 m., Plonévez-du-Faou 5124 m., jusqu'à Langalet, Saint-Thois 2242 m., jusqu'à Kerivon, Châteauneuf 9200 m., jusqu'à la limite de la paroisse de Landeleau, Trégourez 2500 m. jusqu'au Penity, Laz 4660 m. jusqu'à la cote 149 au Nord de Cléden, Collorec 3120 m. jusqu'à la cote 132 au sud de Bouillen et enfin Landeleau 3940 m. jusqu'à la banlieue de Carhaix (80 toises).

De Landerneau à Carhaix. — Cette grande diagonale longue de 60 km., ouverte en 1764, permit de transporter à Landerneau et à Brest les produits de la mine de Poullaouen et les bois des forêts royales des environs de Huelgoat. Le tracé de la voie était, pour les deux tiers du parcours, distinct de la route nationale actuelle. Sortant de Landerneau, la route se dirigeait vers le sud-est par Penhoat-Cessou, passait

l'Elorn au moulin de Kerléau et par Saint-Ildut, Croix-Skabellec, Ty-Douar atteignait le Roch-Trévél. Au sortir du territoire de La Feuillée, elle suivait la limite nord de la paroisse de Plouyé, coupant l'Aulne au Pont-de-Pierre et l'Hyères au moulin Meur.

A part la petite agglomération de La Feuillée, nul bourg et pour ainsi dire nulle habitation au bord de cet âpre chemin où ne se présentaient à l'horizon que des espaces de solitude.

Les tâches étaient : Landerneau, banlieue 230 m., La Martyre 4134 m., Ploudiry 3647 m., de Hiscoat à Lanvigner, Tréflevez 1580 m., Trévereur 1130 m., de Kergoal à l'embranchement vers Ploudiry, Le Tréhou 1900 m., Sizun 12810 m., du Cosquer à la cote 257 sur le versant nord du Roch-Trévél, Saint-Sauveur 3800 m. jusqu'à Kerbruc, Commana 7630 m., jusqu'à la cote 232 au sud-est de Kereleun, La Feuillée 2176 m., jusqu'au Cloître, Loqueffret 3538 m., jusqu'à la Grand'Halte au sud d'Huelgoat, Plouyé 5440 m., Kergloff 3040 m. centre de la tâche au Pont-de-Pierre sur l'Aulne, Cléden 3860 m. à l'extrémité sud-ouest du bois du Tymeur, à Saint-Nicolas, Plouguer 4173 m., jusqu'à la banlieue de Carhaix (165 toises).

Le Pont-de-Pierre sur l'Aulne et le Pont-Meur sur l'Hyères entretenus à prix d'argent étaient en mauvais état. Cette route était mal entretenue entre La Feuillée et Carhaix « les corvoyeurs y travaillaient peu ».

CHEMINS DU LÉON

De Morlaix à Saint-Pol (1). — Ce chemin se superposait en totalité à l'ancienne voie romaine de Morlaix à Saint-Pol,

(1) Le grand chemin de Saint-Pol à Roscoff fut construit en l'an II. « Route essentielle en temps de guerre, ouverte cette année ; on continue à l'empierrer sur toute sa longueur ». David, *op. cit.*

voie suivie au moyen âge par le pèlerinage du Tro-Breiz et si bien décrite par M. Le Guennec (1). Indépendante du tracé actuel sur les deux tiers de son parcours, la route passait à la Croix des Ladres, La Madeleine, Brémingant, Locmikel, Penzé, Ponthéon et Mezhelou. La section de Mezhelou à Saint-Pol par Le Mouster continue seule à être utilisée par la voie moderne.

L'entretien incombait à Morlaix, 1170 m. pour sa banlieue, jusqu'à la Croix des Ladres ; Taulé, 3134 m., jusqu'à Pradigou ; Henvic, 1510 m. ; Carantec, 1077 m., jusqu'à Parefur ; Guiclan, 5178 m., jusqu'à mi-chemin entre Ponthéon et Mezhelou ; Plouénan, 2420 m., jusqu'à la limite de la paroisse près du Mouster ; Trégondern, 1858 m., jusqu'au Penquer ; Toussaint, 1130 m., jusqu'au Pont-Glaz ; Saint-Pierre, 1676 m., jusqu'au ruisseau de La Villeneuve où commençait la banlieue de Saint-Pol (553 m.)

Les chaussées des ponts de Pensez et de Ponthéon, en tout une cinquantaine de toises, étaient pavées aux frais de la province. Cette route passait pour être assez roulante ; seule la tâche de Guiclan, vers Pensez et Ponthéon, était généralement mal entretenue.

De Saint-Pol à Lesneven. — Cette route, une des mieux entretenues et des plus roulantes, n'a subi que des corrections de détail sur environ 6 km., notamment entre Saint-Pol et l'embranchement de Landivisiau. Les tâches se suivaient, à partir de la banlieue de Saint-Pol (507 m.) : Plougoulm, 2621 m. ; Sibiril, 1501 m. ; Cléder, 5776 m. ; Tréflaouénan, 1534 m. ; Plouzévédé, 3146 m. ; Plouescat, 2091 m. ; Saint-Vougay, 1258 m. ; Plounévez, 5423 m. ; Lanhouarneau, 1074 m. ; Tréflez, 1060 m. ; Goulven, 806. m. ; Plouider, 3377 m. ; Languengar, 265 m. ; banlieue de Lesneven, 156 m.

(1) L. Le Guennec, *Le chemin du Tro-Breiz entre Saint-Pol et Tréguier*, dans le *Bull. Soc. archéol. du Finistère* 1906, p. 247 et sqq.

De Saint-Pol à Landivisiau. — Cette route de 30 pieds de large qui se détachait de la précédente à Ty-Corn n'a été modifiée que sur 1 km. 5, au sud de Lambader. La paroisse de Crucifix-des-Champs l'entretenait sur 3220 m., jusque vers Sainte-Catherine ; suivaient les tâches de Plouvorn 8444 m., Plougar 1560 m., Bodilis 3630 m. jusqu'à Landivisiau dont la traversée était pavée sur une longueur de 46 toises.

De Lesneven à Brest. — Bien tracée et bien entretenue, cette route a été peu modifiée. Les tâches étaient, à partir de la banlieue de Lesneven 117 m. : Kerlouan 1790 m., Guiquelleau 674 m., Lanarvily 428 m., Kernilis 850 m., Plabennec 5100 m., Lannilis 4400 m., Milizac 3170 m., Goueznou 1365 m., Guilers 1100 m., Bohars 450 m., Saint-Pierre-Quilbignon 1365 m., Plouzané 3900 m. jusqu'à la banlieue de Brest.

De Lesneven à Lannilis (1). — Cette route de 30 pieds de large « peu fréquentée par des voitures pesantes » s'embranchait à la route de Lesneven à Brest, vers Le Folgoat où commençait la tâche de Plouguerneau 10648 m., Tréménech 595 m., Tréglonou 380 m., Landéda 2340 m. et Brouennou 683 m. Cette route a été depuis corrigée sur 3 km. 5, aux abords de l'Abervrach.

De Lesneven à Pontusval. — Large de 24 pieds seulement, ce chemin était « en très mauvais état et presque impraticable ». Il était tout entier, à l'exception des 70 toises de la banlieue de Lesneven, à la charge de la paroisse de Plonéour-Trez (11648 m.) ; mais « cette paroisse ne travaillait jamais que par contrainte ».

De Landerneau à Lesneven. — Route bien tracée, bien entretenue et roulante. Les tâches étaient, à partir de Lander-

(1) En l'an II, « route en mauvais état ; aucune réparation depuis longtemps ». David, *op. cit.* — Même observation pour la route de Pontusval.

neau : la banlieue 215 m., Saint-Houardon 874 m., Ploudaniel 6050 m., Le Drennec 166 m., Landouzan 390 m., Trégarantec 672 m., Loc-Brévalaire 292 m., Kernouez 1023 m., Lesneven 502 m., Saint-Frégant 1100 m., Guissény 3960 m., banlieue de Lesneven 450 m.

De Gouesnou à Saint-Renan. — « Route peu fatiguée par les voitures pesantes et généralement en bon état », entretenue, à partir de Gouesnou, par Coatméal 234 m., Tréouergat 780 m., Lanrivoaré 741 m., Plouguin 4290 m., Plourin 5753 m. jusqu'à Pont-Avenec. La chaussée de Pont-Avenec était pavée sur une longueur de 70 toises, ainsi que la traversée de Saint-Renan (454 m.). La tâche de Saint-Renan 1521 m. s'étendait de la ville à Pont-Avenec.

De Saint-Renan au Conquet. — Modifiée seulement entre Saint-Renan et le pont de l'Hôpital. Les tâches étaient, à partir de Saint-Renan : Plougonvelen 6460 m., Trébabu 820 m., Lochrist Conquet 6730 m. et Saint-Mathieu 429 m.

De Saint-Renan à Ploudalmézeau. — Route de 30 pieds, pavée à la sortie de Saint-Renan sur une longueur de 223 m. et ordinairement bien entretenue. Les tâches étaient : Ploumoguer 4290 m., Ploudalmézeau 2820 m., Saint-Pabu 3350 m., et Lampaul 2610 m.

Embranchement d'Argenton. — Cet embranchement se détachait de la route précédente un peu au Sud de Lanrivoaré. « Route fort roulante », entretenue par Ploudalmézeau 3800 m., Lampaul-Plouarzel 820 m., Landunvez 2273 m., Larret 478 m., et Porspoder 3610 m.

Embranchement de Lanildut. — Cet embranchement se détachait du précédent à la hauteur de Lanrivoaré où commençait la tâche de Plouarzel 4892 m., le reste du chemin était à la charge de Lanildut (1560 m.).

CHEMINS DU TRÉGOR

De Morlaix à Lannion (1). — La route de Morlaix à Lannion par Lanmeur, Plestin et la Lieue de Grève, a été presque entièrement refaite sur le territoire du Finistère. La route actuelle n'a utilisé qu'une section de 3 km. 7 de l'ancienne chaussée. Indépendant, à la fois, de la voie romaine et de la voie moderne, le vieux grand chemin passait par Le Petit-Launay, Kerozar, Kervolongar, Coat-ar-Roch, Coat-ar-Froter, l'Hôpital-Pell et traversait le Douron à Pont-Menou.

De Morlaix à Carhaix. — Ce chemin, long de 9 lieues anciennes, l'un des plus durs de la Bretagne, a été entièrement abandonné par la voie actuelle de grande communication, sauf sur un parcours de 1 km. 5, au Sud-Est de Poullaouen. Sortant de Morlaix, il montait, au Sud, vers l'Arrée en rampe raide par Plourin, Quélern, La Croix-Courte et, des rochers du Kragou, dévalait à travers les forêts du Hellas et de Saint-Ambroise vers Pont-ar-Gorrec, sur l'Aulne. Les charrois s'effectuaient péniblement par cette voie où passaient cependant une bonne partie du plomb des mines de Poullaouen et des bois des forêts royales d'Huelgoat et du Fréau. Cette route, disait Cambry, « est cahoteuse, hérissée de pointes de rochers ; elle est d'une longueur, d'une monotonie insupportables ; vous traversez 9 lieues de terrains arides, sans pour ainsi dire trouver une habitation » (2).

(1) En l'an II, cette route était rangée parmi celles de premier ordre, avec relais à Plestin et Lannion. « Route en mauvais état, n'ayant pas été réparée depuis de longues années ». David, *ibid.*

(2) Cambry, *op. cit.* p. 4. — « Cette route est longue, ennuyeuse et fatigante ; elle est pavée de rochers aigus que le vent et l'orage ont découverts. C'est un désert plus triste que ceux de l'Afrique et de l'Arabie. Malheur au voyageur dont l'essieu se briserait dans cette affreuse solitude. »

EN HAUTE-CORNOUAILLE

La partie orientale de l'évêché de Cornouaille, entre Carhaix, Quintin et Pontivy était pauvrement dotée de grands chemins. C'était, à cet égard, la région la plus deshéritée en Bretagne. Pour une superficie d'environ 1.300 km², comprenant 60 paroisses ou trèves, il n'existait que 100 km. de routes, soit, en moyenne, 8 km. par 100 km², alors que cette moyenne dépassait 11 km. pour toute la Basse-Bretagne.

Ces grands chemins, tous d'une largeur de 40 pieds, étaient les suivants : de Carhaix à Guingamp, par Callac ; de Carhaix à Pontivy, par le Moustoir et Rostrenen ; de Pontivy à Guingamp, par Neuillac, Mur et Corlay. Enfin, la route de Pontivy à Saint-Brieuc, par Uzel, traversait seulement deux paroisses de l'évêché : Neuillac et Saint-Caradec.

L'ENSEMBLE DU RÉSEAU

En résumé, à la fin de l'ancien régime, il existait 542 km. de grands chemins sur le territoire de la Cornouaille et 283 km. en Léon.

Sur le territoire actuel du département du Finistère, l'ancien réseau routier s'étendait sur 749 km., se décomposant ainsi : 195 km. d'une largeur de 54 pieds, 409 km. de 40 pieds, 36 km. de 32 pieds, 91 km. 47 de 30 pieds et 17 km. de 24 pieds (1).

Quel a été, depuis 135 ans, le sort de ces vieux grands chemins ? Ils ont été utilisés dans la proportion de 60 % de

(1) En l'an II, l'ingénieur David comptait, dans le Finistère, 54 lieues de routes de 1^{er} ordre et 138 lieues de routes de 2^e ordre, en tout 192 lieues 3/4 (lieues d'environ 4 km.), « dont la majeure partie très viables et même en bon état ». Bull. d'histoire économique de la Révolution, années 1917-19, p. 82 à 86. — Le même ingénieur comptait, en 1787, par lieue de 2.400 toises (4.680 m.)

leur longueur par les voies de grande communication modernes. Le reste, 295 km., soit 40 %, a été abandonné ou partiellement utilisé par la petite vicinalité. Les sections abandonnées ont été remplacées au ^{xix}^e siècle par 348 km. de nouveaux chemins, ce qui a eu pour effet d'allonger de 52 km. l'ancien parcours.

CHEMINS “ DE BOURG A BOURG ”

Outre les routes régulièrement entretenues par la corvée royale, il existait évidemment un grand nombre d'autres chemins, dits « de traverse », menant de bourg à bourg. Ces chemins, généralement en très mauvais état (1), étaient exclusivement à la charge des propriétaires riverains. « Tout propriétaire et possesseur de terres voisines de ces chemins, sans égard à la capitation qu'il paie, est tenu d'entretenir et de rendre praticables les chemins qui bordent ses terres, quelque nombre de toises qu'ils contiennent ».

Quelques-uns de ces chemins, très fréquentés, auraient dû être classés par l'administration de l'ancien régime. Parfois d'ailleurs certaines paroisses s'imposaient des corvées supplémentaires pour venir en aide aux riverains. Ainsi, en dehors des routes entretenues par la corvée royale, s'amorçait un réseau secondaire qui, très accru et amélioré sous la Révolu-

(1) Les chemins de traverse étaient presque partout détestables. En 1789, les habitants de Tréguennec et de Laz se plaignaient de ne pouvoir transporter leurs blés aux villes marchandes les plus rapprochées. Les paysans de Tréguennec déclarent « que leurs petits chemins sont si inégaux qu'il est de toute impossibilité d'y charrier pendant 5 ou 6 mois de l'année ». Cependant leurs corvées aux grands chemins n'en étaient pas moins lourdes, puisque « depuis 1763, ils faisaient des réparations à la route de Quimper à Douarnenez, route distante de plus de 4 lieues et qu'ils ne pratiquaient jamais ». (Arch. du Fin., série B, cahier de dol Tréguennec art. 2).

tion et le Premier Empire, figure sur la carte de Cassini (1).

Ces routes peu ou point entretenues avant 1789, et qui seront en assez bon état à la fin de l'Empire, avaient une longueur totale de 317 km. dont 295 en Cornouaille et 22 seulement en Léon. C'étaient : 1° Dans la Cornouaille méridionale, les routes de Pont-l'Abbé à Plomeur, de Concarneau à Rospenden, de Quimperlé au Faouët, de Quimperlé à Plouay, le raccourci de la route de Pont-Croix à Quimper, entre La Carrière et Plonéis, de Douarnenez à Plonévez-Porzay ;

2° Dans la Cornouaille intérieure : de Quimper à Roudouallec par Coray, de Quimper à Châteauneuf, partie de la route de Quimper à Plonéour-Ménez par Pleyben (la transversale de Quimper à Morlaix ne fut achevée que sous la Monarchie de Juillet), de Telgruc à Châteaulin, de Crozon au Faou, de Daoulas à Landerneau et à Plougastel ;

3° Dans le Léon : de Saint-Pol à Plouescat et enfin, entre Saint-Renan et Le Conquet, les embranchements de Ploumoguier et de Lochrist.

A la fin de l'ancien régime, il existait sur le territoire du Finistère environ 750 km. d'assez bonnes routes, soit seulement 11 km. par 100 km² de superficie. Sous la Révolution et l'Empire, l'administration mit en état d'entretien 317 km. de routes demeurées jusque là médiocres et peu sûres. La Restau-

(1) Toutes les routes entretenues par la corvée figurent sur les cartes (au 1/200.000^e environ) de l'*Atlas itinéraire de Bretagne*, par Ogée, publié en 1769. La *Carte de Cassini*, au 1/86.400^e, levée avant 1789, mais publiée de 1792 à 1815, indique pour le Finistère 1.066 km. de routes, soit 317 km. de chemins non entretenus sous l'ancien régime. Parmi ces derniers quelques-uns devaient être très médiocres, comme celui de Quimper à Morlaix qui fut entièrement refait sous le règne de Louis-Philippe. La *Carte routière et hydrographique du Finistère*, au 1/200.000^e, de l'ingénieur en chef Goury, publiée vers 1840, porte le tracé de 1.397 km. de routes classées. Cette carte, très exacte, vrai chef-d'œuvre de fine gravure, figure en pointillé la route de Quimper à Morlaix encore inachevée.

tauration n'y ajouta pas grand'chose ; mais la Monarchie de Juillet et le Second Empire firent un effort considérable pour la construction de nouveaux chemins (816 km.) et la correction des anciens tracés (347 km.). Vers 1863, quand le Finistère fut doté de ses premières voies ferrées, le réseau routier atteignait près de 2000 km. Il appartenait à la troisième République de compléter cette œuvre par le percement ou la réfection d'environ 6000 km. de nouvelles voies, en majeure partie vicinales, et de porter l'ensemble du réseau à environ 8100 km., soit en moyenne 120 km. par 100 km². Ainsi, en l'espace de 120 ans, le réseau routier finistérien a été décuplé.

Jean SAVINA.

SAINT CORENTIN

ET SES VIES LATINES

A PROPOS D'UNE PUBLICATION RÉCENTE

Le dernier fascicule des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (VI, 1925, 1^{re} partie), contient une publication d'un intérêt capital pour l'histoire de Cornouaille. Une Galloise, qui s'était distinguée en 1914 par un travail remarquable sur *saint Gilles*, paru sous son nom de jeune fille Ethel Cecilia Jones, et qui a épousé depuis M. Robert Fawtier, dont les recherches sur saint Samson ont fait l'admiration de tous les travailleurs, a donné dans ce fascicule une nouvelle preuve de sa très solide érudition ; elle y publie une étude sur *saint Corentin*, et le texte d'une *vita Chorentini*, découverte en 1910 par le regretté André Oheix. M. R. Fawtier y a ajouté un avant-propos dans lequel il évoque, par des souvenirs intimes, l'émulation des élèves qui collaborèrent aux conférences dirigées à l'École des Hautes-Études en 1908-1910, par un des plus grands érudits de notre époque M. Ferdinand Lot. Le maître et ses élèves, « avec un intérêt extraordinaire, et qui pour quelques-uns d'entre eux, demeure mystérieux », étudièrent toute l'hagiographie bretonne, seule source écrite de l'histoire de notre province jusqu'au IX^e siècle. Un fort joli portrait d'Oheix précède cette publication.

L'étude de M^{me} Fawtier est la conférence qu'elle donna à l'École des Hautes-Études en 1909 ; c'est une mise au point sur saint Corentin. La source écrite utilisée est la

vita publiée par Dom Plaine, en 1886, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*. M^{me} Fawtier y a ajouté les observations qu'Oheix lui avait suggérées, et a fait bénéficier son travail des déductions qu'elle pouvait tirer de la *vita* et de deux autres textes découverts par Oheix. Les conclusions qui sortent de cet article sont remarquables de clarté, M^{me} Fawtier prouve que la *vita Chorentini* publiée par Dom Plaine a été écrite quelque temps avant 1236. Il faut ajouter que c'était aussi l'avis de l'homme qui était le plus compétent en la matière, l'abbé Duine, qui disait 1235 (1).

Une question délicate que M^{me} Fawtier a peut-être trop rapidement traitée, est celle que soulève l'intervention, dans notre *vita*, de saint Guénolé et de saint Tudy, candidats à l'évêché de Cornouaille avec saint Corentin, puis recevant tous deux, de sa main, la bénédiction abbatiale. M^{me} Fawtier, (p. 25), considère qu'il y a là une influence de la *vita metrica* de saint Guénolé (éd. La Borderie, p. 81-82) : « notre auteur a emprunté Tudy à la

(1) L'abbé Duine se fondait sur l'argument cité comme étant de lui, p. 17, n. 25, et sur l'argument donné en haut de la p. 22. — Je m'étonne que M^{me} Fawtier veuille que l'auteur de la *vita* soit un Français écrivant à Quimper ; cette opinion émise p. 23, est appuyée sur le fait que l'auteur est partisan de Tours, et répétée p. 26 et p. 37 ; elle ne repose sur rien. — Quand à l'influence de la *chanson d'Aquin* (p. 27), je fais beaucoup de réserves. Je ne vois aucun lien qui s'impose ; Quimper est en zone bretonnante et la littérature française y avait peu de succès. Il faut se méfier de la tendance qui consiste à rechercher des sources littéraires à tout ce que disent nos hagiographes. Notre hagiographe avait assez de traditions, il connaissait la présence d'une chapelle ancienne dédiée à saint Corentin en Plomodiern. — Je me sépare aussi de M^{me} Fawtier, p. 26, quand elle écrit que la consécration épiscopale de saint Corentin et la bénédiction abbatiale de saint Guennolé et de saint Tudy apparaissent comme le vrai centre de la *vita*. Il n'y a pas de *centre* dans une *vita*. La *vita* exalte les vertus d'un saint, sa supériorité, ses légendes. Dire qu'il y aurait un centre laisserait croire que l'hagiographe a réuni autour d'un fait important quelques autres faits.

vita Winwaloei en identifiant le Tudual de ce texte, avec le fondateur d'une des abbayes du diocèse de Cornouaille *Loc Tudi* ». Il faut relire le passage de la *vita metrica* :

Jamque tamen ternos precesserat ordine sanctus
Eximius istos Tutgualus nomine, clarus
Cum meritis monachus, multorum exemplar habendus ;
Cujuscumque sinu caperet cum vestibus ignem,
Non tetigit flamma sed leni rore madescit.
Sed cum cælitibus vitam tum forte gerebat,
Cum ternis patria munitur fulta columnis,
Quarta tamen, vivens, quo corpore vixerat ipsè
Cum Christo vivit, quia non minus esse putatur.

Les vers sont formels pour dire que Tudual avait précédé l'époque de saint Corentin, de saint Guénolé et de Grallon (1) ; il n'a donc pas été fait d'emprunt à ce texte. Il est

(1) Texte important qui prouve que les Cornouaillais avaient des traditions sur saint Tudual puisqu'ils lui attribuent un miracle, que les vies trécorroises de ce saint ignorent. Le culte de saint Tudual existe en Cornouaille, il y est ancien puisqu'on à *Landudal*, ancienne trêve de Briec, et chapelle de *Lampabu* en Plouhinec. Très certainement, ce saint a étendu son apostolat à toute la Bretagne. Le Tréguier a gardé plus particulièrement son souvenir. On vient de voir que la Cornouaille possédait des légendes locales sur ce saint, la *vita Brioci*, écrite probablement au XI^e siècle, donne une troisième version dans laquelle saint Tudual n'est qu'un simple neveu de saint Briec, *dilectissimo nepoti suo*, (si l'on voulait expliquer par l'histoire ce passage de la *vita Brioci*, on chercherait un souvenir d'une tentative de l'évêque de Saint-Briec pour exercer sa suprématie sur l'évêché de Tréguier : force serait d'y voir une allusion au Concordat...) — La *vita metrica* ne s'est pas trompée en plaçant saint Tudual bien avant saint Guénolé et saint Tudy ; le culte de saint Tudual remonte à l'époque des noms de lieu en *Plou-*, *Lan-*, *Tré-* ; le culte de saint Tudy est de l'époque bien postérieure des *Loc-*, voyez à ce sujet mon article *la topographie du culte de saint Gildas*, dans les *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Bret.*, V, 1924, p. 24, n. 32. — Noter que, si, comme le dit M^{me} Fawtier, (p. 24), notre auteur avait connu les documents de Landévennec, il aurait exploité dans sa *vita* l'épisode de la charte xx du cartulaire, saint Corentin et saint Guénolé recevant l'ambassade de saint Florent, saint Médard et saint Philibert.

plus simple d'admettre que notre hagiographe a fait comme ses confrères ; il a mis son héros en relations avec saint Tudy et saint Guénolé, autres saints illustres de la région. Il a de même conduit saint Corentin rendre visite à saint Primel, il a décidé de le faire rencontrer saint Paterne et saint Malo ; ce sont là des procédés d'hagiographes ; l'abbé Duine l'a dit (1).

M^{me} Fawtier a été moins heureuse lorsqu'elle a examiné le nom de saint Corentin et la topographie de son culte. Une première constatation s'imposait : la toponymie ne révèle aucun établissement ancien du culte de ce saint ; Si bon nombre d'églises et de chapelles lui sont dédiées, il n'existe sous son nom aucun *Plou—*, *Lan—*, *Tré—*, même pas de *Lok—* (2). Sur le nom, il fallait rappeler une autre étymologie très intéressante, proposée jadis par M. J. Loth, et qui semble devoir être préférée (3).

(1) *Histoire de Dol*, p. 233 : « procédé fréquent dans la basse hagiographie, et qui consiste à mettre le héros, malgré les invraisemblances, en relations avec des saints illustres qu'il éblouit et qu'il surpasse en prodiges. Je pourrais citer quantité d'exemples empruntés à l'hagiographie de notre province. C'est donc chercher midi à quatorze heures, comme le fait M. de Calan, que de tirer des conséquences mirifiques de la rencontre des saints Corentin, Paterne et Malo (*Rev. de Bret.*, août 1910, p. 80). Le conteur de la *vita Chorentini*, qui a peut-être répété tout simplement ce qui circulait dans le folklore corisopitain, dit sous forme symbolique ; *de près ou de loin, la réputation de notre saint attirait de grands personnages* ».

(2) Je n'ai relevé que *Trégorantin* en Sérent, Morbihan (Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du Morbihan. Carte E.-M.*). Il ne paraît pas avoir existé de chapelle en ce point, c'est très certainement un *tré—* laïc.

(3) J. Loth, *Noms des saints bretons*, pp. 28, au mot *Corentin*, p. 29 au mot *Couran*. La prononciation *Cowran* ou *Cowrant* permet, dit M. J. Loth, de supposer *Cobrant*, avec le suffixe *—in* bien connu. Le secrétaire de mairie qui avait copié le cadastre de Ploudaniel a induit M. J. Loth en erreur. En Ploudaniel, il n'y a qu'un *Langouron* (*Cadastre et Carte E.-M.*), que l'on prononce *Langourounn* (cf. p. 73) ; ce nom n'a aucun rapport avec le nom de Corentin.

Enfin, il eût fallu être prudent en ce qui concerne le Cornwall ; il est délicat d'avancer que la paroisse de *Cury*, dont le nom latin était *Corentum* au XVI^e siècle, représente le nom de notre saint. Il est certain qu'une église était dédiée à saint Corentin dans cette paroisse (1), mais il aurait été nécessaire de rechercher les formes anciennes, et surtout de s'assurer de la prononciation, pour décider que *Cury* représente le nom de saint Corentin.

En dehors de celà, le culte du saint peut avoir été importé en ce point par les Armoricains et adopté à cause du nom de lieu (2). La toponymie du Cornwall est une matière bien délicate, à cause des graphies ; M. J. Loth l'a dit bien souvent.

I

La publication du texte de la *vita Chorentini* découverte par Oheix appelle quelques remarques de détail. L'on regrette d'abord de ne pas trouver à la suite de la *vita* les autres textes liturgiques concernant saint Corentin, que Oheix avait aussi découverts (3). L'intro-

(1) J. Loth, *op. cit.*, p. 28. — Dans l'église de Bréage, tout près de Cury, une peinture murale du XV^e représente Saint-Corentin, (Rodière, *Les corps saints de Montreuil*, Paris, 1901, p. p. 275 et 276, n^o 1). Bréage et Cury sont voisins de Gunwalloé, paroisse dédiée à notre Saint-Guennolé ; cette région paraît avoir été envahie par des cultes de saints bretons. A signaler que le culte de saint Corentin existe déjà en Angleterre au x^e siècle (Dom Gougaud, *Le culte des saints bretons en Angleterre*, dans les *Annales de Bretagne*, xxxv, 1923, p. 603).

(2) Quant à la montagne appelée *Menheniot* dans le Cornwall, contrairement à l'hypothèse de M^{me} Fawtier, p. 26, n. 58, elle n'a aucun rapport possible avec le nom de notre *Menez-Hom*.

(3) Oheix avait averti l'abbé Duine de sa découverte immédiatement en 1910 (Duine, *Hist. de Dol*, p. 308, add. à la p. 233). Il lui avait communiqué son travail en 1913 (*Memento*, p. 79, n. 1), et le maître de

duction est véritablement trop succincte ; quelques renseignements sur le manuscrit français 22362 de la Bibliothèque Nationale qui fournit cette *vita*, auraient été utiles : c'est un recueil de copies de pièces sur l'histoire de Bretagne, constitué par Gaignères ; la *vita Chorentini* copiée par Du Paz est complètement isolée dans ce recueil (1). Il eût

l'hagiographie bretonne m'a dit à plusieurs reprises qu'il avait fourni à Oheix bien des renseignements pour l'étude littéraire de cette *vita*. — Il y avait, outre la *vita*, « divers documents relatifs au saint » (*Memento*, p. 79, n. 1) ; Oheix « avait achevé un *S. Corentin*, contenant le texte d'une *vita* et divers documents liturgiques » (notice nécrologique sur Oheix, *Revue celtique* XXXVIII, 1920-21, p. 247). M^{me} Fawtier a connu ces documents, elle en cite deux, p. 29, n. 67 et 68 ; malheureusement elle ne fournit pas d'indications précises. Le 1^{er} (ms. lat. de la Bibl. Nat. n° 1294) est un bréviaire de Paris de 1472, vélin sur 2 colonnes, on y trouve (f° 244 v°) un office de saint Corentin, texte assez voisin du texte publié par Dom Plaine, mais plus résumé. Le second (ms. fr. 22321 de la Bibl. Nat.), est le tome XXXVIII des Blancs-Manteaux, bien connu ; aux pages 728 et 729 on trouve une *vita Chorentini* en 9 leçons tirée « *ex veteri breviar. Brioc.* », texte très résumé, parent de celui de Dom Plaine, mais qui comporte le miracle du prisonnier de Coray, que ne donne pas Dom Plaine ; ce texte est suivi des intitulés des chapitres d'une *vita* tirée d'un « *vetus breviar. nannet., habens etiam 9 lecones* » ; le même manuscrit donne (p. 605), un court fragment de *vita*, « *ex brev. ms. cenom.* ». — Le tableau reproduit par M^{me} Fawtier (p. 37), fait allusion à 4 manuscrits désignés par les lettres E. C. F. J. sur lesquels aucun renseignement n'est fourni. Si on suppose que Oheix désignait par ces lettres les 2 manuscrits ci-dessus, les autres sont peut-être le texte dont un court fragment est passé dans la *Chronique de Saint-Brieuc* (reproduit par Dom Morice, *Preuves*, I, 10) ; peut-être aussi faut-il y voir les légendaires de Quimper, Saint-Pol-de-Léon et Marmoutiers, auxquels Dom Plaine (*op. cit.*, p. 66), fait allusion (cf. M^{me} Fawtier, p. 8, n. 6).

(1) Feuillet du même papier, tous détachés, collés sur onglets et dont la pagination est moderne. Aussi rien n'indique que le texte soit complet (v. *infra* concernant le f° 64 dont le texte commence sans capitale au haut de la page et dont les phrases précédentes ne se retrouvent pas au f° 63). Je n'ai pas pu consulter le ms. fr. 22308 de la Bibl. Nat. (cf. M^{me} Fawtier, p. 8) qui contient une copie par Du Paz, de la translation de saint Corentin. Ce fragment n'a-t-il pas appartenu aux feuillets du ms. 22362 ?

été intéressant aussi de dire quelques mots sur le dominicain Du Paz, mort en 1631 ; il joue un rôle considérable dans l'hagiographie bretonne. C'est par l'intermédiaire de ses copies que plusieurs vies latines nous ont été conservées. Beaucoup des vies latines réunies au tome XXXVIII des Blancs-Manteaux (Ms. fr. 22321 de la Bibl. Nat.) dérivent de ses copies, ou ont été collationnées sur ses textes. Il a publié une *Histoire généalogique de la Bretagne armoricaine*, Paris 1619, et avait laissé en manuscrit une *Histoire de l'église brittanique contenant la vie et les gestes des saints et la succession des évêques et prélats de cette province* ; c'était pour cet ouvrage qu'il avait copié les vies latines de nos saints.

II

La copie exécutée par Du Paz se présente par fragments. Il n'y a qu'à voir le manuscrit pour se rendre compte que Du Paz a lui-même copié sur différents manuscrits ; il est impossible d'admettre — comme le fait M^{me} Fawtier (p. 35) — qu'il utilisait un texte composite ; les blancs qui séparent certains fragments sont parfois considérables, 6 centimètres ; la page 63 n'est écrite que sur un tiers, le reste est laissé en blanc ; Du Paz a donc copié simultanément divers manuscrits ; c'est probablement à Quimper qu'il a pu avoir en même temps ces divers manuscrits sous la main.

Un premier fragment doit être mis immédiatement à part : c'est le § VIII dans la copie Oheix. Le début, *Pridie Idus Decembris festivitas sancti Corentini*, indique d'une façon certaine qu'il s'agit là d'un martyrologe ; le court passage qui résume très succinctement les §§ v et vii et la fin du § iii d'Oheix, reproduit la donation, à Corentin, de territoires en Plomodiern, et de ce qui était au moyen

âge la chapellenie du *Racher* ou *Rakaer* ; le texte dit *circuitus castri* traduction latine du nom *Troar c'hastel*, *Tour du chastel* ; (sur cette chapellenie voir *Cartulaire de Quimper*, intr., p. XI, et p. 67 n. 1). Cette origine de propriété est bien le fait d'un martyrologe.

Ce passage mis à part, on peut reconnaître dans la vie copiée par Du Paz, trois sources : d'abord deux manuscrits qui donnent un texte très proche du texte publié par Dom Plaine. Un premier a fourni tout le texte publié par M^{me} Fawtier qu'on retrouve dans Dom Plaine ; les variantes sont peu importantes, mais suffisent pour établir qu'il ne s'agit pas du même texte. Ainsi le § XIV, qui correspond au § XV de Dom Plaine (châtiment, puis pénitence et guérison de la femme avare), contient une introduction que n'a pas Dom Plaine, mais il n'indique pas le détail de la solennité pendant laquelle eut lieu ce miracle ; il ne nomme pas *l'apocrisarius*. Du Paz contient la fin du miracle, Dom Plaine ne l'a pas : il était pourtant nécessaire de dire que la femme fut guérie (1). Cette remarque, à laquelle on pourrait en ajouter d'autres, établit suffisamment que cette première source, bien que voisine du texte de Dom Plaine, est un autre manuscrit.

Du Paz a utilisé un autre manuscrit fort voisin aussi de Dom Plaine, et il s'est trouvé copier deux fois le même récit : la fin du § V depuis *sedem Cornubiæ*, le § VI et le § VII (2). Ce fragment commence dans le manuscrit de

(1) Le bréviaire parisien de 1472 contient la fin du miracle, comme Du Paz, mais très résumée : « *Et continuo surgens manum, que per sex dies clausa fuerat, omnibus monstravit appertum et cum omni gaudio, Chorentino refferens grates, Deum benedixit, cui est honor in secula seculorum amen.* »

(2) M^{me} Fawtier n'a donné qu'une analyse de cette partie du ms., p. 45. — Elle fait erreur quand elle dit que cette partie du ms. reproduit le texte de Dom Plaine. Dans Dom Plaine, il y a, entre le retour de

Du Paz, en haut de la p. 64, sans capitale, ce qui indique que c'était très certainement la suite d'une autre page qui a disparu, ou que Du Paz a déchirée comme inutile (cette hypothèse est fort possible, puisqu'il a barré le reste du passage). Les deux textes sont voisins, mais plusieurs variantes prouvent que ce n'était pas le même manuscrit que du Paz avait déjà copié aux §§ v, vi et vii : *aplau-dens* au lieu de *applaudens*, *Wingaloeum* au lieu de *Wingualoeum*, *trahatur ad consuetudinem* avec au-dessus de ce dernier mot *consequentiam* (en français : tirer à conséquence) au lieu de *trahatur ad consuetudinem* ; le texte se termine ainsi : *tua auctoritate episcopali benedicito in Abbates. His itaque secundum sancti Martini consilium in Abbatibus benedictis* suivi de points sur une ligne (1) ; le texte continuait donc, alors que le texte du § vii se termine, la phrase étant finie. Ces variantes prouvent qu'il s'agit d'un autre manuscrit.

A côté de ces deux manuscrits très voisins du texte de Dom Plaine, le texte de Du Paz fournit des fragments qui n'ont rien de commun avec le texte de Dom Plaine ; il s'agit d'une rédaction beaucoup plus développée, remplie de mots savants, et c'est là la vie primitive, il n'y a aucun doute à cet égard. Les rédactions voisines du texte de

saint Corentin à Quimper et la bénédiction des abbés, un éloge de saint Corentin (fin du § viii et tout le § ix) passages qu'on ne trouve pas dans Du Paz. Ajouter que Dom Plaine n'a pas de conclusion à son § x, récit de la bénédiction des abbés : Corentin reçoit de saint Martin le conseil de bénir ses abbés, mais on ne nous dit pas qu'il procède à cette bénédiction. Du Paz dans ses deux copies au contraire, conclut : cf. supra, une remarque identique pour le miracle de la femme avare ; ici encore le bréviaire parisien de 1472, donne aussi la conclusion. Le texte de Dom Plaine écourte ses récits pour donner ses éloges du saint et ses diatribes contre le clergé, qu'aucun des autres mss. ne reproduit.

(1) La ligne des points est à la fin du fragment et non *en dessus* comme l'écrit M^{me} Fawtier. — Le ms. donne dans ce fragment, et au texte correspondant § vii, l. 8 : *ut erat...*, et non *sicut* qu'a imprimé M^{me} Fawtier.

Dom Plaine et celle de Dom Plaine sont des abrégées de cette *vita* ; on retrouve des expressions entières que les abrégiateurs ont empruntées.

Malgré cette découverte, il faut constater que nous n'avons pas encore une *vita* complète de saint Corentin. Nous avons un certain nombre de rédactions abrégées, toutes voisines du texte de Dom Plaine, et ne comportant pas tous les miracles (1). De la *vita prima*, nous avons seulement quelques fragments que Du Paz nous a conservés : §§ x et xi, Corentin visite Primel, fait jaillir une source ; miracle de l'homme qui avait frappé une anguille dans cette fontaine — § xv, la femme avare — § xvi, le jeune homme de Coray prisonnier et délivré par le saint — § xvii, le voleur de soie. C'est là une bien faible partie de la *vita*. Il manque presque toute la vie du saint, l'entrevue avec saint Malo et saint Patern (2) ; il manque enfin un miracle fort intéressant, que nous savons, de source sûre, avoir appartenu à la *vita* : celui de la reine qui allait périr étranglée par un chien et qui ne dut son salut qu'à l'intervention du saint (3).

(1) Toutefois la vie copiée au tome XXXVIII des Blancs-Manteaux d'après un vieux bréviaire briochin, et qui est plus résumée encore que les autres vies voisines de Dom Plaine, relate le miracle du paroissien de Coray rapporté au § xvi de Du Paz : « Est aliud miraculum non tacendum : quidam nocturni prædones, parrochiam de Corche terra B. Corentini intrantes, quendam juvenem in archam retruserunt ligatum, qui B. Corentinum invocans etsæpe exorans, ab archa fractis compedibus exivit ; qui archa percussa baculo Corentini liberum ministravit egressum ». Les autres vies abrégées ne reproduisent pas ce miracle.

(2) Cet épisode se retrouve dans le texte de Dom Plaine, dans le bréviaire parisien de 1472, dans le texte des Blancs-Manteaux (ces deux textes donnent *Maelocus* au lieu de *Maclovius*), et dans le vieux bréviaire de Nantes dont les titres sont reproduits à la suite du texte des Blancs-Manteaux, ce dernier texte donne *Maclovius*. L'on doit donc décider que cet épisode fait partie du fond ancien de la *vita*.

(3) Nous connaissons ce miracle par la *vita Ronani* publiée au *Catalogus Codicum hagiogr. latin. Bibl. Nat.*, I, p. 456. L'on verra, par ce qui sera dit dans la suite sur l'auteur de la *vita Ronani*, que ce renseignement qu'il fournit, est très sûr. Ce passage de la *vita Ronani* est reproduit par M^{me} Fawtier, p. 36.

III

En ce qui concerne le texte imprimé, que M^{me} Fawtier dit avoir collationné sur le manuscrit, plusieurs réserves s'imposent. D'abord une première remarque, il eût fallu s'arrêter à un système d'écriture pour le latin : ou bien transcrire servilement Du Paz qui ignore les *v* et les *j*, ignore les *æ*, et les *æ* (ou *a e*, *o e*) à l'intérieur des mots, mais écrit presque toujours *æ*, ou *e* avec cédille, à la fin des mots ; ou bien il fallait adopter résolument l'écriture habituelle du latin en France. M^{me} Fawtier rétablit tantôt *a e* ou *o e* à l'intérieur des mots, parfois elle en rétablit où il n'en faut pas, ou met *o e* alors qu'il aurait fallu rétablir *a e* ; on trouve *iocundo*, *iussionis* et *justiciam*, *justorum*, *judex*. Il eût fallu ensuite ne pas faire de corrections sans nous en avertir, et toujours donner en note le texte du manuscrit. Les formes incorrectes auraient dû être suivies de *sic* pour que l'on sache que tel est bien le texte du manuscrit. Pour tous ces détails, M^{me} Fawtier aurait pu adopter la méthode d'Oheix. Oheix avait publié la vie inédite de saint Cunwall selon les règles les plus sévères de la critique (*Revue celtique*, XXXII, 1911, pp. 154-183). Il avait été aidé dans ce travail par l'abbé Duine, le plus sérieux des guides. M^{me} Fawtier n'avait qu'à reprendre la méthode d'Oheix.

L'on trouvera ici quelques corrections et additions au texte publié par M^{me} Fawtier.

- | | |
|--------|---|
| § II, | 1. 2. <i>Ploemadiern</i> (sic). — c'est aussi la leçon du bréviaire parisien de 1472 et du texte des Blancs-Manteaux. |
| | 1 13. <i>quantam</i> ; ms. : <i>quando</i> . — <i>quantam</i> est un non sens. |
| § III, | 1. 5. <i>refectionem</i> ; ms. : <i>reffectionem</i> . |
| | 1. 10. <i>superabundantiam</i> ; ms. : <i>superhabundantiam</i> . |

- § III, 1. 12. *cum tota familia* ; ms. : *cum tota familia sua*.
1. 13. *Evangelii* ; ms. : *Evangelii*. — *Évangeli* est un barbarisme.
1. 19. *procedens* ; ms. : *procidens*.
- § IV, 1. 2. *proesumpsisset* ; ms. : *presumpsisset*. — Il eut fallu rétablir *præ* —.
1. 4. *piscem sanatam praecepit* ; ms. : *piscem sanatum precepit*. — *piscis* est masculin. — nous ne relèverons plus par la suite les autres *a e*.
- § V, 1. 8. *archiepiscopum* ; ms. : *archiepiscum*.
1. 9. *dioecesim* ; ms. : *dioesesim*.
- § VII, 1. 8. *sicut* ; ms. : *ut*. — ici, et dans l'autre texte du f° 64.
- § VIII, 1. 2. *Winuwaleo* ; ms. : *Uuinuualeo*.
1. 4. *dioecesim* ; ms. : *dioesesim*.
1. 12. *Grazdrono* (sic).
1. 13. *silvas* est au-dessus de la ligne après *et*. La place des copules indique que le texte a souffert.
- § IX, 5^e l. avant la fin *emanere* ; ms. : *emanare*. — *emanere* est un barbarisme.
- § X, p. 43, 1. 1. *Occeano* (sic). — les vers sont disposés dans le ms. comme dans l'imprimé.
1. 12. *praecordis* ; ms. : *præcordiis*.
1. 19. *ammonuerat ad Dei.* ; ms. : *ammonuerat scilicet ad Dei*.
1. 35. *differentem* ; ms. : *defferentem*.
- p. 44, 1. 13. *pedetentium* ; ms. : *pedetentim*. — *pedetentium* est un barbarisme.
- § XI, 1. 1. *nonnula* ; ms. : *nonnulla*.
1. 5. *prefactum* ; ms. : *prefatum*.
- p. 45, 1. 12. *nonnuli* ; ms. : *nonnulli*.
- § XII, 1. 2. *foenore* ; ms. : *fenore*. — Il ne fallait pas changer le texte.
1. 3. *presentendum* ; ms. : *presentandum*. — *presentendum* est un barbarisme.
- § XIV, p. 47, 1. 3. *coram fuisti* ; ms. : *coram quibus fuisti*.
- § XV, 1. 1. *oculis* ; ms. : *occulis*.

§ XV,

1. 2. la référence aurait du être renvoyée en note ; ce n'est d'ailleurs qu'une très lointaine réminiscence du passage de s. Paul : *induimini Dominum Jesum Christum*.
1. 16. *Tugdual* ; ms. : *Tudgual*. — Les deux formes sont d'époques très différentes, et la forme *Tudgual* du ms. est beaucoup plus ancienne.
- p. 48, l. 1. *condicito* ; le ms. donne *condicto* (et non *condisto*) qui est bon.
1. 7. *pretiosi* ; ms. : *preciosi*.
1. 17. en marge le chiffre 2.
1. 20. *que*, *e* est cédillé ; il fallait donc lire *quæ*.
1. 26. *coram populo verecundaretur* ; ms. : *coram populo ferre verecundaretur*.
- p. 49, l. 7. *incurisse* ; ms. : *incurrisse*. — Cf. infra l. 18 : *incurristi*.
1. 30. les vers sont confondus dans le texte.
1. 37. *veridio* ; ms. : *veridico*.
- p. 50, l. 16. *proefatum* ; ms. : *prefatum* — c'est un *æ* qu'il aurait fallu rétablir.
1. 37. *imburim* (sic) ; *vole* (sic). — *imburim* est inexplicable. Du Paz n'a pas compris ce mot, non plus que *vole* (*vola*, *volæ* paume de la main) sans quoi il aurait écrit *volæ*, que M^{me} Fawtier aurait dû rétablir.

§ XVI,

1. 9. *Corae* ; ms. : *Coroe*. — Le ms. donne une forme identique à celle que donnent les chartes et pouillés.
1. 12. *capi cepore* ; ms. : *capi cepere*.
1. 16. *clare voce* ; ms. : *clara voce*.
1. 19. *frustatis si* ; ms. : *frustratis se*.
1. 21. *frvola* ; ms. : *frivola*.
- p. 52, l. 6. *sibi*, la tache mentionnée à la n. 1, couvre ce seul mot qui est illisible.
1. 13. *iniquissime* ; ms. : *iniquissimæ*.
1. 16. *eripatur* ; ms. : *erigatur*.
1. 21. *emisciclum* ; ms. : *emisciclium*. — ce mot est cité p. 51, l. 14 (ablatif pluriel : *emici-cliis*) ; ce sont les demi-anneaux que l'on rapproche et rive ensemble pour former les fers d'un prisonnier (hemi-cyclia).

- § XVI, 1. 27. *in tribulatione sue* ; ms. : *in tribulatione sua*.
1. 37. *roboantem* (sic). Il faut lire *reboantem* (cf. *vita Ronani*, § 12, *reboando Christi magnalia*).
- § XVII, 1. 3. *Ad huc* ; ms. : *Adhuc*.
1. 4. *alique* ; ms. : *aliquæ* (e cédillé).
1. 10. *exterrarum* ; ms. : *exterarum*.
1. 16. *cerici* ; ms. : *serici*.
1. 31. *omnium mesereri* ; ms. : *omnium que mesereri* (sic).
- p. 54, 1. 6. *paralitico in oromate* ; ms. : *paralatico inotomate* ; le second mot est au-dessus de la ligne ; dessous la ligne il y a *moromate*. Du Paz n'a pas compris, il a transcrit deux lectures possibles, parmi lesquelles, il choisirait ultérieurement. Il faut lire *in oromate*, forme très rare du mot *horama*, *orama* = vision. Le texte correspondant des ms. voisins de Dom Plaine donne *in visione* (grec ὄραμα ; ὀραματιζομαι se trouve dans les Septante). v. *infra*, p. 55, l. 31.
1. 7. *Tunc* ; ms. : *Tu ne*. — La phrase donnée dans le papillon qui forme le f° 68 ne fait pas partie de notre texte ; c'est le titre du §, qui, comme dans Dom Plaine (§ XVII), commence deux lignes plus haut : *Nocte vero insequenti*.
1. 25. *luci* ; ms. : *lucis*. — *Jam lucis orto sidere* est le premier vers de l'hymne de prime au bréviaire romain.
1. 27. *conventionis* ; ms. : *conventione*.
1. 30. *hoc* ; ms. : *hac*.
- p. 55, 1. 6. *exprobabilis* ; ms. : *exprobrabilis*.
Tunc ; ms. : *Tu ne*.
1. 7. *transcendere* ; ms. : *trans scendere*.
1. 18. *ciria* ; ms. : *circa*.
1. 24. *malesuadae* ; le ms. donne *malesuada* ; il faut lire *malesuadæ*. — *corrigibiles* (sic). il faut lire *corrigibilis*. Le texte semble douteux.

§ XVII, l. 31. Du Paz a mis *in oromate* sur la ligne, *indentem* est en marge ; *valuerit* a été rayé et remplacé par *viduerit* qui le suit. On voit que Du Paz a eu du mal à lire son texte (cf. *supra* p. 54, l. 6).

p. 56, l. 5. *perhinniter* ; ms. : *perhenniter* (1).

Un certain nombre de mots rares devaient être expliqués ; tout le monde n'a pas à sa disposition le glossaire de Du Cange ou d'autres instruments de travail du même genre. Au § XI, p. 45, l. 11, le terme *occare*, qui au sens propre signifie herser, a ici le sens, signalé par Du Cange, de sacrifier, tuer. A défaut d'explication, on est tenté, à première vue, d'y voir une fausse lecture pour *occidere*. Le mot *cicinnnum* (p. 45, l. 21) est très rare. Du Cange n'en cite qu'un seul exemple qui ne lui a pas permis de préciser le sens « vestis, ornamentum, fasciola » ; ici, aucun doute : c'est un ornement de tête. Au § XV, l'expression *apocrisarius ecclesiæ*, qui se trouve aussi au § XV de Dom Plaine, demandait un commentaire ; *apocrisarius* désigne généralement le mandataire, le délégué ; ici c'est le prêtre délégué pour assurer le service religieux et l'administration de la paroisse desservie dans la cathédrale ; c'est le *vicaire perpétuel* (2) ; p. 49, l. 2, *incenata* est encore un mot très rare ; Du Cange renvoie au verbe *incaeniare*,

(1) Il y a certainement d'autres erreurs que je n'ai pas relevées, n'ayant pu procéder à un long examen du manuscrit ; c'est ainsi que pour *impartiret*, p. 49, l. 16, je n'ai pas relevé si telle était la leçon du ms. ; quoiqu'il en soit, ce mot est incompréhensible, et il faut lire *impertiri*, comme dans le passage de la Bible (Tobie, VI, 7).

(2) A Quimper, ce vicaire perpétuel a disparu de fort bonne heure, puisque dès 1296 la paroisse de la cathédrale était partagée en sept petites paroisses ou chapellenies, les quelles continuèrent à être desservies dans la cathédrale. Il en fut de même à Saint-Pol-de-Léon, où on constitua sept vicariats, tous desservis aussi à la cathédrale. A Vannes, au contraire, l'institution du vicaire perpétuel dans la cathédrale subsista jusqu'à la Révolution.

« stupere, cessare » ; l. 35 le mot *coessentibus*, participe d'un verbe *coesse*, « simulesse », est encore un mot quasi inconnu ; p. 50, l. 9, *eptatico dierum curriculo*, le septième jour, § XVI, p. 51, l. 14, *emicicliis boiarum* répété p. 52, l. 21, (1), § XV in fine, *gazophilacium*, le tronc du temple de Salomon, § XVII, *zabulus* le diable, les mots grecs, *cleptes* voleur, *cleptim* en volant, *onomata* les noms, *orama*, vision (2), *soma*, le corps (3), *exomologesis*, confession, *apostatica cogitatio*, *aposta suggerente*, *apostatico cogitatu*, les pensées sataniques et le Démon qui les suggère, *agalmatha* les statues, et enfin *sancto Pneumati*, le Saint-Esprit (4), tous ces mots méritaient un commentaire.

Il s'imposait ensuite d'indiquer les emprunts à l'Ecriture Sainte et aux textes liturgiques ; on en trouvera un certain nombre dans l'édition de Dom Plaine, pour les chapîtres communs à ce texte et à celui de Du Paz. Au § VII, *ut erat columbinæ simplicitatis et serpentinae prudentiæ* est un emprunt à saint Mathieu, x, 16 (*estote ergo*

(1) Sur ce mot, v. *supra* notre addit. à la p. 51, l. 14.

(2) Sur ce mot, v. *supra* notre addit. à la p. 54, l. 6 et à la p. 55. l. 31.

(3) Sur ce mot, dans l'hagiographie bretonne, v. Duine, *Memento*, p. 83, n. 4.

(4) Sur ce mot dans l'hagiographie bretonne, v. Duine, *Memento*, p. 52, n. 2. — M^{me} Fawtier ne se doute pas que, dans une *vita*, tout doit être étudié : au § XVII l. 12, le voleur de soie, — qui est un léonard — est donné comme *filius Belial*, c'est-à-dire un impie, un mécréant, un bandit de la pire race, expression empruntée à la Bible, (*Juges*, xix, 22, *Rois I*, II, 12). L'auteur de la rédaction Dom Plaine n'a pas compris cette expression ; il a cru qu'il s'agissait du fils d'un certain Belial, et comme il trouvait le nom du père du voleur, il a cru qu'il fallait aussi donner un nom au voleur ; il lui a fabriqué le nom *Rapsadulus*, latin macaronique dérivé de *rapere*, et il écrit *Rapsadulus, cleptis, filius Belial, inter et ceteros venit*. Ce détail est amusant, mais l'erreur de la rédaction Plaine a l'avantage de confirmer, de façon indubitable, que cette rédaction dérive du texte Du Paz.

prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ). Le mot *septemplex* au § x, p. 43, l. 10, est un emprunt à l'Ecclésiaste, xx, 14 (1). Les lignes 18 et 19 du § x sont une broderie sur un passage très connu de l'épître I de saint Pierre, v, 8-9: *Sobrii estote et vigilate quia adversarius vester diabolus, tamquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret, cui resistite fortes in fide*. Au § xii, p. 45, nous avons une allusion très lointaine à l'évangile des talents (Mathieu, xxv, 14). Le § xv, p. 49, l. 8, reproduit le début de l'introït du dimanche dans l'octave de la nativité : *dum medium silentium tenerent omnia et nox in suo cursu medium iter haberet*, passage qui avait été emprunté, avec une faute, à la Sagesse, xviii, 14, *Cum enim quietum silentium contineret omnia et nox in suo cursu medium iter haberet* (2). Au même chapitre, p. 50, l. 19 et seq. *Fides tua te salvam fecit* est un emprunt à l'Evangile (Mat., ix, 22, Marc., v, 34, Luc., vii, 50) ; *quodcumque patrem in nomine Jesu petierit*, est une réminiscence de saint Jean, xiv, 13, xvi, 23. La fin du § xv a tiré le mot *gazophilacium* et l'épisode de la veuve, de saint Luc, xxi, 1 : *vidit eos qui mittebant munera sua in gazophylacium divites, vidit autem et quandam viduam pauperculam mittentem æra minuta duo*. Au § xvii, p. 54, l. 25, *Jam lucis orto sidere* est le premier vers de l'hymne de prime du bréviaire romain, hymne attribuée à saint Ambroise ou plus probablement à saint Grégoire.

(1) Les l. 27-29 de la p. 43 au même §, paraphrasent le psaume 144, 18-19 : *Prope est Dominus omnibus invocantibus eum, omnibus invocantibus eum in veritate. Voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet et salvos faciet eos*.

(2) Quelques lignes plus bas, la phrase *Omni petenti te tribue et ne avertas faciem tuam ab ullo paupere ; si multum tibi fuerit habundanter stude, si exiguum fuerit, illud etiam exiguum impertiri stude*, provient de Tobie iv, 7-9.

IV

Le texte devait être étudié au point de vue littéraire et surtout au point de vue du vocabulaire. Telle était l'opinion d'Oheix qui était l'élève de l'abbé Duine. Or il y a dans ce texte un nombre considérable de termes pédants, de formules curieuses, les formules pour désigner la succession des jours par exemple. Si M^{me} Fawtier avait examiné son texte à ce point de vue, en s'aidant des recherches de l'abbé Duine, elle aurait fait très facilement une découverte bien curieuse : L'auteur de la *vita Chorentini* est celui qui a écrit la *vita Ronani*; même style, mêmes expressions, même vocabulaire (1). Le relevé des expressions communes aux deux textes le démontre péremptoirement : le mot *clima* que l'abbé Duine disait être le tic littéraire de l'hagiographe de saint Renan, se retrouve dans notre *vita* (§ xv, p. 48, l. 14) ; il y a d'autres expressions chères à notre auteur et qui sont aussi des tics : *Tunc temporis*, *Nec mora*, *supradictus*, *præfatus*, *sæpedictus*, *antefatus* qui émaillent le texte des deux vies. Le terme *archimandrita Chorentinus*, le mot *tripudiare*, notés comme curieux par l'abbé Duine, se retrouvent aussi dans notre *vita* (§ x, l. 13, § xvi, p. 52, in fine) ; d'autres mots pédants sont communs aux deux textes ; *famina*, paroles (Chor., x, p. 44, l. 27. Ron. § 3), *zabulus* (Chor., § xvii, l. 13, Ron., § 8 et 9), *insomate* (Chor., § xvii, p. 54, l. 19, Ron., § 10), *intercapedo* (Chor., § x, p. 43, l. 31, Ron., § 11), *separ* (Chor., § xvi, l. 10. Ron., § 9), *[remeare] ad propria* (Chor., § xvii, l. 21, Ron., § 8), *nequitia perurgente* (Chor.,

(1) Je veux rendre à l'abbé Duine ce qu'il lui appartient. Or c'est la n. 1, p. 102 du *Memento*, qui m'a, dès la lecture du texte de M^{me} Fawtier, ouvert la clef du mystère, si tant est qu'après cette note, il pouvait subsister un mystère pour quiconque lirait le texte Fawtier.

§ XVII, l. 14), *tristitia perurgente* (Ron., § 4), *molimen* (Chor., § XVII, p. 55, l. 8, Ron., § 2 et 9), *cleptes* (Chor., § XVII, Ron., § 5 et 9), *actutus* (Chor., § XVII, p. 55, l. 27 Ron., § 15), etc., etc.

Des phrases entières sont reproduites dans les deux textes : *evolutis paucorum diebus curriculis* au § XV, p. 49, l. 19, repris deux fois sous une forme un peu différente au même §, se retrouve deux fois dans la *vita Ronani* sous la même forme, § 3 et § 9. Notre *Dei cultor specialissimus* § XV, p. 48, l. 1, est le *fidei cultor specialissimus* de la *vita Ronani* § 1 (cf. le *sacræ legis cultor* du § 2). *aromatica fragrantia* au § XIII rappelle *sanctæ fragrantiae timiamaterium* § 9. *Tua sunt hæc, tua, Christe, magnalia*, au § XV in fine, correspond à la *vita Ronani* § 6 : *Tua sunt, tua hæc mirifica, Domine, magnalia*. (*Magnalia*, mot chéri de notre auteur, Ron., § 11 et § 12). *Sanctus cujus in præcordiis almus cluebat spiritus*, § X, p. 43, l. 12, a son équivalent dans *Ronanus cujus in præcordiis almus cluebat spiritus*, § 6 ; *Noctis vero.... ingruente conticinio.... cui membra soporato in ipsius noctis galicinnio....* § XVII, p. 54, l. 36 (cf. § X, p. 43, l. 10) se retrouve dans la *vita Ronani* § 10 : *Noctis ingruente conticinio membra leto locat soporifero ; circa vero noctis ipsius gallicinium. Qui vocem emittens pro dolore lachrimabilem*, p. 55, l. 14, est identique dans saint Ronan, § 10. Au § XV, p. 49, l. 18-20, une phrase rappelle de très près celle de la *vita Ronani* § 4 : *tristitia te non modica perurgente nec immerito, sed tristitia tua vertetur in gaudium*. N'oublions pas, enfin, le nom de Quimper, *Confluentia*, commun à nos deux *vitæ*. *Ore rabioso* est dans les deux textes (Chor., § XVI, p. 52, l. 1, Ron., § 6, cf. *rabiosorum canum* dans ce même §) (1).

(1) Il est fort probable que ces formules répétées sont des réminis-

Il n'y a aucun doute, la *Vita Chorentini* et la *Vita Ronani* sont du même auteur (1). Si M^{me} Fawtier avait étudié son texte au point de vue littéraire elle serait arrivée très facilement à cette conclusion : cette conclusion précise nos données sur l'hagiographie cornouaillaise. L'auteur est un chanoine de la cathédrale de Quimper. Il est très attaché à sa basilique (*basilica* dans les deux vies) ; il y place non seulement les miracles posthumes de saint Corentin mais aussi ceux de saint Ronan, et dans les deux vies il cite des miracles qu'il a connus personnellement.

L'on possède un autre fragment du même auteur, c'est une pièce du cartulaire de Quimper, qui porte le n° 13 dans l'édition donnée par l'abbé Peyron. Ce passage semble avoir fait suite à la *vita Chorentini* de Du Paz ; c'est le résumé de toutes les donations qui furent consenties au chapitre ; mais ce n'est pas l'énumération indigeste d'un terrier, l'auteur relate les faits qui ont incité les donateurs, raconte le miracle du comte Alain, atteint d'une maladie d'yeux, conduit par son épouse implorer l'intervention de saint Corentin et guéri immédiatement.

cences qui hantaient l'esprit de notre auteur. Des recherches permettraient de savoir où notre auteur a puisé ces formules. D'autres, que l'on ne retrouve pas dans la *vita Ronani*, sont très jolies : *illucente aurora*, § ix. l. 10, *ut primum terris redditus dies effulsit*, § xvi, p. 52, l. 28, *cum sol occideret et noctis pallor adesset*, § xvii, p. 54, l. 35 ; notre auteur a tout un bagage d'expressions pour désigner la succession du temps. Il se peut que ce bagage lui vienne d'un recueil, comme on en possédait au moyen âge.

(1) Le fait que ces deux vies sont du même auteur permet de décider qu'il n'y pas eu, contrairement à ce que dit M^{me} Fawtier, un *liber miraculorum sancti Chorentini* (p. 36-37). La *vita Chorentini* a été écrite par le même auteur avec ses miracles, comme la *vita Ronani*. Malheureusement, de la *vita Chorentini* écrite par l'auteur de la *vita Ronani*, nous avons que des fragments. — On comprend pourquoi, nous avons dit *supra*, que le miracle de saint Corentin auquel la *vita*

Les phrases sont joliment tournées, il y a des recherches de style, et l'on retrouve les expressions aimées de notre auteur ; un seul paragraphe suffirait pour reconnaître notre hagiographe :

Alanus igitur consul, Benedicti comitis filius, cum in Leonenses, qui fines regionis sue nocitura sibi temeritate invaserant, ad bellum properaret, votum vovit Domino sanctoque Chorentino ut, si, victis hostibus, ad propria remearet, terras S. Chorentini sine dilatione ampliaret. Leonensibus igitur victis, cum predictus consul ad ecclesiam S. Chorentini in confluentia venisset, haut immemor voti, juxta illud dicentis psalmographi *correte et reddite* (1), quamdam tribum nomine Lesbuzgar.... dedit.

L'on a déjà remarqué plus haut l'expression *ad propria remeare* que l'on retrouve ici ; *votum vovit, victis hostibus victor* sont les allitérations habituelles de notre

Ronani fait allusion (la reine dévorée par les chiens et sauvée par le saint), devait appartenir à notre *vita Chorentini*. — M^{me} Fawtier fait erreur en écrivant, p. 36, que la *vita Ronani* se retrouve dans le cartulaire de Quimperlé du XII^e siècle (ce qui aurait permis de dater cette *vita*). Dom Lobineau, a cité, II, col. 97, un passage de la *vita Ronani* (ou plutôt quelques fragments, comme le révèlent les points de suspension) emprunté, dit-il lui même, *ex ms. codice abbatiæ Kemperelegiensis*, à un ms. qui appartenait à l'abbaye de Quimperlé. S'il avait emprunté ces fragments au cartulaire de Quimperlé, il aurait écrit *ex cartul-Kempereleg*.

MM. Maître et de Berthou, dans leur édition du *cartulaire de Quimperlé* (1902, p. 302), ont reproduit le passage de Lobineau et supposent que Lobineau l'a peut-être tiré du ms. de Dom Le Duc ; il vaut mieux admettre que Lobineau a copié un vieux livre liturgique. — Comme pour saint Corentin, nous avons pour saint Renan des vies abrégées de la vie primitive, ainsi celle que les Bollandistes ont publiée, AA SS. Juin, t. I, pp. 81-82 ; les longs développements et la pédanterie du vieil hagiographe furent jugés fastidieux, on a résumé et le bréviaire a été plus court.

(1) Psaumes, 75, 12.

auteur ; *in confluentia* est commun aux trois textes pour désigner Quimper ; *haut immemor sui voti* est une tournure aimée de notre hagiographe ; *psalmographus* est un de ces mots pédants qu'il recherche. La suite du passage fournit d'autres termes intéressants : *propalari* (cf. Ron., § 7), l'exclamation *Pro nefas* (cf. Ron., § 5), et l'adverbe amusant *unanimiter* (cf. Chor., § xv, p. 50), qui fait partie de la série des adverbes en *-ter* de la *vita Chorentini* (*cognoscibiliter, compassibiliter, lugubriter, lacrimabiliter, incunctanter, immisericorditer*, etc.)(1).

En réunissant tous les éléments que fournissent la *vita Ronani*, les parties anciennes de la *vita Chorentini*, et la pièce 13 du Cartulaire de Quimper, en utilisant les renseignements que l'archéologie pourrait livrer concernant la date où fut rebâtie la cathédrale romane de Quimper, on arriverait à des précisions sur l'époque de notre auteur. Ce ne peut être le but de ces quelques lignes.

*
* *

L'on voit par ce qui précède, combien le travail de M^{me} Fawtier, et le texte jadis découvert par Oheix et publié par elle, offrent d'intérêt. J'ajoute très simplement ces quelques notes au monument que M^{me} Fawtier a élevé à la mémoire d'Oheix. Je la prie d'accepter cette

(1) L'abbé Peyron, *Cartulaire de Quimper*, p. 37, n. 2, dit que cette pièce dut être composée peu après 1086. Elle ne saurait lui être beaucoup postérieure, car la comtesse Judith, morte en 1063, est dite *nostris temporis mulier religiosissima* ; il y a une invective très violente contre l'évêque Benoît mort en 1113, contre la comtesse Havoise morte en 1072 ; il n'en faudrait pas décider que cette pièce ait été écrite après la mort de ces personnages. Notre auteur est acerbe. Le prologue du texte Dom Plaine le prouve, il vise directement l'évêque de Cornouaille, et ce prologue me paraît avoir appartenu à la *vita prima*, les vies abrégées faites pour les bréviaires, n'auraient pas ajouté un prologue.

humble collaboration d'un autre élève du cours de notre vénéré maître M. Ferdinand Lot, élève qui venait rarement aux conférences, mais en a gardé aussi le fidèle souvenir. C'est une lourde tâche que de mettre au jour un travail entrepris par les héros que la guerre a fauchés. J'ai tenté, moi aussi, de publier les notes d'un camarade tué non loin de l'Argonne en février 1915; je n'en admire que davantage M^{me} Fawtier; elle est venue au bout de sa tâche; elle y a mis toute sa science, son cœur et sa piété; il faut l'en féliciter. Ceux qui ont connu Oheix, et tous les historiens, lui en seront reconnaissants.

J'évoquerai ici un souvenir de la guerre qui me permettra de demander des excuses pour la franchise de ma conclusion. En octobre 1918, j'appartenais à la division qui reprit aux Allemands ce coin terrible de Vienne-le-Château à Binarville. Un jour je rencontrai un ami d'Oheix, l'abbé Lemasson, aumônier de notre division et historien très avisé de la Bretagne, avec qui j'avais plaisir à m'entretenir. Il me dit que c'était dans ce secteur qu'Oheix était tombé, qu'il avait vainement cherché sa tombe; puis nous parlâmes de l'abbé Duine: le nom d'Oheix avait appelé sur nos lèvres celui de son grand ami. Oui, au nom glorieux d'Oheix, il faut mêler le nom de son maître aimé, que nous pleurons aussi. M^{me} Fawtier devrait mieux étudier les travaux de celui qui possédait à fond l'hagiographie bretonne. Si elle l'avait moins méconnu, si en même temps elle avait suivi les conseils judicieux qu'un autre ami d'Oheix, M. Joseph Loth, a maintes fois prodigués, son travail sur saint Corentin, déjà si remarquable, y eût encore gagné.

LARGILLIÈRE.

Première contribution à l'étude des
NOMS D'HOMMES ET DE LIEUX
DU CAP-SIZUN

I

L'importance de l'étude des noms de lieux n'a pas besoin d'être démontrée. La toponomastique nous renseigne sur la configuration et la nature du sol, sur les espèces animales, végétales, minérales même qu'il renferme ; souvent elle nous conserve la mémoire de certains événements et de certaines traditions importantes pour l'étude des mœurs. C'est l'auxiliaire indispensable de la linguistique, de l'archéologie et de l'histoire en y comprenant la géographie, physique et politique (1).

L'histoire est à peu près muette sur les Celtes avant le v^e-vi^e siècle de notre ère. L'archéologie fort heureusement nous renseigne dans une assez large mesure sur leur civilisation aux époques pré et proto-historiques, mais sur des points importants c'est en vain qu'on lui ferait appel.

C'est par les noms de lieux que nous pouvons connaître l'étendue et les limites de ce qu'on appelle l'Empire celtique, entre le vi^e et le iii^e siècle avant notre ère. Deux noms de lieux en *dânum*, terme essentiellement celtique (irlandais

(1) Cf. Longnon, *Les noms de lieux de la France, leur origine, leur transformation* ; 2^e édition, revue et augmentée par M. Maréchal, 1920, avant-propos, p. 30. Dans les quelques lignes qui accompagnaient sa liste des noms de lieux, M. D. Bernard se référait à cet important ouvrage. Il est regrettable que la partie qui concerne la Bretagne soit si défectueuse. Elle a été l'objet de justes critiques de la part de M. Largillière récemment dans la *Revue Celtique*.

dûn, citadelle, lieu fermé par des fortifications ; gallois *dî*, *dinas* ; — cf. en Bretagne, *Dinan*, *Dinard*) (1) nous prouvent que les Celtes ont occupé la Silésie.

Les noms de lieux sous leur forme primitive et sincère sont des témoins parfois du passé le plus lointain, aussi utiles à consulter que les immuables monuments mégalithiques de nos pays. Le nom de *nemet* conservé dans le nom de la forêt de Névet, si intimement lié à l'histoire de Locronan et de sa célèbre Troménie, nous rappelle une institution commune aux Celtes et aux Germains, celle du *nemeton*, sanctuaire dans les forêts, en relation très claire par sa forme, sa délimitation par des pierres debout en Irlande, avec les cercles de pierres néolithiques. Nos *minihys* bretons sont des *nemeta* christianisés (2).

Si l'étude des noms de lieux s'impose en tout pays, nulle part elle n'est plus indispensable et plus féconde qu'en Armorique. Nous y avons à compter, à l'époque historique, avec trois couches de populations et trois langues correspondantes : le Gaulois, le Gallo-Romain (langue latine parlée en Gaule) et le Breton apporté du v^e au vi^e siècle par les *Brittones* de l'île de Bretagne. Sur le Gaulois, seuls les noms de lieux connus par les écrivains de l'antiquité et ceux que le gallo-romain nous a conservés sous une forme latinisée peuvent nous renseigner, mais leur interprétation nous serait interdite sans le témoignage des langues néo-celtiques : gaélique d'Irlande, de Man et d'Ecosse, ou groupe *goidélique*, gallois, cornique, et breton-armoricain ou groupe *brittonique*. Il n'est pas inutile de faire remarquer que c'est le britton qui est le plus étroitement apparenté au gaulois ou celtique des Gaules.

Si nous savons par des témoignages historiques tardifs que

(1) Cf. *Cambon* : *Cambo-dunon*, mais sous une forme gallo-romaine.

(2) J. Loth, *Fanum et simulacrum dans la vie la plus ancienne de Saint-Samson* ; les *nemeta* celtiques, *minihys* bretons (*Revue archéol.* 1925).

les Brittons ont émigré en Armorique et y ont implanté leur langue, en revanche, sans les noms de lieux, nous ne saurions ni de quelle partie de leur île ils sont partis, ni jusqu'où s'est étendue leur langue, ni dans quelle mesure, dans la zone bretonnante même, elle s'est imposée aux indigènes gallo-romains. Le nom de notre Cornouaille est celui de la *Cornovia* insulaire, aujourd'hui Cornwall ; la *Domnonia*, qui s'étendait au VI^e-VII^e siècle du Couesnon à la rade de Brest, rappelle la *Dumnonia* insulaire, ou Devon. *Tréger* (Tréguier) est identique à l'arrondissement du Cornwall connu aujourd'hui sous le nom de *Trigg minor*, *Trigg major*, plus anciennement *Triger* avec un *i* bref devenu régulièrement *e* bref en breton ; c'est le *pagus Tricurius* de la vie de Saint-Samson, mieux en vieux celtique *Tricorio-s*.

Le *Bro-Weroc* (*Broerec* sous sa forme moderne) doit son nom au grand chef breton qui entama vigoureusement au VI^e siècle la lutte contre les Francs, *Weroc*, le *Warochus* de Grégoire de Tours. Le *Broweroc* primitivement comprenait tous les Bretons du Vannetais, depuis l'Ellé jusqu'à la Loire. Quand saint Félix de Nantes va intercéder pour ses ouailles auprès de Weroc, il le trouve à *Aula Quiriaca*, heureusement identifié par M. Quilgars avec Les-Guiriac en Piriac, près de Guérande. *Broweroc* est un nom de guerre. Ce sont les Bretons du Vannetais qui ont mené la lutte contre la domination franque depuis le VI^e siècle jusqu'aux victoires décisives de Nominoé et d'Erispoé, au milieu du IX^e siècle.

Nous ne saurions à peu près rien sur l'organisation du culte par les Bretons en Armorique sans les noms des lieux. Ils nous apprennent que la plupart de nos paroisses doivent leur nom à de saints personnages de l'île, émigrés ou non (1).

(1) J. Loth, *Les noms des saints bretons*. L'organisation du culte fondée sur les noms de lieux a été, cette année même, l'objet d'une remarquable thèse de doctorat de M. Largillière.

C'est aussi par eux que nous connaissons les divisions des paroisses, la nature de ces paroisses (*ploib, ploev, plou, plé, pleu, pla ; lann, trev, gwic, etc.*).

La plus grande extension de la langue bretonne ne nous est connue que par les noms de lieux. A la suite de M. d'Arbois de Jubainville, M. de Courson avait pris pour *criterium* les noms en *ac*. En effet, dans toute la Gaule de *langue française*, ces noms de lieux fort nombreux tirés de gentilices ou de *cognomina* latins à l'aide du suffixe *-acum* (celtique *âcon*) évoluent en zone romane, en Armorique, en *-é*, mais restent *-ac* en zone bretonnante, le breton conservant le *c* suivi d'une voyelle : *Victoriacum* a donné *Vitré* (*Vitry* en Champagne) ; *Aquiniacum* (*Aqiniacum*) a donné *Acigné* en Ille-et-Vilaine, mais *Aguénéac* (*Aguiniac*) dans le Morbihan. La liste de ces doublets est considérable. Ce que n'ont vu, ni M. de Courson, ni ceux qui se sont occupés depuis de cette question, c'est que dans cette zone bretonnante même, il y avait de nombreux îlots romans. J'ai prouvé, par l'étude des noms de lieux dans mon travail, *Les langues romane et bretonne en Armorique*, que toute la Bretagne où résonnait la langue bretonne, a été en réalité bilingue : romane et bretonne. Le roman a étouffé le breton du *x^e* au *xii-xiii^e* siècle dans la zone qui va du Couesnon quelque peu au-delà de Saint-Brieuc, pour deux raisons principales : d'abord les chefs bretons avec leur entourage guerrier, à la suite des victoires sur les Francs au *ix^e* siècle, s'établirent de préférence dans la zone plus riche de langue française des pays de Rennes et de Nantes, dans le pays poitevin de Retz, sans parler du Cotentin qui, à cette époque, était aux Bretons. C'est un hobereau des environs d'Auray, Rivoallon, qui fonda la baronnie de Fougères. Des alliances ne tardèrent pas à se nouer entre les familles des chefs et les familles princières de France ; avec elles pénétrèrent profondément chez les grands de Bretagne, la culture et la langue française. Dans le premier tiers du *x^e* siècle, l'élé-

ment breton fut fortement affaibli par suite d'une émigration générale des classes élevées de Bretagne en Angleterre et en France, qui ne voulaient pas se soumettre à la domination des Scandinaves victorieux grâce aux luttes acharnées entre les chefs indigènes. Beaucoup des émigrants ne revinrent pas ; ceux qui rentrèrent de France rapportèrent sans doute avec eux le goût des choses de France et du français.

La grande part prise par les Bretons à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie eut aussi pour conséquence, en raison de l'établissement de nombreux Bretons dans les pays conquis, alliés le plus souvent à des familles normandes et restés en relations avec leur pays d'origine, de contribuer à l'extension de plus en plus grande de la langue française en Armorique. Pour les mêmes raisons, le breton fit, aux mêmes époques, des pertes assez sensibles. On peut en conclure aussi que les côtes de la Manche, au moins jusqu'au delà de Saint-Brieuc, ont été moins fortement colonisées par les Bretons que les côtes vannetaises, en y comprenant la côte nantaise. La péninsule guérandaise n'a perdu le breton que lentement et plus récemment. Il y a peu d'années, on parlait encore breton dans quelques villages autour du bourg de Batz.

Dans la zone bilingue de l'Ouest, dont l'étendue était approximativement la zone bretonnante actuelle, le breton, langue des maîtres au IX^e siècle, loin des atteintes et des attractions de la culture française, étouffa le roman. Mais on a des preuves, par les noms de lieux, que l'extinction du roman y fut assez lente. Je me contenterai d'en citer un exemple très suggestif. A Séné, aux portes de Vannes, l'habitant s'appelle, en breton, *Senageu*, *Senegeu* ; les gens de Vannes, en français, l'appellent *Sénagot*. On peut en conclure, à coup sûr, que dans le *guic* ou bourg, on a parlé roman au moins jusqu'au VII^e-VIII^e siècle. *Senegeu* vient clairement de *Senac* (*Senacum*), forme sous laquelle les émigrants ont connu ce lieu ; au

contraire, *Séné* est l'aboutissement régulier *roman* de *Senacum*. *Séné* faisait partie du *pagus* de Vannes fortement occupé jusqu'au milieu du ix^e siècle par des garnisons franques.

Si l'étude des noms de lieux en Armorique est particulièrement féconde, elle y est aussi particulièrement difficile. Tout d'abord, on ne peut l'aborder sans une connaissance suffisante des lois principales de l'évolution du latin en français, dans la zone française et, parfois, dans la zone bretonnante. Mais ici on a à compter non seulement avec le latin, mais avec le breton. Un nom saisi par les Bretons au v^e-vi^e siècle n'évoluera pas comme s'il avait suivi sans obstacle l'évolution romane.

Quant aux noms de lieux purement bretons, il ne faut pas songer à en retrouver le sens, s'ils ne sont pas conservés dans la langue courante et ses dictionnaires, si on n'a pas une connaissance sérieuse de l'histoire de la langue bretonne et des lois auxquelles elle obéit ; mais, même dans ce cas, on se heurte partout à diverses difficultés, dont la principale est trop souvent l'incorrection ou tout au moins l'incertitude de la forme même des noms.

On peut dire, d'une façon générale, qu'en Bretagne, surtout bretonnante, le cadastre est une honte, un véritable coupe-gorge. La première chose à faire, qu'il s'agisse d'un nom de commune, d'un nom de village, d'un lieu-dit, d'un simple nom de champ, c'est de s'assurer de sa prononciation, de préférence chez les illettrés. Les gens plus ou moins lettrés du crû ont une tendance à faire de l'étymologie et trompent involontairement le lecteur en croyant l'instruire. Dernièrement dans un ouvrage sérieux, sous l'inspiration d'un habitant se piquant sans doute de connaissance linguistique bretonne, l'auteur expliquait le nom de la commune des Côtes-du-Nord *Plédauf* par *Pellân*, le plus lointain, parce que cette paroisse, aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord, était avant la Révolution dans l'évêché de Vannes et limitrophe de l'évêché de Cornouaille. Or, j'ai entendu cent fois prononcer ce nom ; on dit *Pèlann*, sans

aucune nasalisation de l'*a*, pour *Plèlann*. Il est vrai que cette prononciation ne s'accorde pas du tout avec la graphie officielle, fautive elle aussi : la graphie du moyen-âge est *Plelanff* : un scribe distrait ou myope a lu *u* à la place de *n*. A la société polymathique de Vannes, on expliquait récemment *Trussac*, nom officiel d'un quartier de Vannes, par *Trous*, bruit (c'est un quartier paisible). Je me suis assuré de la prononciation bretonne : on dit *Treu-zac'h*, nom des plus transparent : *treu* représente le moyen breton vannetais *tneu*, bas-vannetais *tnaou*, devenu *traou* et écrit *tro*, vallon, bas-fond. Quant à *sac'h* il indique une eau stagnante : c'est tout justement le cas du quartier de Trussac. Une mauvaise graphie peut être fâcheuse au point de vue historique. A en juger par la graphie officielle de *Grandchamp*, dans le voisinage de Vannes, cette commune, ou au moins le bourg, aurait été un de ces nombreux îlots romans, comme Séné, dont j'ai constaté l'existence en zone bretonnante : *ca-* initial, en effet, reste *ca-* en breton, mais devient *cha-*, *che-*, en français. On a bon nombre, en Bretagne, de dérivés du latin *campus* : c'est toujours *cam*, *camp* : *Guengam* (le champ blanc ou heureux), horriblement nasalisé dans le français *Guingamp*. Pour Grandchamp, la prononciation bretonne remet les choses au point : on dit *Gregam* pour *Gren-gam*, *Gran-gam* = *Grandi-campus*.

Une fois la forme correcte actuelle assurée, dans bon nombre de cas, on est réduit à l'impuissance, ou on s'expose à des erreurs, si, pour des mots dont le sens est douteux ou oublié, on n'a pas de forme ancienne. Il ne faut même pas se fier aux formes courantes, de sens clair en apparence. C'est ainsi que le nom propre *Cozic* paraissait devoir s'interpréter comme un diminutif de *Cos*, *Coz*, vieux. Or, M. Bernard a relevé pour *Cozic*, en 1426, la forme fort intéressante *Cozvic*, identique pour le sens à Vieux-vy d'Ille-et-Vilaine : le Vieux-bourg (cf. Vieux-Bourg-Quintin). A ce propos, une remarque préliminaire s'impose : en Bretagne, comme en Cornwall, un grand

nombre de noms de personnes sont en réalité des noms de lieux : on mettait le prénom devant le nom du village et c'est ce dernier qui devenait le nom : Jean de Cozvic était, en breton, *Yann Cozvic* sans aucune préposition ; les prénoms de ses enfants variaient : *Cozvic* devenait le nom de famille immuable. En Cornwall, les trois quarts des noms de famille commencent par *Pen, Ros, Tre*.

Des noms d'agglomérations importantes ont été odieusement maltraités. *Auray* devrait s'écrire *Alré* ; Châteaulin, *Castellin* (prononciation bretonne) pour *Castel-nin* ; *Audierne* devrait s'écrire *Goezien* (en breton *Goyen*) (voir plus bas *Gouyen*).

Plouenan paraissait s'expliquer convenablement par la forme du xvi^e siècle, *Ploue-Wenan, Gwenan*, étant un nom de sainte eu Galles. Or la forme de 1380 est *Ploe-Benoan*. *Benoan* est un nom de saint bien connu en Galles et en Irlande : en gallois *Benwyn*, qui est en breton *Benoen* ; en irlandais *Benén*. Le nom est d'origine latine : *Benignus*, devenu *Benegnus*, avec *e* fermé, lequel donne en gallois *wy*, en breton *oe, oa* ; *cêra*, cire, a donné, en gallois *cwyr*, en breton d'abord *coer* puis *coar* (excepté dans le vannetais qui a toujours *coer*) : voir plus bas *Trevenan*.

Kermaden, en Goulien, semble bien conserver *Maden*, dérivé de *mad*, bon. Mais M. Bernard a relevé une forme de 1540 : *Ker-madezen*. Pas de doute : *Madezen* est le vieux breton *Mat-wethen*, qui combat bien (1) : cf. *Madezou, Madezo* qui remonte par une série de formes que nous connaissons au vieux breton, *Mat-bidoe* en 895, *Mat-vedoe* en 913, *Madezoy* en 1434, *Madezou* en 1430 (2).

Comme on le verra, l'absence de formes anciennes, dans quelques cas, ne nous a pas permis de conclure. Il eût fallu, lorsque la prononciation actuelle est connue, donner une

(1) Au ix^e siècle, *Mat-wethen* ; en 913, *Mat-guethen*.

(2) J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p, 109, 219-220.

transcription phonétique : on aurait pu adopter les caractères employés à cet effet par les *Annales de Bretagne*. C'est un *desideratum* qui sera sans doute exprimé. On pourra lui donner satisfaction à l'avenir, malheureusement toutes les imprimeries ne possèdent pas les caractères en question. En tout cas, chaque fois que cela a été possible, M. Bernard s'est assuré de la prononciation, quand le sens y a été intéressé.

M. Bernard a recueilli, comme on le verra, les formes antérieures à l'époque actuelle chaque fois qu'il l'a pu. Comme il est de la région du Cap-Sizun, qu'il en connaît bien la langue, il a donné le sens courant des noms étudiés. Il s'est appliqué aussi à recueillir les traditions qui s'y rattachent. Si les noms de lieux nous révèlent des usages, des traditions, des institutions mêmes disparues, bien interprétés, il y en a qu'ils détruisent. A *Trouzent* on trouvera l'origine réelle du nom de la *Baie des Trépassés*, qui a donné naissance à toute une littérature des plus lugubres. En breton, c'est *Boë an Anaon*, la baie des âmes (des trépassés). Or, nous dit M. Bernard, le nom sincère était *Boë an Aon*, la baie de la rivière, nom bien justifié, la rivière centrale du Cap-Sizun se jetant à la mer anciennement en cet endroit. En Plogoff, le cadastre donne : *Parc Lesnaon* ; *Lesnaon*, cour de la rivière, n'a pas eu la même fortune que la baie.

S'il avait existé un *Dictionnaire topographique du Finistère*, notre tâche eût été singulièrement facilitée dans plusieurs cas. C'est une lacune que le savant archiviste du département, M. Waquet, devrait bien combler.

La liste des noms de lieux avec leurs formes, modernes et anciennes, a été dressée par M. Bernard. Tout ce qui concerne les légendes, souvenirs historiques, traditions attachées aux noms de lieux, lui sont dûs. Je suis responsable de l'interprétation lexicographique et linguistique.

Comme le titre l'annonce, M. Bernard se propose de conti-

nuer ses recherches sur les noms de lieux de la zone qu'il connaît si bien.

Ce sera, comme il est permis d'en augurer dès maintenant par le présent travail, une nouvelle et utile contribution à la connaissance de la langue, de l'histoire et des traditions bretonnes.

J. LOTH.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LII

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations
et de la chronique de la Société archéologique en 1925

	PAGES
LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.	3
ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS	16
SÉANCE DU 29 JANVIER.	III
Le calvaire de Nestavel-Bihan en Brennilis. — Les séjours de Flaubert à Concarneau. — Les voyages de Jacques Cartier. — Date de naissance de l'évêque René du Louët. — <i>La Mort en Basse-Bretagne</i> , étude par M. Pérennès. — Présentation de dessins de M. Jullien. — Communication de M. Largillière sur l'archidiacre Bridieu, de Beauvais, exilé à Quimper en 1690. — Ouverture d'une souscription pour l'achat du tombeau de Troïlus de Mondragon. — Publications reçues.	
CHRONIQUE : Les <i>Mémoires</i> de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (<i>La topographie du culte de saint Gildas ; la mort de Salomon, roi de Bretagne</i>). — L'origine païenne et préhistorique des <i>minihys</i> . — Tremblements de terre en Bretagne.	VI

SÉANCE DU 26 FÉVRIER IX

Décès de M. le pasteur Jenkin Jones. — Classement de Monuments historiques. — Incendie du clocher de Saint-Jean-du-Doigt. — Présentation de divers dessins. — Publications reçues.

ANNEXE : Rapport financier annuel. XII

SÉANCE DU 26 MARS XIII

Décès de M. le vicomte Charles de Jacquelot du Boisrouvray. — Présentation de documents relatifs à Laënnec. — Démarches relatives au sort des collections de Kernuz. — Communication de M. l'abbé Rolland sur des vestiges gallo-romains à Tourroussel dans la commune du Bourg-Blanc. — Présentation de photographies anciennes de costumes bretons. — Communication d'une charte de 1297 intéressant la famille de Coëtlosquet. — Présentation de livres nouveaux. — Publications reçues.

ANNEXE : Le tombeau de Troïlus de Mondragon par L. Le Guennec (1 planche) XVII

SÉANCE DU 30 AVRIL XXI

Le livre d'or de Frédéric Le Guyader. — Le calvaire de Coatquéau en Scrignac. — Classement de la place de Locronan. — Présentation d'une gravure représentant Olivier Jégou de Kerlivio, évêque de Tréguier. — Publications reçues.

CHRONIQUE : Brest au XVIII^e siècle d'après le livre de M. l'abbé Saluden sur l'abbé Claude Laporte. . . XXIII

SÉANCE DU 28 MAI. XXV

Précisions relatives au calvaire de Coatquéau et au classement de la place de Locronan. — Décès de MM. A. Trévidic et H. Tréal. — Décision du Conseil général en vue de l'achat du tombeau de Troïlus de Mondragon. — Don de monnaies romaines par le barde Rolland, de Guerlesquin. — Présentation d'autres monnaies romaines trouvées à Kerilien en Plounéventer.

CHRONIQUE : La géographie linguistique de la Basse-Bretagne XXVII

SÉANCE DU 25 JUIN. XXIX

Décès de M. Chabay. — M. le colonel Dizot commandeur de la Légion d'Honneur. — Discussion et vœu concernant les changements des noms des rues. — La souscription Troïlus de Mondragon. — Communication relative à la famille de Coataudon. — Le doctorat-ès-lettres de M. R. Largillière. — Les *Mémoires* du Congrès de Saint-Brieuc de l'Association bretonne. — Présentation de croquis de M. Surel. — Publications reçues.

SÉANCE DU 30 JUILLET XXXIII

Compte rendu de l'excursion du 28 Juin. — Classement du cimetière de Plounéour-Ménez. — Présentation de dessins de M. Surel. — Communication sur le baptême d'un filleul de la ville de Quimper. — Contribution de la " Sauvegarde de l'art français " au rachat du tombeau de Troïlus de Mondragon. — Publications reçues.

CHRONIQUE : Les <i>Mémoires</i> de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. — Saint Tugen et son église.	XXXV
---	------

SÉANCE DU 29 OCTOBRE.	XXXVII
-------------------------------	--------

Décès de MM. le Dr Rouxeau et le Comte de Carné. — Inscription de monuments sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. — Vœux relatifs à l'ossuaire d'Ergué-Gabéric et à la chapelle de Saint-Fiacre en Riec. — Trouvaille d'urnes de l'époque gauloise à Tréboul. — Communications de M. Jullien, concernant l'église de Goulven et la chapelle de Locmazié du Drennec. — Don par M. Jarno d'une hache de bronze trouvée à Saint-Kouarc'h, en Plonévez-du-Faou. — Présentations de diverses publications récentes. — Notes sur les alliances des familles de Keroulas et de Kerguvel. — La souscription Troilus de Mondragon. — Don par M. Ernest May d'une photographie d'une toile de Danloux représentant Mgr de La Marche. — Découverte d'une fresque décorative du ^{xvii}^e siècle dans une maison de la rue Elie-Fréron à Quimper.

ANNEXE : Menhirs à légende, par A. Jarno	XLII
--	------

CHRONIQUE. — Bibliographie ; classements de monuments	XLIII
---	-------

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE	XLV
---------------------------------	-----

Décès de M. Ernest May, bienfaiteur du musée. — Travaux malencontreux à l'église de Pont-Croix. — Le prochain congrès des Sociétés savantes. — Le manoir de Trébodennic en Ploudaniel. —

Le voyage de Mignot de Montigny en Bretagne. —
Présentation de dessins exécutés vers 1830 par
A. Mayer, de Brest. — Note sur l'intendant de la
marine Paul-Jules de la Porte-Vezins. — Publica-
tions reçues.

ANNEXE : Un hommage aux vieux saints bretons, par
H. Waquet XLIX

SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE LII

Inscription du clocher de Beuzit-Conogan sur
l'Inventaire supplémentaire des Monuments histo-
riques. — Vœu relatif à la réparation du clocher
Saint-Michel de Quimperlé. — Projet d'une carte
préhistorique et archéologique du Finistère. —
Polémique relative à *Saint-Corentin et ses vies
latines*. — Création de la Société Laënnec à Quim-
per. — Communications relatives à Laënnec et au
Dr Rouxau. — Les côtes du Finistère à la fin du
moyen âge. — Présentation de dessins de
M. Surel, donnés au musée par l'auteur. —
Election du bureau.

ANNEXE : Les “ vies ” latines de Saint-Corentin ;
additions et rectifications apportées par M^{me} Fawtier-
Jones à l'article de M. René Largillière LVI

Souscription ouverte pour l'achat du tombeau de
Troilus de Mondragon. Liste des souscripteurs. LVIII

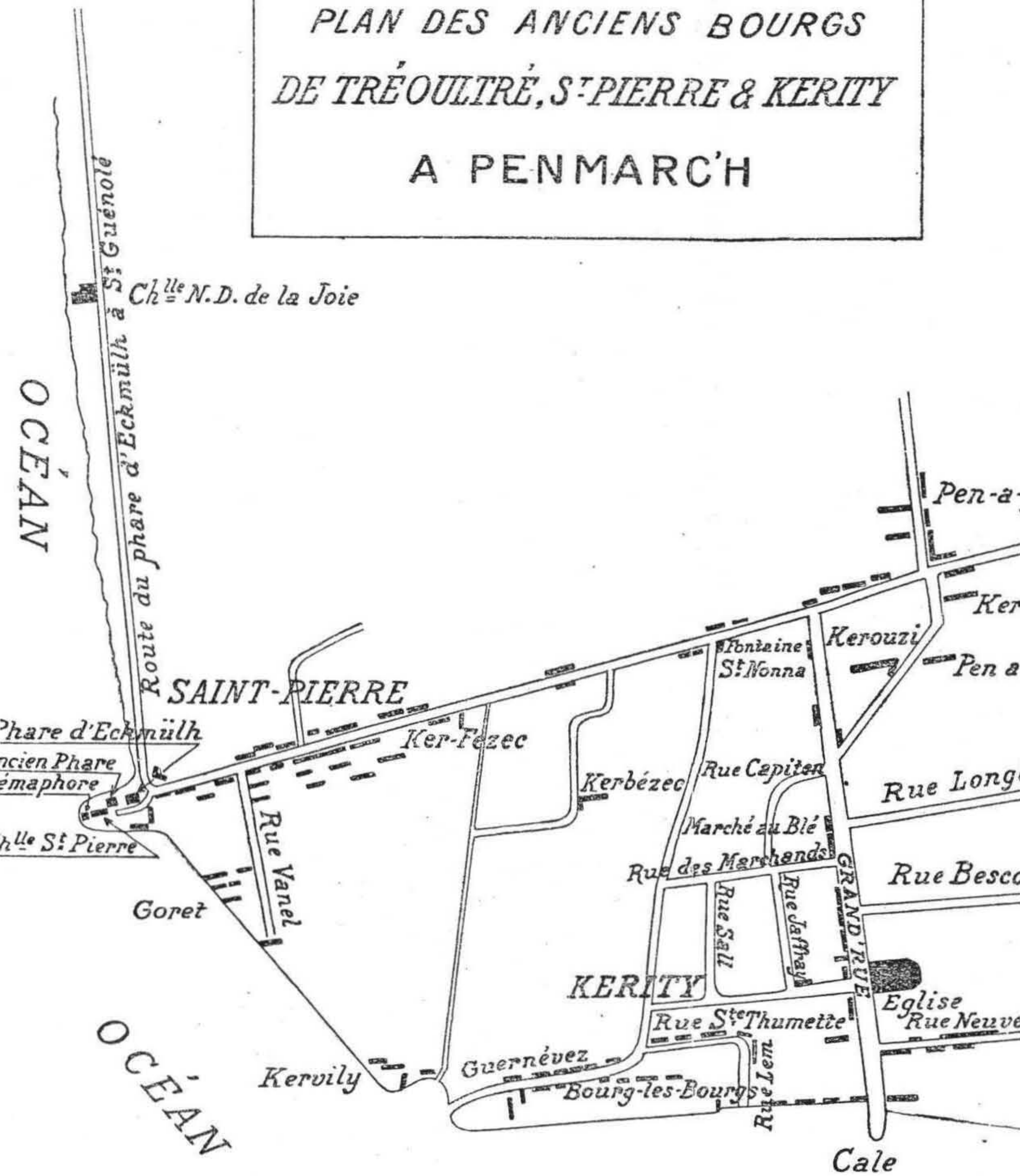
DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1925

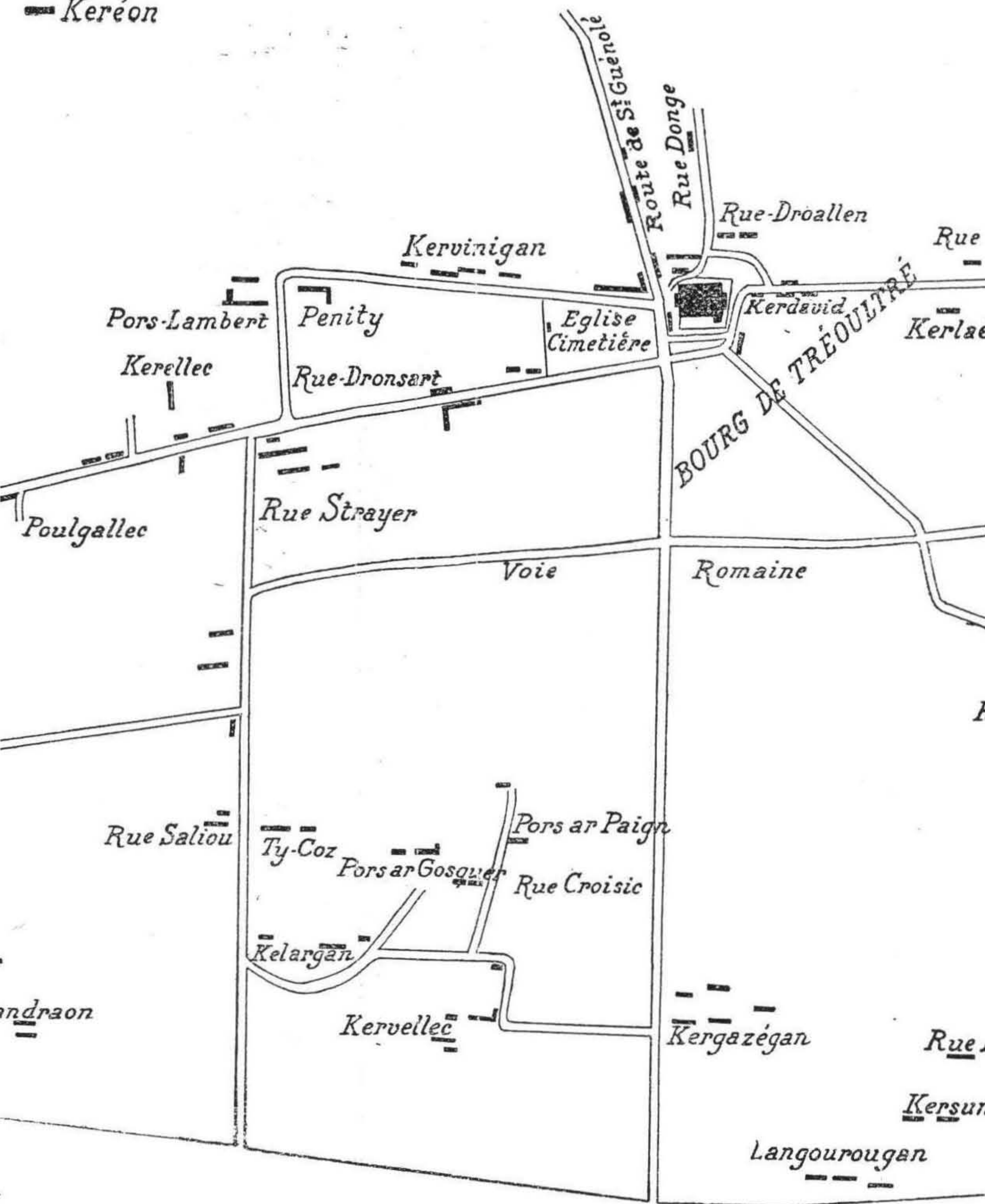
	PAGES
I. Manoirs et rues de Penmarc'h, par l'abbé F. QUINIOU [une planche].	3
II. Liste des juridictions exercées au xvii ^e et au xviii ^e siècles dans le ressort du présidial de Quimper (suite). Sénéchaussée de Morlaix et de Lanmeur, par H. BOURDE DE LA ROGERIE. .	13
III. I Documents sur le Cap-Sizun. II Les habitants du Cap-Sizun demandent un médecin (1609). III Requête du Roi... pour être déchargés de certains impôts (1566). IV Etat du monastère des Ursulines de Pont-Croix en 1720, par DANIEL BERNARD	35
IV. Deux lettres de Guillaume Laënnec sur la guerre navale en 1779.	44
V. Quelques réflexions sur l'ordonnance autographe de Laënnec, par le Dr L. LAGRIFFE [une planche].	49
VI. Nos vieux grands chemins et la corvée en Cornouaille et en Léon à la fin de l'ancien régime, par J. SAVINA [une planche].	52
VII. Saint Corentin et ses vies latines à propos d'une publication récente, par LARGILLIÈRE.	86
VIII. Première contribution à l'étude des noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun, par J. LOTH et D. BERNARD. Introduction par J. LOTH. . .	109

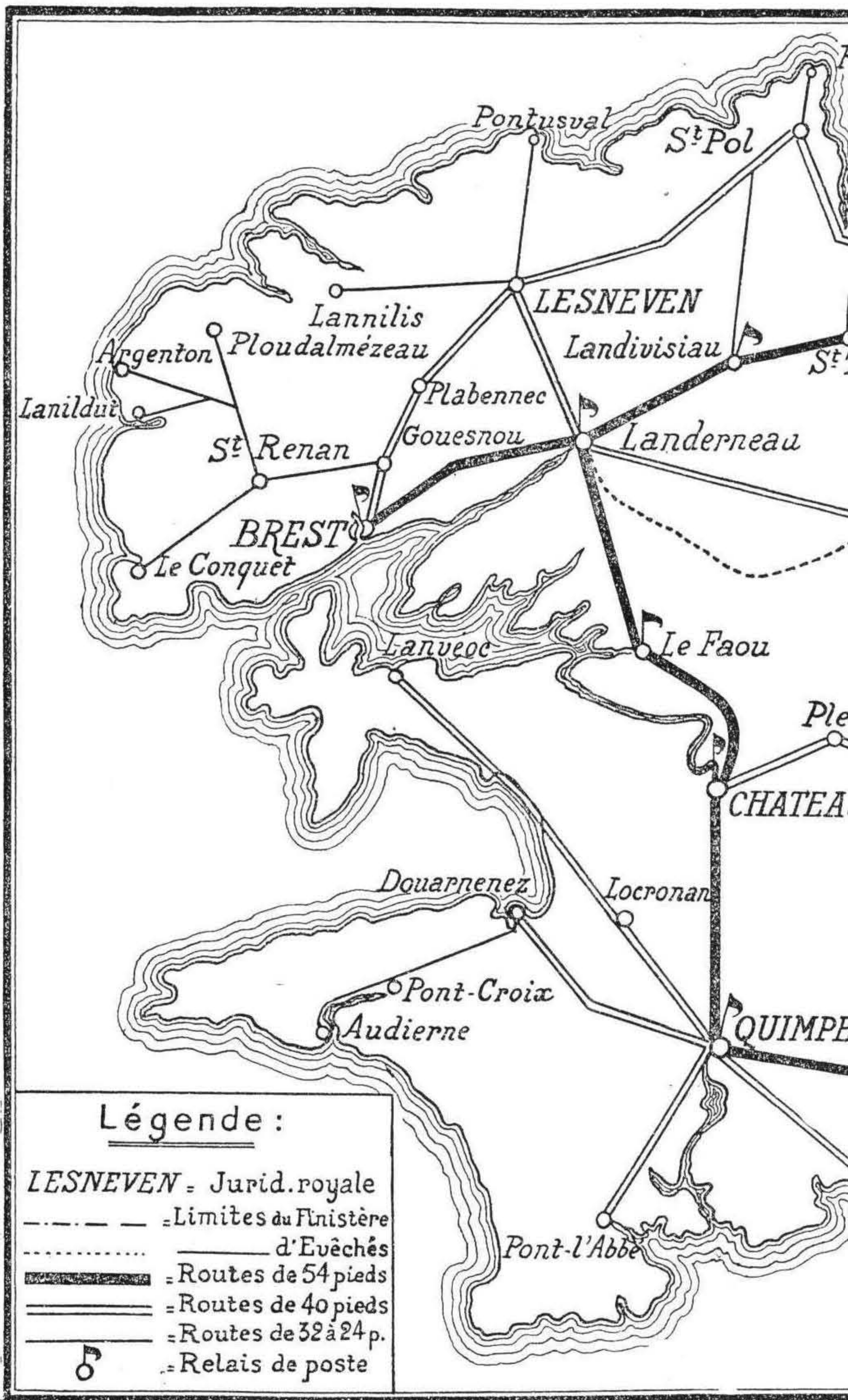
QUIMPER — IMPRIMERIE M^{ME} J. BARGAIN

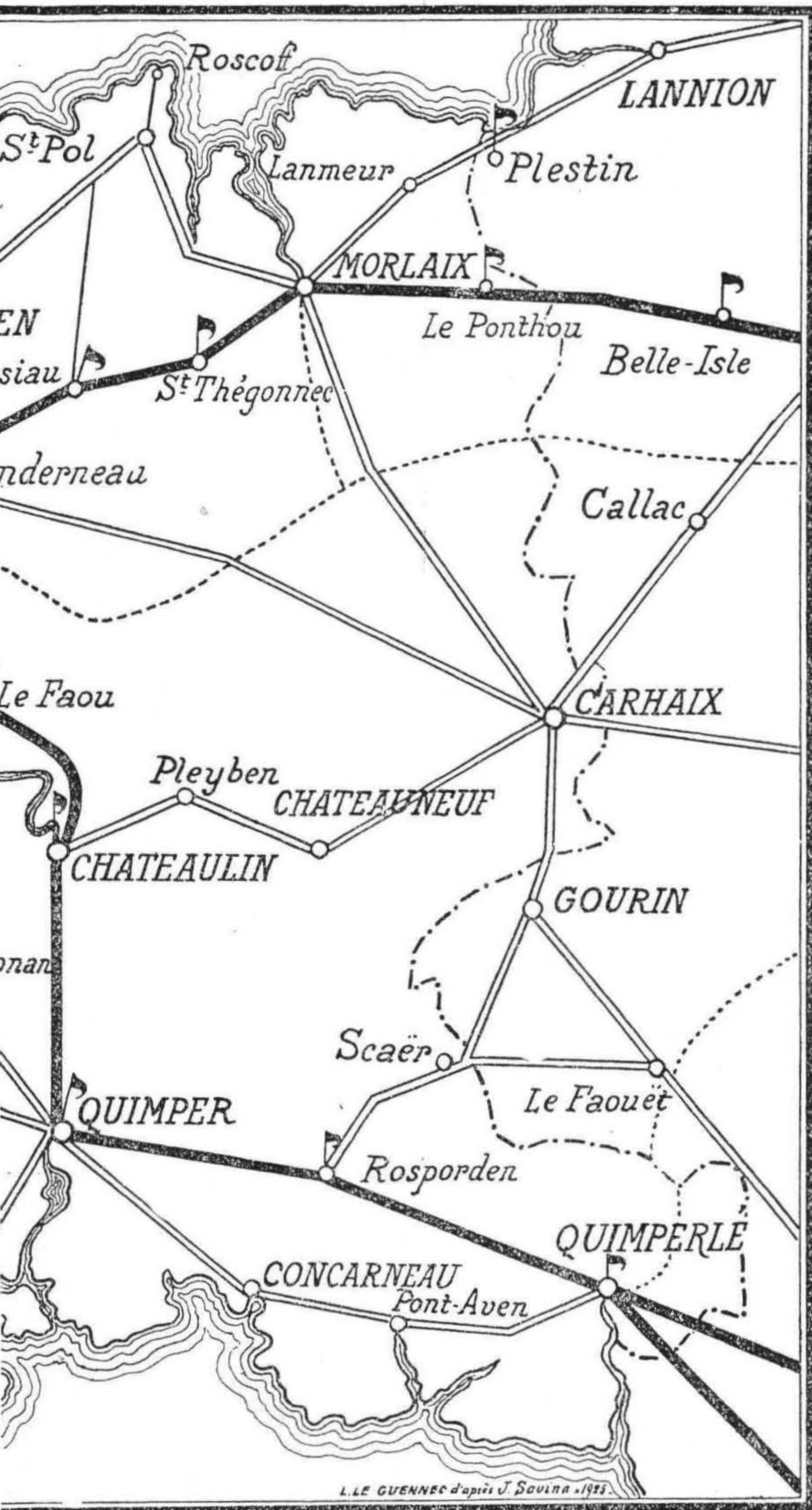
PLAN DES ANCIENS BOURGS
DE TRÉOULTRE, S^t PIERRE & KERITY
A PENMARCH

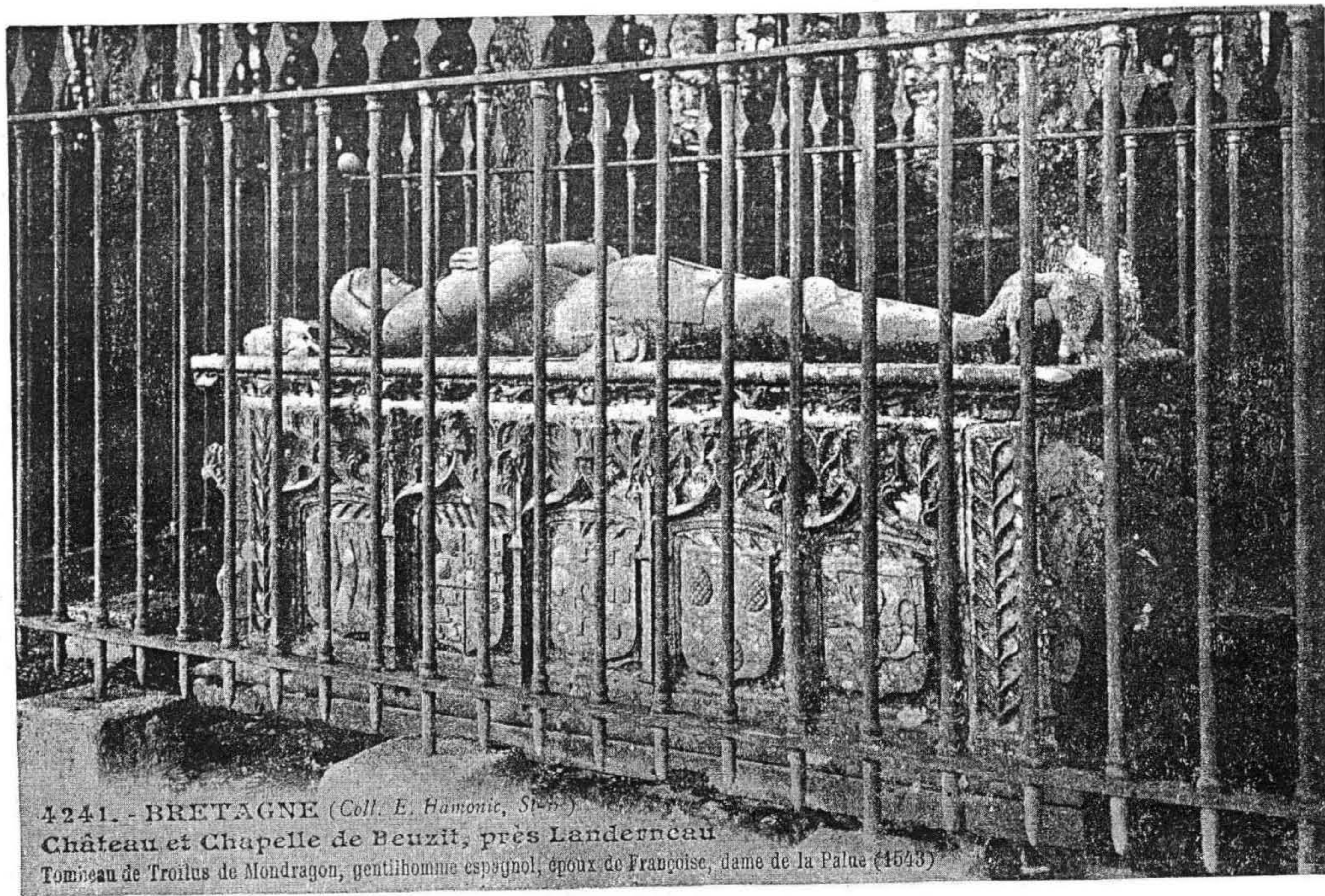


Keréon









4241. - BRETAGNE (Coll. E. Hamonic, St-
Château et Chapelle de Beuzit, près Landerneau
Tombeau de Troilus de Mondragon, gentilhomme espagnol, époux de Françoise, dame de la Palue (1543)

Tombeau de Troilus de Mondragon

J. Diastordia

3^{iv}

Kel. juli 1818.

divid. in 4 part.

Une prise avant-diner

~~Mr~~ Lennedlee

demain une prise avant
le dîner et le dîner

après-demain une prise
avant le dîner.

M^r Boyard